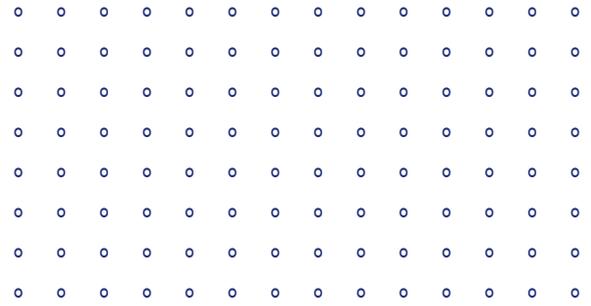
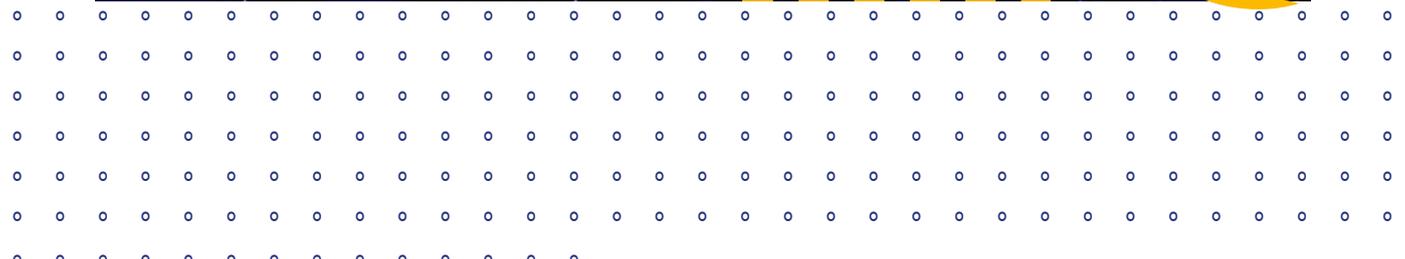
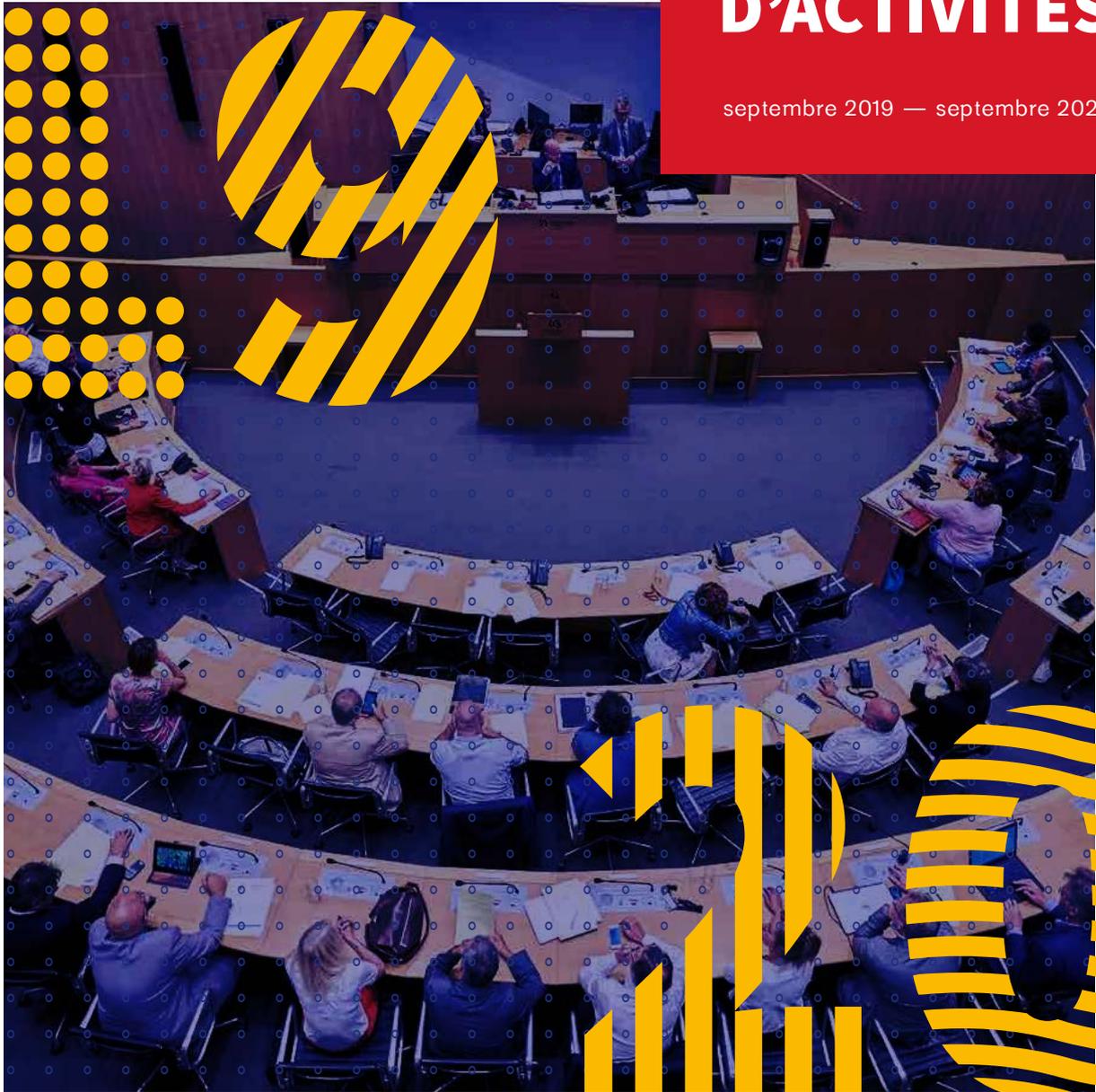




FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
 LE PARLEMENT



RAPPORT
D'ACTIVITÉS
 septembre 2019 — septembre 2020





RAPPORT D'ACTIVITÉS

septembre 2019 — septembre 2020



Table des matières

Le mot du président	5	IV. Le Parlement, acteur sur la scène internationale	57
Questions à Xavier Baeselen, secrétaire général	7	Les relations bilatérales	59
		Les relations multilatérales	60
		L'accueil de personnalités et de délégations étrangères	71
I. La Fédération Wallonie-Bruxelles	11	V. Un Parlement tourné vers l'extérieur	73
Une fête, le 27 septembre	12	Le Parlement organise	74
Un emblème	14	Le Parlement accueille	83
Des compétences	15	Le Parlement soutient	85
Une capitale : Bruxelles	16	Le Parlement communique	89
II. L'assemblée, composition et organisation	19	VI. La gestion du Parlement	93
Les députés	20	Les marchés publics	94
Le Bureau	22	Les bâtiments	95
Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus	24	Le budget et la bonne gouvernance	97
La Conférence des présidents	25	L'informatique	100
La séance plénière	26	Les ressources humaines	102
Les groupes politiques reconnus	29	Les comptes rendus des travaux	112
		Les études et la documentation	113
III. Le travail parlementaire au cours de la session	31	VII. Toutes les informations pratiques	117
Les conséquences de la crise sanitaire sur le travail parlementaire	32		
La séance plénière	34		
Les commissions	43		
Les « grands rapports » et autres travaux	53		





Le mot du président

Chère lectrice,
Cher lecteur,

La session 2019-2020 a été exceptionnelle à bien des égards. Elle restera pour longtemps gravée dans nos mémoires.

En ce début de législature 2019-2024, la pandémie de Covid-19 est venue modifier notre pratique parlementaire.

Notre Parlement a dû fermer ses portes, à l'instar des autres assemblées du pays, sur la base des recommandations du Conseil national de sécurité.

Cependant, grâce aux nouveaux modes de communication, comme notre page Facebook ou notre compte YouTube, notre Assemblée a été en mesure de faire la plus grande transparence sur ses travaux en séance plénière et en commission.

Pour la première fois de son histoire, notre Assemblée a confié des pouvoirs spéciaux au gouvernement, ce qui a permis à ce dernier d'agir dans l'urgence dans les compétences et matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce n'est pas pour autant que, pendant la période durant laquelle les pouvoirs spéciaux ont été octroyés au gouvernement, le Parlement n'a pas continué à travailler. En témoigne le nombre record de questions écrites et orales déposées ! Cela démontre la volonté, tous groupes politiques confondus, de contrôler de façon resserrée l'action du gouvernement et, plus particulièrement, sa gestion de crise.

Bien sûr, cette pandémie a contraint le Parlement à annuler ou reporter bon nombre d'activités initialement prévues, notamment au regard de son ouverture vers les citoyens et en particulier le public scolaire. Vous le verrez en creux dans ce rapport, Parlement des enfants, colloque, remise de prix et autres réunions internationales n'ont pas pu avoir lieu cette année.

Je tiens malgré tout à remercier mes collègues parlementaires. Merci pour leur disponibilité, leur présence physique ou virtuelle, au gré des circonstances face à la pandémie. Je les remercie d'avoir assuré leurs fonctions et d'avoir permis de confier le dernier mot à la démocratie parlementaire.

Je tiens également à remercier tous les collaborateurs des services du Parlement, sous l'autorité du greffier, ceux des groupes politiques, sans oublier les agents de la police militaire. Tous ont rendu possible le fonctionnement de notre institution et la continuité du service public en dépit de la situation inédite, celle-ci était sans doute difficile à vivre, tant pour eux-mêmes que pour leurs familles. Grâce à eux et à leur réactivité, le travail a repris dès que cela fut possible, dans des conditions sanitaires optimales.

Enfin, j'ai une pensée particulière pour les victimes qui sont décédées du coronavirus, pour les familles qui souffrent de la disparition d'un être cher, pour les travailleurs et allocataires sociaux qui subissent les aléas de la crise et qui, selon toute vraisemblance, auront encore à en pâtir à l'avenir.

À titre personnel, c'était aussi ma première session en tant que président de l'assemblée. Que dire si ce n'est ma fierté à l'égard de cette institution, ses députés et son personnel, qui ont su trouver leurs marques dans ce cadre extraordinaire.

Je vous invite donc à découvrir ce rapport d'activités quelque peu particulier et vous donne rendez-vous pour la session 2020-2021 !

Bonne lecture,

Rudy Demotte
Président du Parlement
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Questions à Xavier Baeselen, secrétaire général

Monsieur le Secrétaire général, la session 2019-2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19. Le Parlement a dû s'adapter à la situation, comment cela s'est-il passé ?

Effectivement, à l'instar de toute la société, notre assemblée a, elle aussi, été impactée par l'apparition de ce virus.

Très vite, le Parlement a pris des mesures afin de gérer au mieux cette situation totalement inédite.

Très concrètement, de quoi s'agit-il ?

Comme vous le verrez en parcourant ce rapport, pour la première fois de son histoire, le Parlement a voté un décret octroyant des « pouvoirs spéciaux » au gouvernement. Ce vote a permis au gouvernement d'agir rapidement dans une série de domaines strictement délimités.

Lors de la même séance plénière, l'assemblée a modifié son règlement afin de permettre l'ajournement des travaux du Parlement. Cependant, le travail législatif ne s'est pas totalement arrêté pour autant. Pendant cette période, les députés ont toujours pu adresser des questions écrites aux ministres. Leur droit d'initiative législative et d'expression des préoccupations citoyennes ont été maintenus. Ils pouvaient, à tout moment déposer des propositions de décret ou de résolution.

Lors de cette crise, le Parlement a également innové, en utilisant de manière accrue les nouvelles technologies ?

Effectivement. À l'issue de l'ajournement, les travaux parlementaires ont repris de manière inédite. Le Parlement a modifié son règlement afin d'autoriser l'exercice du contrôle parlementaire et de l'activité législative en visioconférence et les votes à distance.

Par ailleurs, le caractère public des réunions a été assuré par la retransmission en direct des travaux, en audio ou en vidéo, par l'intermédiaire de notre site internet et nos réseaux sociaux.

Je tiens d'ailleurs à m'associer au Président pour remercier les parlementaires, mais également l'ensemble du personnel de l'administration, pour leur engagement, leur professionnalisme et leur adaptabilité dans ce contexte difficile.

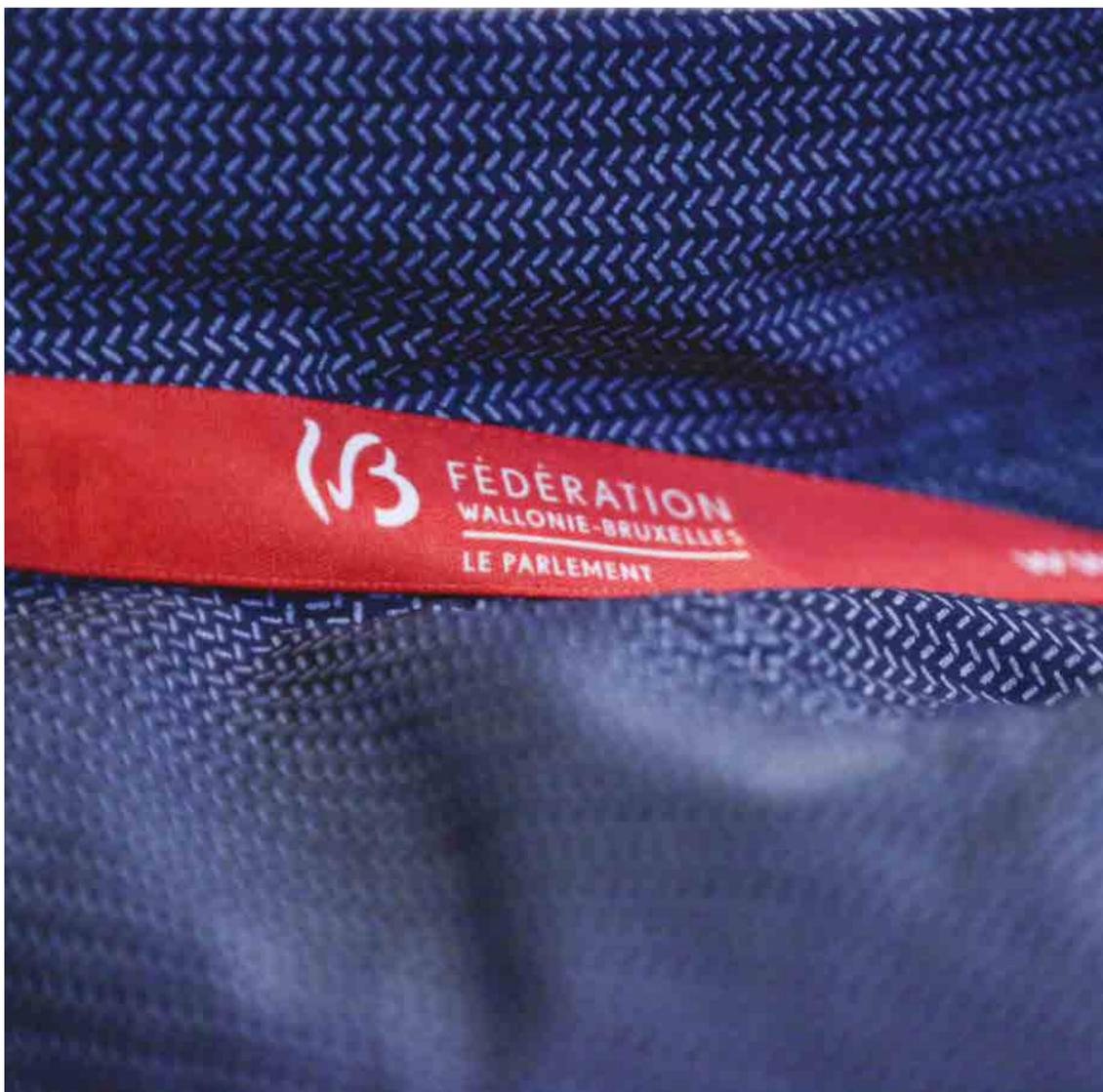
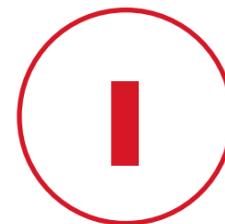
Les agents ont fait fi des difficultés afin de garantir la continuité du travail parlementaire et nous pouvons en être fiers !

Cette session 2019-2020 était également la première de la législature. L'occasion pour l'administration de se fixer de nouveaux objectifs ?

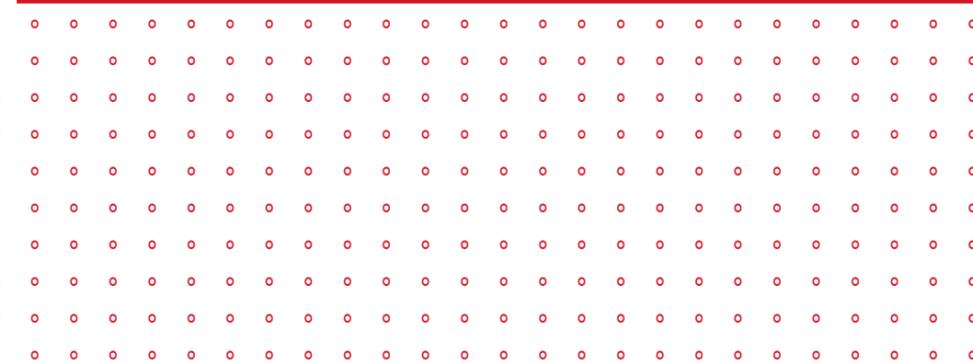
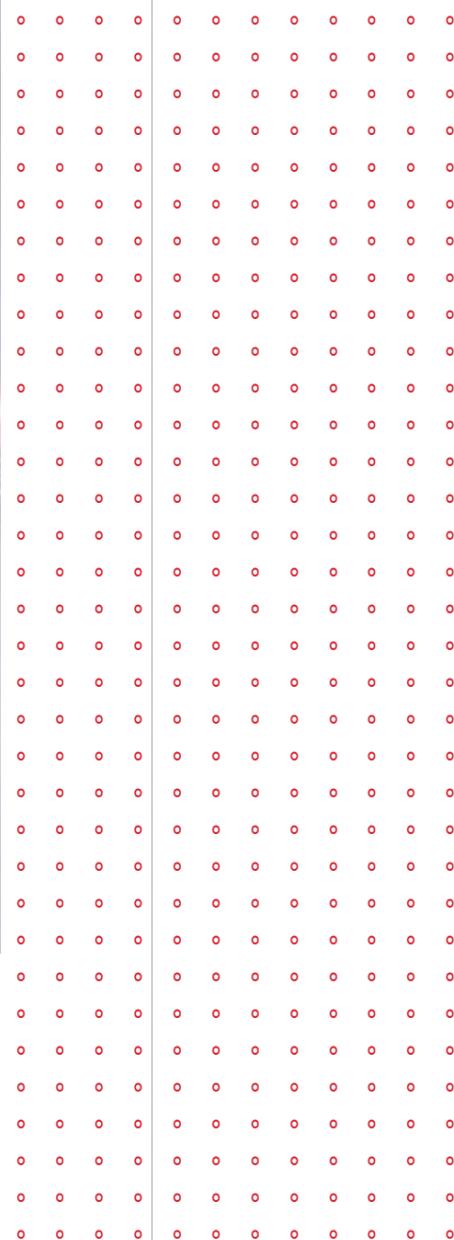
Cela fait maintenant six ans que le Parlement s'est doté d'un plan stratégique qui fixe plusieurs grands objectifs. Cette nouvelle législature a été l'occasion de faire évoluer ce plan qui s'articule désormais autour de quatre axes : le service aux parlementaires, le cadre de travail et la logistique, le professionnalisme et, enfin, l'ouverture du Parlement sur la société et sa visibilité. Au-delà de ces lignes directrices, nous avons aussi travaillé sur la vision managériale et les valeurs qui fondent l'action de notre administration.

Neutralité, disponibilité, respect et ouverture d'esprit sont les maîtres-mots qui guident notre action au quotidien, dans une institution qui est soucieuse de sa responsabilité sociale et environnementale et qui œuvre à la promotion de la démocratie.





La Fédération Wallonie-Bruxelles

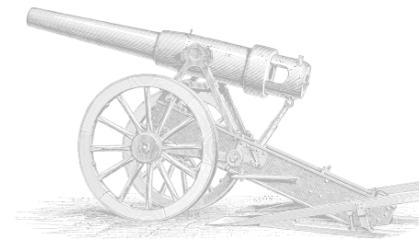


Une fête, le 27 septembre	12
Un emblème	14
Des compétences	15
Une capitale : Bruxelles	16

Une fête, le 27 septembre

Pourquoi le 27 septembre ?

Cette date commémore les quatre journées révolutionnaires déterminantes pour l'indépendance du pays. Entre les 23 et 27 septembre 1830, le Prince Frédéric, deuxième fils de Guillaume 1^{er}, aligne 14.000 soldats et six canons dans le parc de Bruxelles. En face, les insurgés bruxellois constituent une milice armée, avec le renfort de volontaires wallons. La nuit du 26 au 27 septembre sonne le glas du joug hollandais : les troupes se retirent du parc et cette fuite consacre la victoire des insurgés. Les Belges francophones marquent ainsi leur fierté d'avoir mis fin à une domination étrangère. Ils ont contribué à la naissance de la Belgique.



À l'Hôtel de Ville de Bruxelles



La séance académique de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est tenue en l'Hôtel de Ville de Bruxelles, le 27 septembre 2019, en présence de représentants du monde politique, diplomatique, académique et culturel. Les allocutions du bourgmestre de la ville de Bruxelles, du président du Parlement et du ministre-président du gouvernement furent accompagnées de morceaux musicaux interprétés par le groupe Delta. Dans son intervention, le président s'est félicité des valeurs démocratiques défendues par l'assemblée. Il a également évoqué le programme de la législature fixé sur les deux priorités de la

Fédération Wallonie-Bruxelles que sont **la démocratisation de la culture et l'investissement dans l'enseignement**. Invité d'honneur de cette cérémonie officielle, le Cap-Vert était représenté par une délégation de parlementaires menée par le président de l'Assemblée nationale capverdienne. Initiées au sein de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), les relations qu'entretient le Parlement avec l'Assemblée nationale du Cap-Vert ont été renforcées par la signature d'un memorandum d'entente, le 23 novembre 2018 à Praia. La cérémonie fut clôturée dans la bonne humeur grâce à l'intervention de l'humoriste belge Kody.



© Reporters

© Reporters

Invité d'honneur de cette cérémonie officielle, le Cap-Vert était représenté par une délégation de parlementaires menée par le président de l'Assemblée nationale capverdienne.

© Reporters



Anonyme, Vue du parc de Bruxelles, 1785. Bruxelles, Musée de la Ville.

Un emblème

Le « coq hardi de gueules », peint par Pierre Paulus en 1912, existe toujours, mais un nouveau logo a été dévoilé en 2011. La même année, l'assemblée réunie en séance plénière a voté au préalable une proposition de résolution relative à l'utilisation de la dénomination « Fédération Wallonie-Bruxelles » dans les communications usuelles de la Communauté française. Cette proposition, déposée par des parlementaires des quatre groupes politiques de l'époque (PS, MR, cdH et Ecolo), avait été adoptée à l'unanimité.

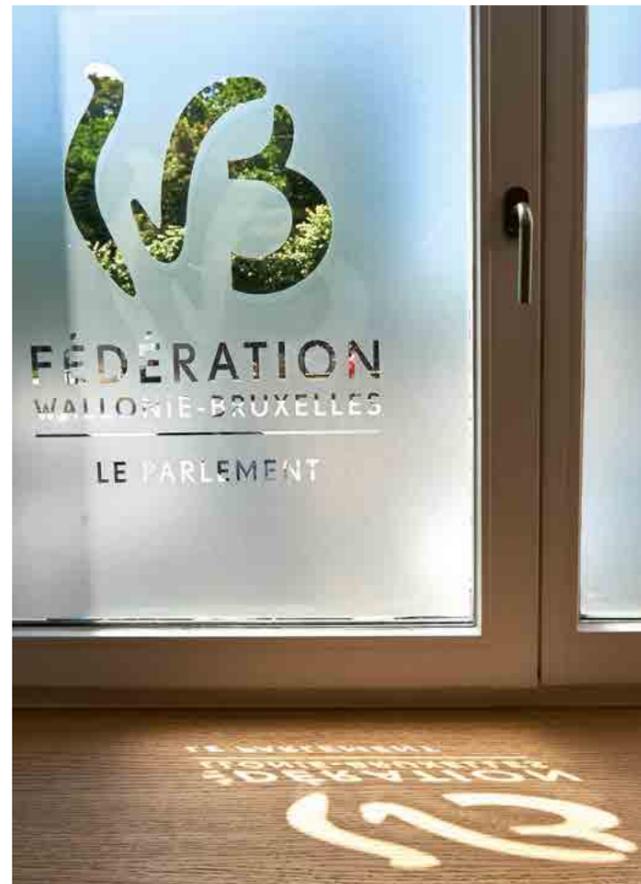
Depuis, la nouvelle appellation s'est intégrée dans le paysage institutionnel. Elle a même donné un second souffle à la « Communauté française de

Belgique », appellation officielle consacrée dans la Constitution. Son logo intègre non seulement la double identité, wallonne et bruxelloise, de l'institution, il est aussi commun à son Parlement, son gouvernement et son ministère.

Il symbolise trois lettres : le F pour Fédération et pour francophone, le W pour Wallonie et le B pour Bruxelles. Il a adopté autant de couleurs : le rouge et le bleu, couleurs des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que le jaune, en guise de trait d'union marquant la solidarité et la force de l'engagement francophone dans un espace commun.



Le « coq hardi de gueules », peint par Pierre Paulus en 1912.



© Reporters

Des compétences

Après un premier volet, voté en 2012, le second volet de la sixième réforme de l'État a été clôturé début 2014 : les modifications à la Constitution, les lois spéciales et les lois qui exécutent la sixième réforme de l'État ont été publiées début 2014 au Moniteur belge. Cet arsenal juridique organise le transfert de compétences aux Communautés et aux Régions et consacre une réforme importante de la loi spéciale de financement.

Cette dernière règle le financement des différentes entités fédérées du pays, permettant aux compétences transférées d'être effectivement exécutées. Ainsi, 20 milliards d'euros passent du pouvoir fédéral aux Communautés et aux Régions. Leurs moyens propres vont passer ainsi de 45 à 65 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 40%.

Depuis la sixième réforme de l'État, les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernent désormais :



L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET LA RECHERCHE :

les diplômes, l'enseignement fondamental et secondaire, les universités et hautes écoles, la recherche, la formation...



LES ARTS ET LA CULTURE :

les bibliothèques, la danse, la langue française, les lettres et les livres, les musées, la musique, le théâtre...



LE CINÉMA, LES MÉDIAS ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES :

l'audiovisuel, la cinémathèque, la communication, les événements, l'informatique, la presse...



L'ENFANCE ET LA JEUNESSE :

la prévention, l'adoption, l'aide et la protection de la jeunesse, les garderies, les Institutions publiques de protection de la jeunesse, les naissances et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).



L'AIDE AUX PERSONNES :

les maisons de justice, l'aide sociale aux détenus, l'aide juridique de première ligne et les espaces rencontres.



LA SANTÉ :

la promotion de la santé à l'école (PSE), les hôpitaux universitaires, l'Académie royale de médecine.



LE SPORT :

les stages et les centres sportifs de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), la lutte contre le dopage, les fédérations sportives...



LES RELATIONS INTERNATIONALES EN LIEN AVEC LESDITES COMPÉTENCES.

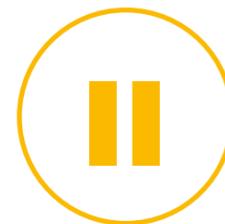
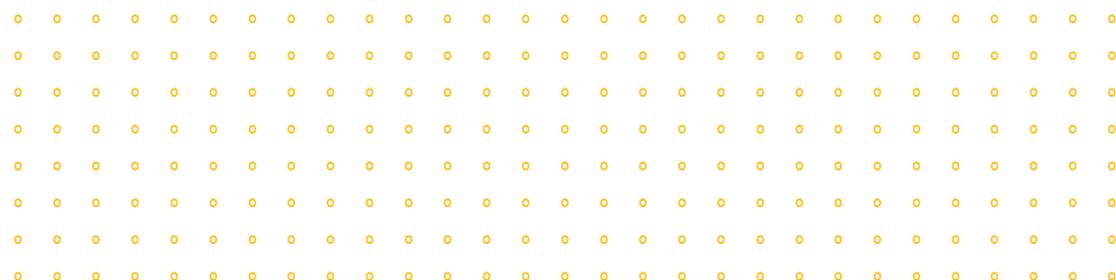


Une capitale : Bruxelles

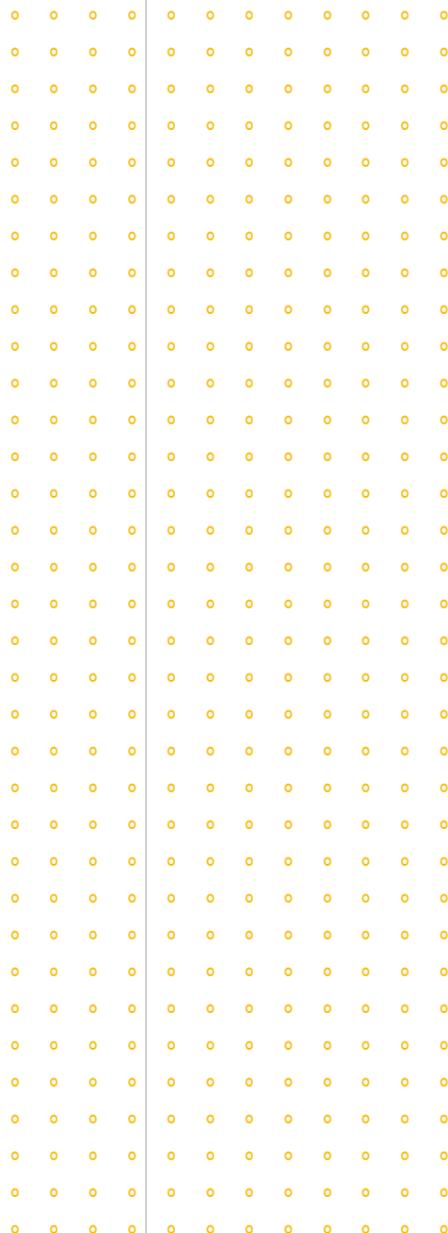
La Fédération Wallonie-Bruxelles a fixé son siège à Bruxelles en vertu du décret du 10 mai 1984.



Hôtel de Ligne, bâtiment qui abrite notamment l'hémicycle du Parlement.



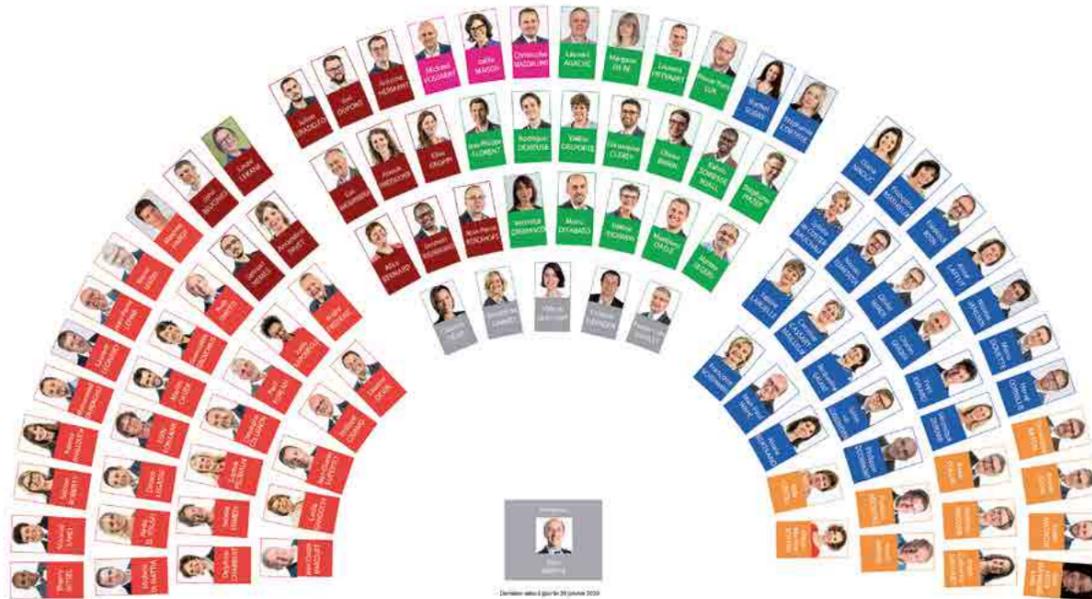
L'assemblée, composition et organisation



Les députés	20
Le Bureau	22
Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus	24
La Conférence des présidents	25
La séance plénière	26
Les groupes politiques reconnus	29

Les députés

Plan de l'hémicycle – juillet 2020



Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 94 députés dont 75 sont élus au Parlement wallon (ou leurs suppléants dans le cas d'élus germanophones) et 19 sont issus du groupe linguistique français du Parlement régional bruxellois. Ils sont élus pour cinq ans.



94 députés



élus pour 5 ans

Nouveaux députés



Mme Barbara de Radiguès a prêté serment en remplacement de Mme Barbara Trachte, démissionnaire.



Ont prêté serment :
 – **M. Yves Evrard**, en remplacement de M. Willy Borsus, démissionnaire ;
 – **M. Laurent Léonard**, en remplacement de Mme Christie Morreale, démissionnaire ;

- **M. Hervé Cornillie**, en remplacement de M. Jean-Luc Crucke, démissionnaire ;
- **M. Eddy Fontaine**, en remplacement de M. Pierre-Yves Dermagne, démissionnaire ;
- **M. Nicolas Janssen**, en remplacement de Mme Valérie De Bue, démissionnaire ;
- **M. Pierre-Yves Lux**, en remplacement de Mme Barbara de Radiguès, démissionnaire ;
- **Mme Margaux De Re**, en remplacement de Mme Maouane Rajaë, démissionnaire.



Ont prêté serment :
 – **Mme Stéphanie Cortisse**, en remplacement de M. Pierre-Yves Jeholet, démissionnaire ;



– **M. Laurent Agache**, en remplacement de Mme Bénédicte Linard, démissionnaire.



M. Maxime Hardy a prêté serment en remplacement de M. Philippe Blanchart, décédé.



Mme Gladys Kazadi Muanangabu Kaniki a prêté serment en remplacement de M. Bertin Mampaka Mankamba, démissionnaire.

Décès d'anciens membres



En sa séance plénière, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de **M. Freddy Donnay**.



En sa séance plénière, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de **M. Gérard Delruelle**.



En sa séance plénière, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de **M. Joseph Houssa**.



En sa séance plénière, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de **MM. Philippe Blanchart et Jules Vercaigne**.

Le Bureau

Composition

Au début de chaque session parlementaire, l'assemblée procède, par vote distinct et secret, à l'élection d'un président, des premier, deuxième et troisième vice-présidents et de trois secrétaires, selon le système de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du Parlement. Ils forment ensemble le Bureau.

> Pendant la session 2019-2020, le Bureau était composé comme suit :



Rudy Demotte,
président, PS



Caroline Cassart-Mailleux,
première vice-présidente, MR



Matthieu Daele,
deuxième vice-président, Ecolo



Laurent Devin,
troisième vice-président, PS



Jean-Pierre Kerckhofs,
secrétaire, PTB



Philippe Dodrimont,
secrétaire, MR



Mathilde Vandorpe,
secrétaire, cdH

Le Bureau règle les questions administratives, financières et judiciaires concernant l'organisation interne du Parlement, son greffe et ses organes.



Compétences

Le Bureau règle les questions administratives, financières et judiciaires concernant l'organisation interne du Parlement, son greffe et ses organes. Au nom du Bureau, le greffier a autorité sur tous les services du Parlement et son personnel.

Le Bureau règle aussi les questions administratives et financières concernant les députés. Il représente le Parlement dans les actes extrajudiciaires, à la diligence du mandataire qu'il désigne.

Un membre du Bureau est chargé de présenter, au nom du Bureau, le budget, la comptabilité, les comptes et la gestion des fonds du Parlement devant la commission de la Comptabilité. Dans le

cadre de la clôture des comptes, le Bureau statue sur les conclusions du rapport rendu par cette même commission et relatif à la régularité des comptes. Il transmet ensuite ce rapport au Parlement.

Quant à l'élaboration du budget de fonctionnement, le Bureau, après avoir recueilli l'avis de la commission de la Comptabilité, propose, également à la séance plénière, un projet de budget pour l'année suivante.

Le secrétaire général du Parlement ou « greffier » est le chef de l'administration et assiste également aux réunions du Bureau dont il dresse les procès-verbaux.

En chiffres

Durant la session ordinaire 2019-2020, le Bureau s'est réuni à 26 reprises, à huis clos.



**26 réunions
du Bureau**



Salle Alechinsky, qui accueille les discussions du Bureau du Parlement.

Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus

Composition

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau et des chefs des groupes politiques reconnus.



Compétences

Le Bureau élargi aux chefs des groupes politiques reconnus propose notamment des modifications au statut des agents du Parlement en vue de leur adoption par la séance plénière.

Conformément à l'article 14.5 du règlement de l'assemblée, le Bureau élargi peut également retirer la

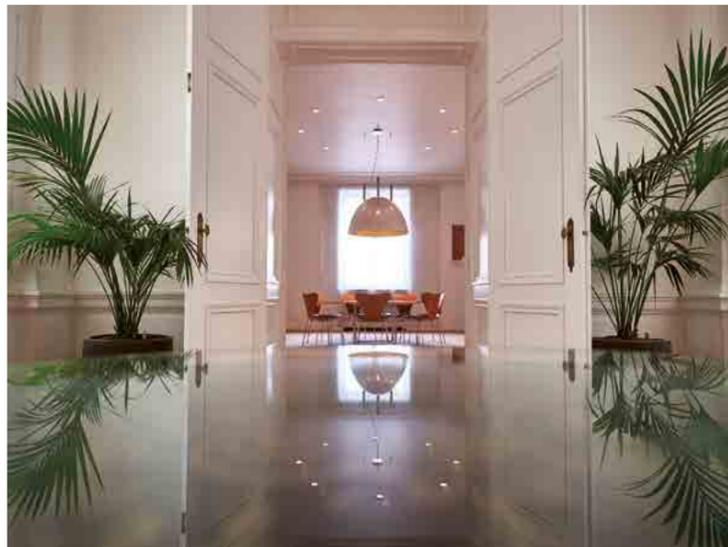
reconnaissance à un groupe lorsque le parti politique auquel appartient le groupe en question a été condamné sur base de l'article 15ter de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

En chiffres

Durant la session ordinaire 2019-2020, le Bureau élargi s'est réuni à 4 reprises.



4 réunions



© Reporters

La Conférence des présidents

Composition

La Conférence des présidents est convoquée par le président du Parlement. Elle comprend le président, les vice-présidents et les secrétaires du Bureau du Parlement, ainsi que les chefs des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commission assistent aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission. Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents par le ministre-président. Il peut éventuellement y déléguer un autre ministre. Un représentant du cabinet du ministre-président assiste également aux réunions.

Compétences

La Conférence des présidents organise les travaux du Parlement. Elle fixe le calendrier de la session. Elle fixe également l'ordre du jour de la séance plénière et détermine le calendrier des réunions de commission. Elle statue sur la recevabilité des questions orales et des interpellations. Enfin, la Conférence des présidents prépare toutes les décisions prises par l'assemblée.

La Conférence des présidents organise les travaux du Parlement. Elle fixe le calendrier de la session. Elle fixe également l'ordre du jour de la séance plénière et détermine le calendrier des réunions de commission.



En chiffres

La Conférence des présidents s'est réunie à 21 reprises durant la session ordinaire 2019-2020.



21 réunions

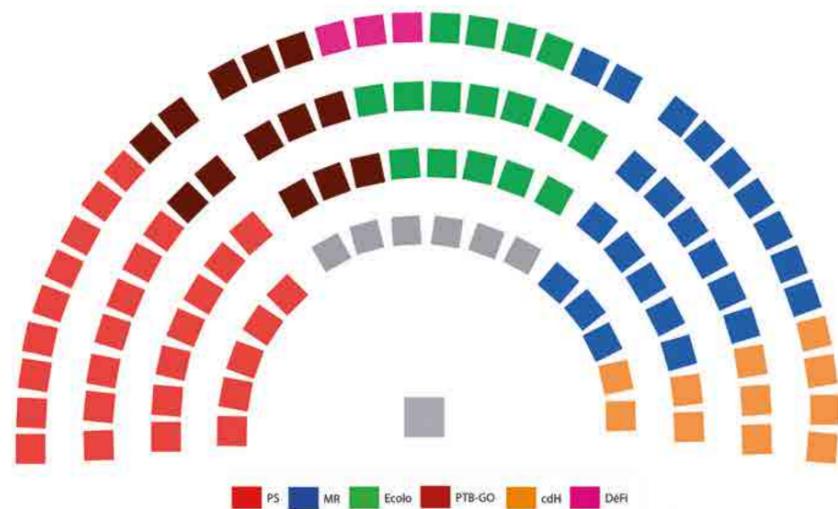


© Isopix

La séance plénière



Composition



PS MR Ecolo PTB-GO cdH DéFI

Hémicycle au 29 janvier 2020

Compétences

Le travail parlementaire consiste essentiellement à légiférer, à adopter le budget et à contrôler le gouvernement. Le Parlement se réunit en séance plénière, pour examiner et voter le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que pour discuter et voter les propositions et projets de décrets normatifs.

Le Parlement élit également les membres du gouvernement de la Fédération. Pour la législature 2019-2020, le gouvernement se compose de cinq ministres, dont un Bruxellois. Les ministres prêtent serment devant le président du Parlement de la Fédération à l'exception du ministre-président qui prête serment entre les mains du Roi. Ils ne doivent pas nécessairement faire partie de l'assemblée.

Le Parlement contrôle le gouvernement par voie d'interpellations, de questions orales, de questions écrites et de questions d'actualité développées en séance plénière.



La séance plénière

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la législature 2019-2020 est composé comme suit :

- M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président ;
- M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement ;
- Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes ;

- Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles ;
- Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation.

Le Parlement contrôle le gouvernement par voie d'interpellations, de questions orales, de questions écrites et de questions d'actualité développées en séance plénière.



Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de gauche à droite : Caroline Désir, Frédéric Daerden, Pierre-Yves Jeholet, Bénédicte Linard et Valérie Glatigny.

Les groupes politiques reconnus

Généralités

Un groupe politique est une association de députés élus au sein du Parlement et appartenant généralement à une même famille politique.

Au-delà de sa reconnaissance telle que prévue dans le règlement du Parlement, le groupe politique fédère et coordonne le travail de ses membres, il veille à la cohérence de l'action politique et à défendre les idées et positions de ses membres.

Un groupe politique est présidé par un chef de groupe qui est entouré d'un secrétaire politique et de collaborateurs qui assument la gestion des dossiers.

Les groupes politiques qui composent l'assemblée sont au nombre de cinq.

Pour se constituer, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres.

Pour la législature 2019 – 2024 :

- le groupe PS : 28 membres ;
- le groupe MR : 23 membres ;
- le groupe Ecolo : 16 membres ;
- le groupe PTB : 13 membres ;
- le groupe cdH : 11 membres.

Pour se constituer, un groupe politique doit comprendre au moins

5 membres



Les présidents de groupe

Désignés parmi les membres de leur « groupe politique », les présidents de groupe coordonnent leur action et en déterminent la ligne de conduite politique.

Les présidents de groupe organisent et convoquent les réunions de leur groupe, prennent la

parole au nom de ceux-ci dans les débats et en particulier sur l'ordre du jour et les représentent aux réunions du Bureau élargi ou de la Conférence des présidents.

Pour la session ordinaire 2019-2020, au 16 juillet 2019, l'assemblée comptait cinq chefs de groupes politiques reconnus :



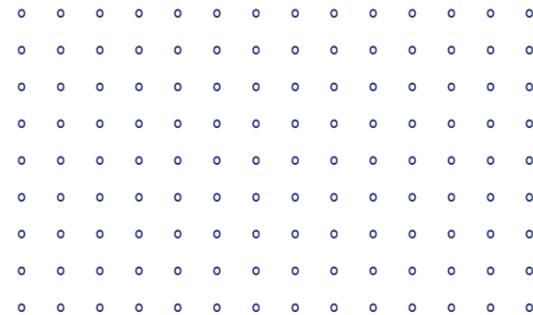
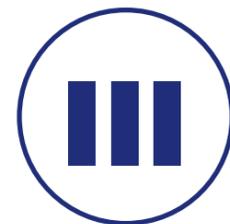
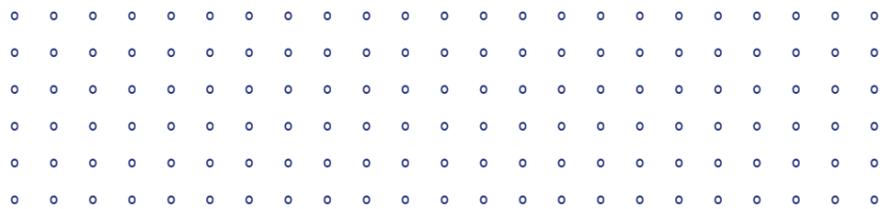
M. Laurent Devin,
chef du groupe PS

Mme Françoise Schepmans,
cheffe du groupe MR

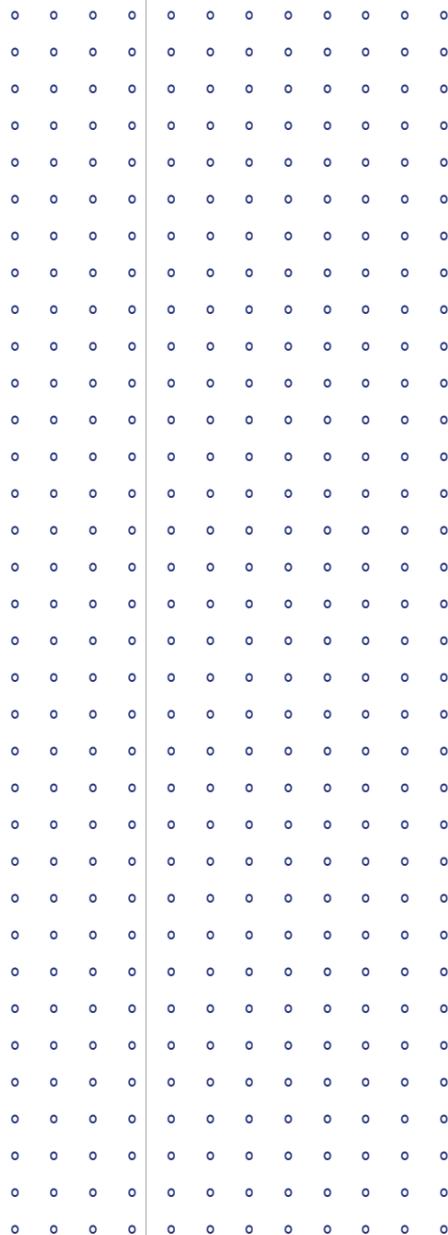
M. Matteo Segers,
chef du groupe Ecolo

Mme Alice Bernard,
cheffe du groupe PTB

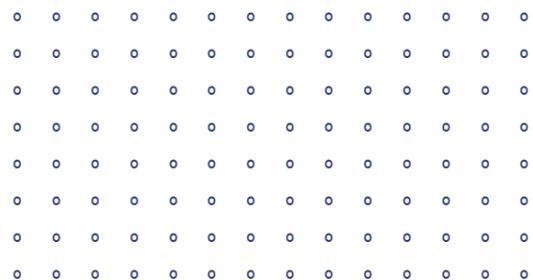
Mme Alda Greoli,
cheffe du groupe cdH



Le travail parlementaire au cours de la session



Les conséquences de la crise sanitaire sur le travail parlementaire	32
La séance plénière	34
Les commissions	43
Les « grands rapports » et autres travaux	53



Les conséquences de la crise sanitaire sur le travail parlementaire



Des pouvoirs spéciaux



Pour la première fois de son histoire, le 17 mars 2020, **le Parlement de la Communauté française a voté un décret octroyant des « pouvoirs spéciaux » au gouvernement.** Vu la gravité de la crise sanitaire du Covid-19, les parlementaires ont en effet jugé nécessaire d'autoriser le gouvernement à abroger, compléter, modifier ou remplacer les décrets existants, alors que ces prérogatives appartiennent d'habitude au Parlement.

Ces pouvoirs spéciaux sont limités au cadre strict de la lutte contre la pandémie Covid-19 et ses conséquences. Ils sont aussi limités dans le temps et ne constituent en aucun cas un « chèque en blanc » : les arrêtés et décrets pris par le gouvernement dans ce cadre devront être

confirmés par décret dans un délai de six mois prenant cours à la fin de la période des pouvoirs spéciaux. À défaut, ils seront réputés n'avoir jamais produit leurs effets. Précisément, **les pouvoirs spéciaux ont été octroyés du 21 mars au 20 juin 2020, à minuit.**

L'idée des pouvoirs spéciaux est de permettre au gouvernement d'agir rapidement dans une série de domaines strictement délimités. Le gouvernement peut, par exemple, prendre toutes les mesures utiles pour :

- tenir compte de l'impact des mesures de confinement sur les activités des organisateurs d'événements financés en partie ou en totalité par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- modifier les conditions d'octroi, de justification et de contrôle des subventions.

De l'ajournement des travaux

Sauf à ce que dans le respect de l'article 32, § 3, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, le gouvernement ne clôture la session parlementaire, le Parlement doit se réunir en principe une fois par mois. Des dérogations à ce rythme et des possibilités de report de la séance plénière sont apportées par l'article 37 du règlement de l'assemblée, mais elles pourraient s'avérer insuffisantes en cas de circonstances exceptionnelles.



Ainsi, au cours de la séance plénière du 17 mars 2020, **le Parlement a modifié son règlement afin de permettre, dans des circonstances exceptionnelles, que la Conférence des présidents puisse ajourner le Parlement pour une période qu'elle définit et qui ne peut être supé-**

rieure à trois mois. En cas de force majeure, de nouvelles prolongations, à chaque fois d'un mois au maximum, sont possibles.

Le Bureau a constaté l'ajournement des travaux du Parlement à dater du 17 mars jusqu'au 19 avril 2020 et l'a notifié au gouvernement.

Le Bureau a constaté l'ajournement des travaux du Parlement à dater du 17 mars jusqu'au 19 avril 2020 et l'a notifié au gouvernement.



De la poursuite des travaux

Pendant la période où ces pouvoirs spéciaux ont été accordés au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, rien n'empêchait que le Parlement exerce un contrôle sur l'action que le gouvernement mène en la matière.

Ce contrôle s'effectue habituellement par le biais des questions orales et interpellations développées en commission, de questions d'actualité développées en séance plénière et par des questions et réponses écrites.

Dès lors que la Conférence des présidents avait ajourné les travaux du Parlement jusqu'au 19 avril 2020, certaines formes de contrôle se sont vues entravées, tandis que d'autres ont pu continuer à s'exercer. Pendant cet ajournement, en l'absence de réunions de commission et de séance plénière, **les députés ont toujours pu adresser des questions écrites aux ministres.**

Les députés ont vu leur droit d'initiative législative et d'expression des préoccupations citoyennes maintenu en pouvant déposer à tout moment des propositions de décret et de résolution.



Des premières séances plénières et commissions en visioconférence



À l'issue de l'ajournement, les mesures de confinement et de restriction des déplacements et de regroupements pour raison de crise sanitaire étaient toujours d'application.

Dans ce contexte, une séance plénière a été organisée dans des conditions permettant à chacun des députés présents de respecter ces règles sanitaires. Au cours de cette séance, le règlement du Parlement a été modifié pour rendre possible la poursuite des travaux vu les circonstances exceptionnelles.

Concrètement, les modifications réglementaires intervenues autorisent l'exercice du contrôle parlementaire et de l'activité législative par l'intermédiaire d'un système de visioconférence et de vote à distance, tant en séance qu'en commission.

La procédure proposée nécessite que la Conférence des présidents initie une procédure spécifique et qu'elle indique à cet effet quelles décisions urgentes peuvent être prises éventuellement à distance.

Dans l'enceinte du Parlement, les règles de distanciation ont été strictement respectées.

L'activité parlementaire s'est poursuivie : la séance plénière et les commissions se sont réunies, à la fois en présentiel et en visioconférence, et la procédure de vote a été adaptée en conséquence, permettant ainsi le vote à distance. **Le caractère public des réunions a été assuré** grâce à leur **retransmission en audio** (lien accessible sur la page reprenant l'ordre du jour de la commission du site internet) **et en vidéo** via la chaîne YouTube (<http://www.youtube.com/c/ParlementFédérationWallonieBruxelles>) et la page Facebook (<https://www.facebook.com/parlement.federation>) du Parlement.

À partir du 25 mai, les commissions ont organisé leurs travaux exclusivement en présentiel, ceux-ci pouvant toujours être suivis en direct audio ou vidéo.

La séance plénière

Les chiffres de la séance plénière



22 séances publiques



26 projets de décret



12 propositions de décret



12 propositions de résolution



222 questions d'actualité



3 débats d'actualité



7 débats thématiques



Le contenu du travail en séance plénière

1. Les débats d'actualité, débats thématiques et débats sur un thème particulier

a) Les débats d'actualité

Lorsque plusieurs questions d'actualité portent sur un même sujet, le Président, après avoir consulté les présidents des groupes politiques reconnus, peut proposer qu'un débat sur ces questions soit ajouté à l'ordre du jour.



Débat d'actualité sur « Le financement du sport de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles »



Le financement des sportifs de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles a suscité un large débat en séance plénière, le 6 novembre 2019. À l'origine, un rapport rédigé par l'Administration générale des sports (AGS) en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'attention de la ministre des Sports, Mme Valérie Glatigny, pointait le manque de moyens pour encadrer les sportifs de haut niveau, proposait de professionnaliser les entraîneurs et d'offrir des nouveaux contrats à certains jeunes. À quelques mois des Jeux olympiques, initialement prévus à Tokyo à l'été 2020, et dans la perspective de ceux de Paris en 2024, ce rapport a remis en avant la problématique du financement du sport de haut niveau en Belgique francophone.

Les parlementaires ont pointé deux éléments, à commencer par un besoin d'infrastructures et d'encadrement, même si cet aspect ne relève pas du seul ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Régions étant aussi compétentes dans cette matière. Le deuxième élément est le déficit de six millions d'euros « pour faire jeu égal avec la Flandre ».

La ministre a rappelé que la Fédération Wallonie-Bruxelles se devait de soutenir les sportifs de haut niveau et accompagner les talents en devenir.

Elle a expliqué que ces six millions d'euros correspondaient à une rallonge budgétaire qui serait nécessaire si la Fédération Wallonie-Bruxelles voulait pratiquer la même politique que la Flandre, à moyens égaux. La Flandre a choisi le sport comme vitrine identitaire et a misé sur les fédérations sportives rapportant beaucoup de médailles. Chaque entité fédérée étant souveraine pour décider de sa politique en matière sportive, la Fédération Wallonie-Bruxelles a plutôt opté pour un soutien en faveur de toutes les fédérations sportives. Cette volonté de soutenir le sport pour tous a d'ailleurs été pointée par plusieurs députés.

Enfin, la ministre a informé les députés de la création d'un groupe de travail composé de membres de l'administration et de son cabinet, des fédérations sportives, des sportifs de haut niveau et des membres des cabinets régionaux chargés des Infrastructures sportives. Ce groupe de travail aura pour but de préparer les sportifs aux Jeux olympiques de Paris de 2024, de revoir les mécanismes de financement des contrats des sportifs de haut niveau en concertation avec les Régions et, ensuite, d'établir des pistes de financement supplémentaires.

La séance plénière



Débat d'actualité sur les « Résultats de l'enquête PISA 2018 »



Le 4 décembre 2019, le Parlement a échangé au cours d'un débat d'actualité portant sur les résultats de l'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis) pour l'année 2018 et ses enseignements pour les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour cette étude, un échantillon représentatif des élèves de 15 ans, de l'ensemble des pays et régions membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a été interrogé. Tous les étudiants sont ainsi soumis aux mêmes questions sur trois thèmes : la lecture dans la langue de l'enseignement, les sciences et les mathématiques. En fonction des résultats obtenus à ces questions, les chercheurs en tirent nombre de données et les interprètent. Les intervenants au débat ont fait le constat de l'absence de variation importante depuis l'enquête précédente de 2015, s'agissant des résultats de l'apprentissage. En revanche, tous ont noté la forte disparité et le creusement des inégalités entre, d'une part, les élèves issus des milieux populaires et, d'autre part, les autres enfants. Face à ce constat, diverses propositions ont été formulées, que ce soit l'imposition d'un moment de lecture obligatoire en classe, davantage de régulation des inscriptions, ou encore d'attendre les premiers effets du Pacte pour un enseignement d'excellence.



Débat d'actualité sur la « Gestion de l'épidémie de coronavirus en Fédération Wallonie-Bruxelles »



Au cours de la séance plénière du 4 mars 2020, les députés ont longuement débattu de l'épidémie de coronavirus et de son impact sur les acteurs et secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est ainsi que l'importance du rôle du comité de concertation a été abordée parmi d'autres enjeux que sont le soutien aux hôpitaux universitaires, à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), aux services de promotion de la santé à l'école (PSE), aux établissements scolaires, à l'enseignement supérieur ou encore à la place des

médias dans la diffusion de l'information. Au-delà du souci majeur de favoriser une approche cohérente vis-à-vis des citoyens, les intervenants ont salué le travail et le rôle essentiel des acteurs de terrain qui œuvrent au déploiement des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un contexte pénible.

b) Les débats thématiques

L'article 84 du règlement de l'assemblée prévoit que la Conférence des présidents peut inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière des débats dits « thématiques ». Les thèmes prennent en compte soit les questions orales, soit les interpellations. Ils peuvent aussi être fixés à l'initiative d'un ou plusieurs chefs de groupe.



Débat thématique sur « Le numérique à l'école »



Au cours de la séance plénière du 29 janvier 2020, les députés ont échangé sur les différents aspects des outils numériques à l'école et, au-delà, dans l'enseignement. Une distinction a été opérée sur l'apprentissage du numérique, à savoir l'appréhension de ces nouvelles techniques et la mobilisation de celles-ci comme aide pédagogique au service de l'apprentissage. Tous ont partagé le constat de la présence de ces outils au sein de la société et du monde du travail. Toutefois, ils ont également mentionnés les différents dangers qui émanent de ces outils et ils se sont dits préoccupés par l'existence d'une fracture numérique préoccupante. Les rapports entre les pouvoirs organisateurs et l'administration centrale par le biais de ces outils ont également été discutés.



Débat thématique sur « La note méthodologique relative aux bâtiments scolaires »



Faisant suite à une série de visites de bâtiments scolaires et aux auditions en commission ayant en charge la matière, le gouvernement a adopté une note méthodologique, débattue en séance plénière le 4 mars 2020. Cette note vise à instaurer des groupes de travail et un groupe de coordination et à mobiliser un certain nombre d'acteurs autour des enjeux de la rénovation et de la construction d'infrastructures scolaires. Certains députés ont salué ce travail fondé sur la créativité et la détermination tout en insistant sur les enjeux fondamentaux liés aux mécanismes de financement tandis que d'autres ont rappelé le respect du principe d'égalité de traitement entre les réseaux.



Débat thématique sur « L'épidémie du Covid-19 »



En séance plénière du 27 avril 2020, un long débat s'est tenu sur l'épidémie du Covid-19 au cours duquel chaque groupe politique a pu exprimer sa gratitude envers les travailleurs des secteurs en première ligne et saluer les efforts de la population durant la période de confinement. Une grande partie du débat a porté sur les conditions sanitaires requises pour permettre à nouveau l'accueil des plus jeunes au sein des établissements scolaires. Le gouvernement a évoqué l'enveloppe budgétaire extraordinaire de 80 millions d'euros dédiée aux conséquences de la crise et destinée à soulager les secteurs les plus touchés. Certains parlementaires se sont souciés des étu-

dants du supérieur qui s'apprêtaient à entamer la période de blocus : ils ont appelés de leurs vœux la réussite du plus grand nombre et demandé au gouvernement d'être attentif à leurs difficultés financières et psychologiques. L'inégalité structurelle entre les femmes et les hommes, ainsi que la pauvreté d'une partie significative de la population face à la crise ont aussi été épinglées. D'autres orateurs ont encore évoqué la reprise des activités économiques et les mesures du Conseil national de sécurité (CNS) ayant des répercussions sur les citoyens dont bon nombre sont coupés d'une partie de leur famille. Le soutien – urgent et nécessaire – au secteur culturel a été abordé. Certains intervenants ont également fait part de leur inquiétude face à la détérioration des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles accentuée par la crise. Tout en soulignant la proactivité du gouvernement durant la période de confinement, le ministre-président, M. Pierre-Yves Jeholet, a entendu les inquiétudes des uns et des autres et exprimé à son tour une pensée pour celles et ceux qui ont été en première ligne dans la lutte contre la maladie ou qui ont été victimes du coronavirus. Il est également revenu sur les moyens dégagés pour répondre aux besoins. Il a par ailleurs insisté sur l'importance du maintien des examens dans l'enseignement supérieur. Après avoir évoqué la concertation rapidement mise en place avec les différents niveaux de pouvoir, les partenaires sociaux et les secteurs, il a assuré que le gouvernement continuerait à faire le maximum pour prendre toutes les mesures adéquates de nature à répondre d'urgence aux préoccupations des secteurs essentiels de notre société.

Chaque groupe politique a pu exprimer sa gratitude envers les travailleurs des secteurs en première ligne et saluer les efforts de la population durant la période de confinement.



La séance plénière



Débat thématique sur « La reprise des cours dans les écoles »



À la suite de la rentrée partielle des élèves de l'enseignement fondamental après deux mois de confinement en raison de la situation sanitaire, les membres de l'Assemblée ont discuté des conditions dans laquelle cette rentrée s'est opérée. Après avoir unanimement salué les acteurs de l'enseignement, tant les professeurs que les pouvoirs organisateurs et les directions, les députés ont fait état de difficultés rencontrées sur le terrain lors de la seconde phase du déconfinement en interpellant la ministre, Mme Caroline Désir, sur les pistes d'amélioration, ainsi que sur les enseignements à tirer pour la rentrée de septembre 2020. Ce débat thématique s'est déroulé lors de la séance plénière du 27 mai.



Débat thématique sur « Le plan #Restart de la RTBF et la diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles »



La séance plénière du 27 mai 2020 a également accueilli un débat thématique portant sur le plan #Restart initié par la RTBF et la diffusion des artistes belges francophones dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 qui touche durement chacun des secteurs de la culture.

#Restart est le plan de relance et de soutien à la culture, à l'audiovisuel et à l'économie locale en Fédération Wallonie-Bruxelles pour lequel la RTBF investit 13,4 millions d'euros en 2020 et 2021.

Saluant cette initiative visant à promouvoir l'émergence et la promotion de nouveaux talents en Fédération, les parlementaires ont cependant souhaité obtenir des éclaircissements quant à la concrétisation de ce plan. Ils se sont notamment montrés soucieux d'obtenir la garantie d'une réelle diversité dans le choix des intervenants et des projets diffusés (en imposant, par exemple, des quotas ou sous-quotas) et d'un pluralisme des médias. Ils se sont aussi montrés attentifs à la pérennisation de la mesure au-delà du terme annoncé.

La ministre des Médias, Mme Bénédicte Linard, a exposé l'ensemble des composantes du plan proposé par la RTBF, lequel s'intégrera dans les différentes mesures spécifiques et globales destinées à aider les différents secteurs de la culture impactés par la crise sanitaire du Covid-19.



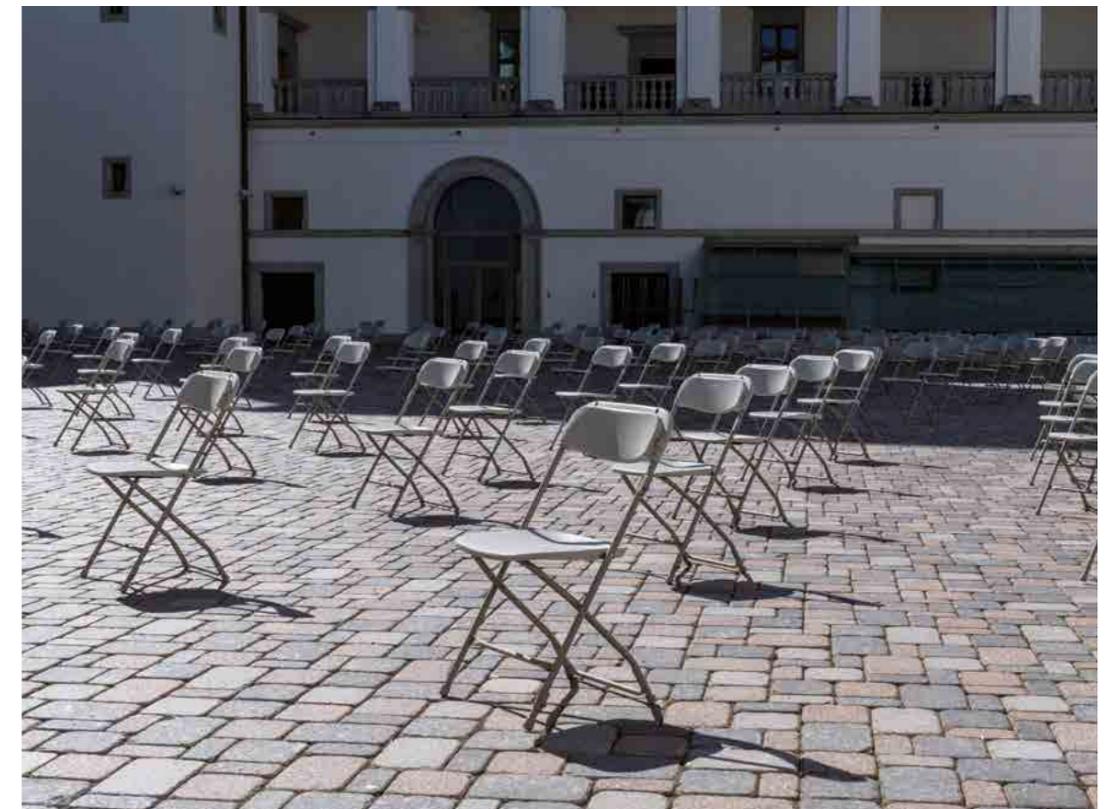
Débat thématique sur « Le défi culturel en période de déconfinement »



Le 10 juin 2020, les députés ont débattu en séance plénière des défis rencontrés par le secteur culturel à la suite des mesures de confinement puis de déconfinement. Ils ont en effet abordé l'inquiétude des techniciens, comédiens, producteurs, programmateurs, danseurs, auteurs et plasticiens à la suite de l'arrêt total de leurs activités, ainsi que les réponses apportées par le gouvernement à travers le fonds d'urgence et des initiatives spécifiques à chaque secteur.

Ce débat a également été l'occasion d'aborder des dossiers plus précis comme la création du

groupe d'experts chargé du redéploiement de la culture, le développement du numérique comme mode de diffusion culturelle, le soutien transversal à la chaîne du livre ou encore le protocole de déconfinement des centres culturels. En réponse aux différentes interventions, la ministre de la Culture, Mme Bénédicte Linard, a rappelé le volontarisme dont le gouvernement a fait preuve pour répondre à l'urgence de la crise, mais aussi pour imaginer le monde de demain. Elle a également exprimé le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'était pas la seule à pouvoir soutenir le secteur culturel et souligné son appel pour une union nationale entre les différents niveaux de pouvoirs. Enfin, la ministre a fait le point sur les perspectives pour l'été.



Débat thématique sur « L'organisation des examens dans l'enseignement supérieur et artistique »



Les membres du Parlement ont échangé et interrogé la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Valérie Glatigny, sur l'organisation des examens dans l'enseignement supérieur et artistique, au cours de la séance plénière du 27 mai 2020, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. En effet, la situation sanitaire n'est pas sans incidence sur l'organisation pratique des examens, ainsi que sur la façon dont les étudiants abordent cette session d'un genre particulier. Les députés ont fait état des difficultés d'organisation pratique qui ont empêché nombre d'étudiants d'accéder à leur examen via une plateforme numérique. Ils ont également relevé les conséquences psychologiques du confinement sur les étudiants et la difficulté pour nombre d'entre eux de disposer d'un local pour une étude tranquille. Ils ont en outre regretté les effets de la crise sur la situation financière des étudiants privés de travail dans ce contexte particulier.



La séance plénière

2. Les décrets adoptés en séance plénière pendant la session 2019-2020

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
20	2019-2020	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la RTBF	18/09/2019
28	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret - programme portant diverses mesures relatives aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, à la santé, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, aux hôpitaux universitaires, au personnel de l'enseignement, à l'enseignement et à WBE	18/12/2020
40	2019-2020	Proposition de décret	Proposition de décret relatif à la collaboration entre les hôpitaux universitaires et une personne morale de droit privé et/ou de droit public ainsi qu'à l' agrément des hôpitaux universitaires	18/12/2019
48	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège, avec échanges de lettres, entre le Royaume de Belgique et l'Organisation internationale de police criminelle - INTERPOL (O.I.P.C. - INTERPOL) , fait à Lyon, le 14 octobre 2014 et à Bruxelles, le 24 octobre 2014	05/03/2020
52	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret relatif à l'élaboration du plan «droits des femmes» de la Fédération Wallonie-Bruxelles	27/04/2020
53	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002	27/04/2020
54	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2003	27/04/2020
55	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004	27/04/2020
56	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005	27/04/2020
57	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2006	27/04/2020
58	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2007	27/04/2020
59	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008	27/04/2020
60	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009	27/04/2020
61	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010	27/04/2020

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
62	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011	27/04/2020
63	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2012	27/04/2020
64	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013	27/04/2020
65	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2014	27/04/2020
66	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2015	27/04/2020
67	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2016	27/04/2020
68	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017	27/04/2020
69	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2018	27/04/2020
79	2019-2020	Proposition de décret	Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	17/03/2020
81	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation des arrêtés du gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2019 et du 4 septembre 2019 modifiant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 septembre 2019 modifiant l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française	14/05/2020
82	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française	28/05/2020
83	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 19 mars 2020 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif aux compétences des Communautés et de l'Etat fédéral en matière du régime tax shelter pour les oeuvres audiovisuelles et les oeuvres scéniques et à l'échange d'informations	28/05/2020
84	2019-2020	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret coordonné du 16 juillet 1975 instituant un prix littéraire du Parlement de la Communauté française	11/06/2020



La séance plénière

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
85	2019-2020	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret coordonné du 27 décembre 1993 instituant un prix du Parlement de la Communauté française en vue de couronner un ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en valeur le patrimoine de la Communauté française	11/06/2020
91	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2020 déterminant le référentiel des compétences initiales et prévoyant une procédure de dérogation au référentiel des compétences initiales conformément à l'article 1.4.4-1, § 1er, du code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire	09/07/2020
92	2019-2020	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle	26/06/2020
93	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l'action d'Éducation permanente dans le champ de la vie associative	09/07/2020
102	2019-2020	Proposition de décret	Proposition de décret visant l'octroi, pour l'année scolaire 2020-2021, de moyens supplémentaires permettant de déployer, suite à la crise sanitaire Covid-19, des pratiques de différenciation des apprentissages dans les écoles de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaires relevant des classes 1 à 10 en vertu du classement établi par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2020 établissant le classement des implantations de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009, organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité	16/07/2020
103	2019-2020	Projet de décret	Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire relatives à l' abaissement à cinq ans de l'âge du début de l'obligation scolaire	09/07/2020
104	2019-2020	Proposition de décret	Proposition de décret déterminant la finançabilité des étudiants pour l'année académique 2020-2021	16/07/2020
105	2019-2020	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle	16/07/2020
106	2019-2020	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant des dispositions relatives à l' exclusion d'élèves et au refus de réinscription dans l'enseignement obligatoire	16/07/2020
107	2019-2020	Proposition de décret	Projet de décret portant des mesures en vue de lutter contre la pénurie	16/07/2020
112	2019-2020	Proposition de décret	Proposition de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°27 du 11 juin 2020 relatif à l' organisation de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires en vue de l'année académique 2020-2021	19/08/2020

Les commissions

Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte neuf commissions dont cinq dites « permanentes ». Les commissions examinent en séance publique les projets et propositions de décret, les propositions de résolution, les rapports d'activités, ainsi que les questions orales et les interpellations que la Conférence des présidents a décidé de leur envoyer.

La composition politique et la répartition des présidences des commissions sont déterminées en vertu de la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de l'assemblée.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte **9 commissions dont 5 permanentes**



Les commissions permanentes et le comité d'avis

Commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement

Président : Jean-Pierre Kerckhofs
Vice-présidents : Hélène Ryckmans et Jean-Charles Luperto

Commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires

Président : Christophe Collignon
Vice-présidents : Samuel Nemes et Anne Laffut

Commission de l'Éducation

Présidente : Latifa Gahouchi
Vice-présidents : Manu Douette et Calvin Soiresse Njall

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

Présidente : Valérie Delporte
Vice-présidentes : Isabelle Emmerly et Sabine Roberty

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

Président : Nicolas Tzanetatos
Vice-présidents : Eddy Fontaine et Anouk Vandevoorde

Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Présidente : Gwenaëlle Grovonius
Vice-président : Yves Evrard

Les commissions

En chiffres

Les commissions se sont réunies 99 fois au cours de la session 2019-2020. Voici la ventilation de septembre 2019 à juillet 2020 :

- commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement : 16 réunions ;
- commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires : 22 réunions ;
- commission de l'Éducation : 17 réunions ;
- commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes : 18 réunions ;
- commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles : 18 réunions ;
- Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : 6 réunions ;
- Commission plénière : 1 réunion ;
- Commission des poursuites : 1 réunion.

Au cours de la session 2019-2020, les commissions se sont réunies

99 fois

Toujours au cours de la session 2019-2020, les commissions ont enregistré :



2.182
questions
orales



37
interpellations



732
questions
écrites

Les principaux projets de décret examinés et adoptés en commission



1. En commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement



Projet de décret portant assentiment à l'accord de siège, avec échanges de lettres, entre le Royaume de Belgique et l'Organisation internationale de police criminelle – INTERPOL (O.I.P.C – INTERPOL), fait à Lyon, le 14 décembre 2014 et à Bruxelles, le 14 octobre 2014 [Doc. 48 (2019-2020) n°1]

L'objectif porté par ce décret examiné en commission le 10 février et en séance plénière le 4 mars 2020 est de faire entrer dans l'ordre juridique belge un accord de siège afin de permettre l'ouverture d'un bureau de représentation d'INTERPOL en Belgique. L'accord vise à préciser certains aspects relatifs aux privilèges et aux immunités accordés par la Belgique au bureau de l'O.I.P.C. afin d'assurer le bon fonctionnement de celui-ci. L'ouverture de ce bureau à Bruxelles découle des relations que l'organisation veut entretenir avec l'Union européenne.



2. En commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires



Ajustement du Budget des recettes et des dépenses 2019 [Doc. 29 et 30 (2019-2020)]
Budget initial des recettes et dépenses 2020 [Doc. 31 et 32 (2019-2020)]

Annuellement, la commission du Budget examine et adopte le budget initial des recettes et des dépenses de la Communauté française en prenant notamment en compte les dispositions légales en matière de financement de l'entité, les nouveaux paramètres économiques et démographiques, les politiques menées et les réalités rencontrées. Pour l'année 2020, le budget initial a été adopté par la commission le 4 décembre 2019. Il peut être résumé ainsi :

Initial 2020 (montants en milliers d'euros)	
RECETTES	10.565.723
DÉPENSES	11.545.352
SOLDE NET À FINANCER	- 844.949
SOLDE DE FINANCEMENT SEC 2010	- 708.434

La répartition du budget des dépenses 2020, par compétences, peut être traduite comme suit :

En % du budget des dépenses 2020	
ÉDUCATION, RECHERCHE, FORMATION	72%
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT	15%
SERVICES GÉNÉRAUX	7%
DOTATIONS RW/COCOF	4%
DETTE	2%

Les commissions

Décret-programme accompagnant le budget initial 2020 [Doc. 709 (2019-2020)]

En même temps que l'adoption du projet de décret budgétaire pour l'année 2020, la commission a également voté le projet de décret-programme. Ce texte doit permettre la bonne exécution du budget, à travers les modifications de l'ensemble des bases légales nécessaires, et notamment la mise en œuvre des mesures nouvelles décidées par le gouvernement.

Pour ce faire, diverses dispositions relatives aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, à la santé, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, aux hôpitaux universitaires, au personnel de l'enseignement, à l'enseignement et à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ont été intégrées afin de tenir compte des besoins et des réalités dans les différents secteurs concernés.

02/03 2020 Projets de décret portant règlement définitif des budgets pour les années 2002 à 2018 [Doc. 53 à 69 (2019-2020)]

Examinés au cours de la réunion de la commission du 2 mars 2020, les 17 projets de décrets portant règlement définitif des budgets des années 2002 à 2018 ont été déposés par le gouvernement qui a, de cette manière, régularisé formellement les années budgétaires et comptables concernées. Ils sont l'aboutissement légal d'un processus de résorption du retard dans la production des comptes généraux de la Communauté française entamé par le ministre du Budget précédent selon un calendrier fixé de commun accord entre les cabinets respectifs, la Cour des comptes et l'administration concernée. Ces projets ont été adoptés lors de la séance plénière du 27 avril.



3. En commission de l'Éducation

23/06 2020 Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2020 déterminant le référentiel des compétences initiales et prévoyant une procédure

de dérogation au référentiel des compétences initiales conformément à l'article 1.4.4-1, § 1^{er}, du code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire [Doc. 91 (2019-2020) n°1]

Première réalisation concrète et visible de la réforme du Pacte pour un enseignement d'excellence, ce projet de décret, examiné et adopté au cours de la réunion de la commission de l'Éducation du mardi 23 juin 2020, contient le premier référentiel pour le niveau maternel. En effet, c'est le premier exercice du genre pour ce niveau d'enseignement non obligatoire. Il vise à établir des synergies horizontales, entre les différents domaines, et verticales, avec les référentiels du niveau supérieur. Ce référentiel, à l'instar de ceux existant pour les autres niveaux et qui seront mis à jour dans le cadre du Pacte, définit des contenus et des attendus qu'il convient de distinguer des programmes qui les mettent en œuvre et ne sont pas adoptés par le Parlement. En raison de la particularité des élèves en bas âge, concernés en l'occurrence, il a été dérogé à la règle de l'annualité en prévoyant un seul référentiel pour les trois années. Ils sont le fruit d'un travail mené par un groupe de travail ad hoc ainsi que par la Commission des référentiels et des programmes du tronc commun. Le projet de décret contient également des dispositions permettant l'octroi de dérogations aux pouvoirs organisateurs qui en feraient la demande.

Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire relatives à l'abaissement à cinq ans de l'âge du début de l'obligation scolaire [Doc. 103 (2019-2020) n°1]

Le Pacte pour un enseignement d'excellence s'est fixé comme objectif prioritaire l'investissement dans la qualité de l'enseignement maternel, eu égard à l'importance de lutter contre les inégalités scolaires et de créer les conditions pour favoriser une meilleure capacité d'apprentissage des enfants dès le plus jeune âge. Le renforcement de cet investissement a pour principale finalité l'institution d'une école maternelle mettant l'accent sur la qualité de l'accueil, des approches et domaines de l'apprentissage, ainsi que sur l'ensemble des interactions entre enfants, familles et professionnels.

Considérant la nécessité de valoriser l'école maternelle en tant que cycle d'expériences et d'apprentissages essentiels qui permettront à l'enfant de grandir, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagé, au travers de sa

Déclaration de politique communautaire (DPC), à favoriser la fréquentation de l'école à partir de trois ans. Dans ce contexte, l'entrée en vigueur, dès la rentrée scolaire de septembre 2020 de la loi du 23 mars 2019 modifiant la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire, constitue une opportunité, car la nouvelle obligation scolaire, à partir de cinq ans, permet de répondre partiellement aux préoccupations précitées.

Projet de décret portant des mesures en vue de lutter contre la pénurie [Doc. 107 (2019-2020) n°1]

Dans sa Déclaration de politique communautaire, le gouvernement s'est engagé à lutter contre la pénurie des enseignants, dont les effets se marquent à tous les niveaux. Si la lutte contre la pénurie nécessite un travail structurel s'inscrivant sur le long terme, le projet de décret vise à adopter, sans attendre, une série de mesures permettant de résorber, autant que possible, la pénurie à court terme. Ces mesures ont pour vocation de limiter des blocages d'ordre statutaire pour lesquels des solutions rapides peuvent être trouvées en vue de la rentrée scolaire 2020-2021.



4. En commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

03/03 2020 Projet de décret relatif à l'élaboration du Plan « Droits des femmes » de la Fédération Wallonie-Bruxelles [doc. 52 (2019-2020)]

Adopté en commission le 3 mars 2020 et ensuite en séance plénière le 29 avril 2020, ce projet de décret vise à créer un cadre de travail unique pour l'élaboration et le suivi de mesures relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la lutte contre les violences faites aux femmes, dans les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il entend rapprocher la dynamique de deux décrets qui couvrent déjà ces matières, en l'espèce le décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le

décret du 3 mai 2019 relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'idée était ainsi de fusionner ces deux décrets afin de former un plan unique « Droits des femmes » visant la pleine égalité entre les femmes et les hommes, avec le pilotage d'un seul comité de suivi. Un second objectif était d'accroître la représentation de la société civile dans le processus d'élaboration et de suivi du Plan.



5. En commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

12/05 2020 Projet de décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des

hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française [Doc n°82 (2019-2020) n°1]

Ce projet de décret, adopté en commission le 12 mai 2020, actualise la liste des titres requis pour dispenser les cours dans les hautes écoles. Cette liste est reprise dans le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française. Les modifications visent principalement les annexes du décret et actualisent les titres requis, en fonction des différentes modifications réglementaires ayant impacté la liste et de l'ajout ou de la suppression de grades.

Une actualisation régulière des titres et fonctions, comme le prône l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) garantit la qualité de l'enseignement dans les hautes écoles. Elle se justifie en raison de la création de nouvelles formations et est nécessaire pour clarifier la situation administrative des membres du personnel désignés ou engagés à titre temporaire pour dispenser d'« autres cours à conférer », dont la catégorie doit rester transitoire.

Les commissions

Les propositions de décret ou de résolution adoptées en commission



1. En commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes



La proposition de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle [doc. 105 (2019-2020) n°1]

Cette proposition a été examinée en commission le 9 juillet 2020 et ensuite adoptée lors de la séance plénière du 16 juillet 2020. Elle vise à clarifier la base juridique de l'arrêté de pouvoirs n° 21 du 11 juin 2020 portant le budget ajusté du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel en vue de soutenir le redéploiement du cinéma dans le cadre de la crise du Covid-19.

Ce texte, adopté à l'unanimité, entend également réformer les aides au développement, en soutenant davantage le travail en amont des scénaristes et co-auteurs dans la chaîne de production des films.



2. En commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles



Proposition de décret relatif à la collaboration entre les hôpitaux universitaires et une personne morale de droit privé et/ou de droit public, ainsi qu'à l'agrément des hôpitaux universitaires [Doc n°40 (2019-2020) n°1]

À l'issue de la sixième réforme de l'État, de nombreuses compétences ont été transférées du niveau fédéral vers les entités fédérées. À la suite de la proposition, en 2015, de la ministre fédérale des Affaires sociales et de la Santé publique d'opérer une réforme du financement des hôpitaux, comprenant une réorganisation du paysage des soins de santé articulée autour d'un nouveau concept de réseau, les gouvernements de l'État fédéral et des entités fédérées ont validé le principe de la création de réseaux et la collaboration entre hôpitaux. La proposition de décret, présentée par les groupes de la majorité et adoptée le 17 décembre 2019 en commission et le lendemain en séance plénière, définit le cadre juridique de collaboration entre les hôpitaux universitaires et des personnes morales de droit privé et de droit public, créées et organisées en application du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'une collaboration entre hôpitaux, de la nouvelle loi communale du 24 juin 1988 et de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale. La proposition entend également définir le cadre juridique de l'agrément des hôpitaux universitaires et les modalités d'agrément applicables aux collaborations entre hôpitaux et réseaux hospitaliers cliniques locorégionaux.



Proposition de décret déterminant la finabilité des étudiants pour l'année académique 2020-2021 [Doc 104 (2019-2020) n°1]

La crise sanitaire a eu un impact important sur l'année académique 2019-2020. Afin de ne pas porter atteinte à la finabilité des étudiants, une proposition de décret déposée par les membres de la majorité, étend les mesures exceptionnelles y relatives visées aux articles 6 et 7 de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 31 du 18 juin 2020 relatif à l'organisation de l'année académique 2020-2021 à l'ensemble des étudiants ayant été inscrits à un cycle d'études supérieures durant l'année académique 2019-2020. Autrement dit : aucun étudiant ne perdra sa finabilité et pourra, quoi qu'il arrive, s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année académique 2020-2021. Les étudiants non financés, qui se réinscrivent à un cycle d'études ou qui se réorientent bénéficieront également de cette mesure exceptionnelle.

En vue d'y parvenir, les auteurs du texte proposent, d'une part, de modifier la prise en considération des conditions fixées à l'article 5, 3°, du décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études et, d'autre part, de permettre la prise en compte des crédits acquis au cours de l'année académique 2019-2020 afin de recouvrer un caractère financé. Cette proposition de décret, adoptée en commission le 9 juillet 2020, l'a également été lors de la séance plénière le 16 juillet 2020.

Les auditions que les commissions organisent



1. En commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires



Audition des représentants de l'Entreprise publique des technologies numériques de l'information et de la communication de la Communauté française (ETNIC) [Doc. 9 (SE2019) n°1]

Le 4 novembre 2019, les responsables de l'Entreprise publique des technologies numériques de l'information et de la communication de la Communauté française (ETNIC) ont présenté en commission leur rapport annuel d'activités 2018. À travers un échange nourri et intéressant, les députés ont été sensibilisés au nouveau plan stratégique et opérationnel, à la redéfinition des missions, de la vision et des valeurs de l'entreprise. Les réformes du décret et de l'entreprise ont été généralement fondées sur trois lignes directrices que sont la coresponsabilité des parties prenantes, la transparence et la maîtrise dans la gestion ainsi que l'accompagnement au changement. Les parlementaires ont à leur tour abordé des thématiques aussi importantes que la gestion des personnels, la cybersécurité, l'échange de données ou le pilotage de l'enseignement.



Audition des représentants la Cour des comptes et des responsables de l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du rapport annuel de la Dette 2018 [Doc. 27 (2019-2020) n°1]

Le 18 novembre 2019, les membres de la commission du Budget ont reçu un éclairage très rigoureux, tant de la part de la Cour des comptes qui a réalisé un examen approfondi de la gestion de la

Les commissions

De la 31 décembre 2018 que des responsables de l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont présenté le rapport annuel 2018. Au cours des débats, les députés et les divers intervenants ont abordé des problématiques fondamentales telles que les méthodologies de calcul, l'évolution des stocks de dette, les paramètres de taux/de durée, le cadre organisationnel, les principes et stratégies de gestion ainsi que les projections attendues et les conséquences éventuelles.

16/12 2019
Audition du directeur d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances dans le cadre du rapport annuel 2018 [Doc. 5 (SE 2019) n°1]

Au cours de sa réunion du 16 décembre 2019, la commission ayant également en charge l'égalité des chances a accueilli le directeur d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances qui a présenté son rapport annuel 2018. En présence du ministre, M. Frédéric Daerden, qui a rappelé la volonté du gouvernement d'élaborer une stratégie coordonnée de lutte contre le racisme, le débat a essentiellement porté sur l'enseignement (gratuité, inclusion...) et les médias, la lutte contre toute forme de discrimination, les signes convictionnels, les carnivals et le folklore, mais aussi les relations avec la Flandre. En conclusion, le président de la commission a souligné positivement tant la qualité du travail que l'enthousiasme des responsables d'Unia.

27/01 2020
Auditions dans le cadre du dossier des bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

À la suite de sa décision et sur proposition du ministre chargé des Bâtiments scolaires, M. Frédéric Daerden, la commission a entamé des discussions et visites pour se rendre compte de l'état des bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce faire, elle a entendu le secrétaire général et les responsables des bâtiments scolaires au sein du ministère le 27 janvier 2020.

La commission a également décidé d'entendre les représentants des réseaux de l'enseignement. Plusieurs visites de bâtiments ont également eu lieu dans les différentes provinces de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de mieux appréhender les problématiques et les enjeux du dossier (voir infra).



2. En commission de l'Éducation

11/02 2020
Auditions dans le cadre des référentiels du futur tronc commun

Au cours de sa réunion du 11 février, les membres de la commission ont eu l'occasion d'entendre :

- le professeur Marc Romainville, représentant de la commission des référentiels ;
- les présidents des groupes de travail chargés de la rédaction des référentiels du futur tronc commun :
 - Sciences humaines : M. Pierre Hella ;
 - Français : M. Laurent Divers ;
 - Mathématiques : Mme Colette Genot ;
 - Sciences : Mme Nathalie Matthys ;
 - Langues modernes : M. Franck Livin ;
 - Éducation physique et santé : Mme Marie-Louise Delsemme ;
 - Éducation à la philosophie et à la citoyenneté : Mme Catherine Soudon ;
 - Formation manuelle, technique, technologique et numérique : M. Jean-Luc Roland ;
 - Éducation culturelle et artistique : Mme Aline Dufossé et M. Olivier Moreau.

Les dix groupes - un groupe pour le référentiel de l'enseignement maternel et neuf groupes disciplinaires - ont été institués suite à l'adoption de la charte des référentiels qui vise à incarner les grands principes du Pacte pour un enseignement d'excellence en matière de curriculum portant sur le contenu et les attendus. Leur objectif est ainsi d'élaborer des curriculums clairs et applicables sur le terrain. À chacun des groupes de travail est joint un comité de lecture constitué d'enseignants pour un retour du terrain. Tous ces groupes ont été coordonnés par la Commission des référentiels.



3. En commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

23/06 2020
Rapport d'audit portant sur la politique de placement des jeunes dans les institutions publiques de protection de la jeunesse [Doc. 86 (2019-2020) n°1]

Le 23 juin 2020, la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles a entendu M. Charles, auditeur adjoint à la Cour des comptes pour la présentation du rapport d'audit portant sur la politique de placement des jeunes dans les institutions publiques de protection de la jeunesse.

Durant le premier semestre 2019, la Cour des comptes a mené un audit portant sur la politique de placement des jeunes dans les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ).

Le rapport de la Cour comporte deux volets principaux. Le premier est consacré à la gestion par la Fédération de la capacité d'hébergement des IPPJ. Le second porte sur la performance des IPPJ. Cette dernière a été évaluée à partir de critères quantitatifs et qualitatifs.

Les commissions

Les missions et visites que les commissions organisent



1. En commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires

Visites de terrain dans le cadre du dossier des bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La commission a procédé à plusieurs visites de bâtiments dans les différentes provinces de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de mieux appréhender les problématiques et les enjeux du dossier : la vétusté des infrastructures scolaires, les crédits budgétaires, les travaux de rénovation et de construction, les économies d'énergie et les aspects environnementaux, les audits, la révision de certaines législations ou normes...



2. En commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes



Visite du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

Le 15 janvier 2020, la commission a eu l'occasion de rencontrer les membres du Bureau du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) dans leurs locaux. Ils ont pu écouter la présentation de l'institution et des enjeux qui la concernent par son président, M. Karim Ibourki. Un large échange de vues s'en est suivi tant avec le président du CSA qu'avec les autres membres du Bureau. Ces échanges ont porté sur les grandes évolutions des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les « grands rapports » et autres travaux

Les « grands rapports »



Rapport annuel du médiateur commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie (01.01.2018 au 31.12.2018) [Doc. 26 (2019-2020) n°1]

Au courant du mois de janvier 2020, les commissions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en fonction de leurs compétences, ont entendu le médiateur commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie, M. Marc Bertrand, pour la présentation de son rapport annuel. Ce dernier s'inscrit dans la continuité des rapports antérieurs. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme les années précédentes, ce sont les services administratifs concernés par les allocations d'études (481 dossiers), les relations scolaires (193), les personnels de l'enseignement

(163) et les équivalences de diplôme (194) qui sont principalement concernés par des dossiers de médiation. À partir de l'analyse de tous les cas qui lui ont été soumis, le médiateur a formulé 19 recommandations d'ordre général et 46 recommandations spécifiques, adressées pour certaines, aux autorités politiques (lorsqu'une modification décrétole ou réglementaire est nécessaire), et pour d'autres, aux administrations (lorsqu'il s'agit d'une modification d'une circulaire ou d'une pratique administrative). Les commissions ont ainsi pris connaissance du suivi des recommandations émises les années précédentes qui soit sont totalement ou partiellement mises en œuvre, soit devraient encore l'être.



De gauche à droite : Rudy Demotte, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Marc Bertrand, médiateur commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie, Jean-Claude Marcourt, président du Parlement de Wallonie.

Les « grands rapports » et autres travaux

02/03 2020 Examen du rapport d'activités Wallonie-Bruxelles International pour l'année 2018 [Doc. 43 (2019-2020) n°1]

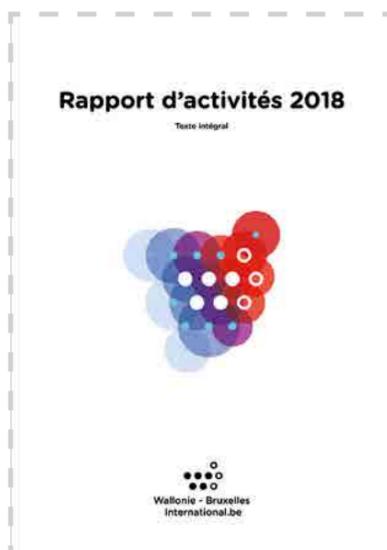
Le 2 mars 2020, la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement a examiné le rapport d'activités Wallonie-Bruxelles International (WBI) relatif à l'année 2018, en présence de son administratrice générale, Mme Pascale Delcominette et du ministre-président, M. Pierre-Yves Jeholet. Ce rapport fut le cadre d'un vaste échange entre les différents protagonistes sur l'action et les moyens déployés par WBI à l'étranger, mais aussi sur les différents aspects de la coopération internationale bilatérale de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce fut aussi, pour les commissaires, l'occasion d'un éclairage utile à propos de la réforme de la gouvernance en cours au sein de WBI.

ont été abordés et longuement discutés en réunion du 2 mars 2020, notamment en ce qui concerne le compte général (exécution, trésorerie, patrimoine), la dette, les comptes des services administratifs à comptabilité autonome, mais également les audits et contrôles des comptes des universités ou du paiement des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur artistique. À cette occasion, les députés ont pu poser de nombreuses questions aux représentants de la Cour des comptes et au ministre qui ont apporté les éclairages utiles et nécessaires.

La commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles s'est, quant à elle, plus particulièrement intéressée à la reddition des comptes des organismes relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le contrôle des comptes des Universités de Liège, Mons, Namur et Bruxelles, le contrôle de la passation et de l'exécution des marchés publics conclus par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), le paiement du personnel enseignant de l'enseignement supérieur artistique et enfin le comptage des missions pour le financement des maisons de justice.

02/03 2020 31^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 44 (2019-2020) n°1]

La commission du Budget a invité la Cour des comptes à venir présenter son 31^e cahier d'observations qu'elle adresse chaque année au Parlement. Dans ce cadre, différents dossiers



Les autres travaux



1. En commission de l'Éducation

03/03 2020 Création d'un groupe de travail

La commission de l'Éducation a décidé, au cours de sa réunion du 3 mars 2020, de créer un groupe de travail portant sur le cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC). Ce groupe de travail s'inscrit dans la continuité des travaux menés par un précédent groupe de travail qui avait conduit nombre d'auditions avant la mise en œuvre dudit cours et qui avait remis un rapport en juin 2018 [Doc. 641 (2017-2018) n° 1]. Il a tenu sa première réunion le mercredi 24 juin et les poursuivra dès l'entame de la prochaine session, en septembre 2020.

2. En Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

02/03 2020 Examen du projet de décret relatif à l'élaboration du Plan « Droits des femmes » de la Fédération Wallonie-Bruxelles [doc. 52 (2019-2020) n°1]

Le comité d'avis s'est réuni en date du 2 mars 2020, afin de se pencher sur ce projet de décret. Suite aux échanges menés, le Comité d'avis a officiellement remis son avis, contenant des suggestions officielles, à la commission des Droits des femmes. Celle-ci a travaillé sur le projet de décret dès le lendemain, en tenant compte de l'avis du Comité.

03/03 2020 Audition de la ministre des Droits des femmes, Mme Bénédicte Linard

Le 3 mars 2020, le Comité d'avis a reçu la ministre chargée des Droits des femmes, Mme Bénédicte Linard. La ministre a exposé aux membres du Comité les grandes lignes des politiques qu'elle entend mener en matière de droits des femmes au cours de la législature. Cette présentation a permis ensuite un large échange de vues avec les parlementaires.

07/07 2020 Examen du Plan « Droits des femmes » 2020-2024 de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En sa réunion du 7 juillet 2020, le Comité d'avis a étudié, en présence de la ministre chargée des Droits des femmes, Mme Bénédicte Linard, le plan « Droits des femmes » tel que proposé en première lecture au gouvernement. À travers l'avis qu'ils ont ensuite officiellement remis à la ministre, les membres du comité d'avis ont, après l'avoir remercié pour son appréciable collaboration avec le Parlement, formulé différentes suggestions d'approfondissement. Les députés ont aussi attiré l'attention de la ministre sur des enjeux essentiels pour atteindre l'effective réalisation des droits des femmes.

Les députés ont aussi attiré l'attention de la ministre sur des enjeux essentiels pour atteindre l'effective réalisation des droits des femmes.





© Reporters

IV

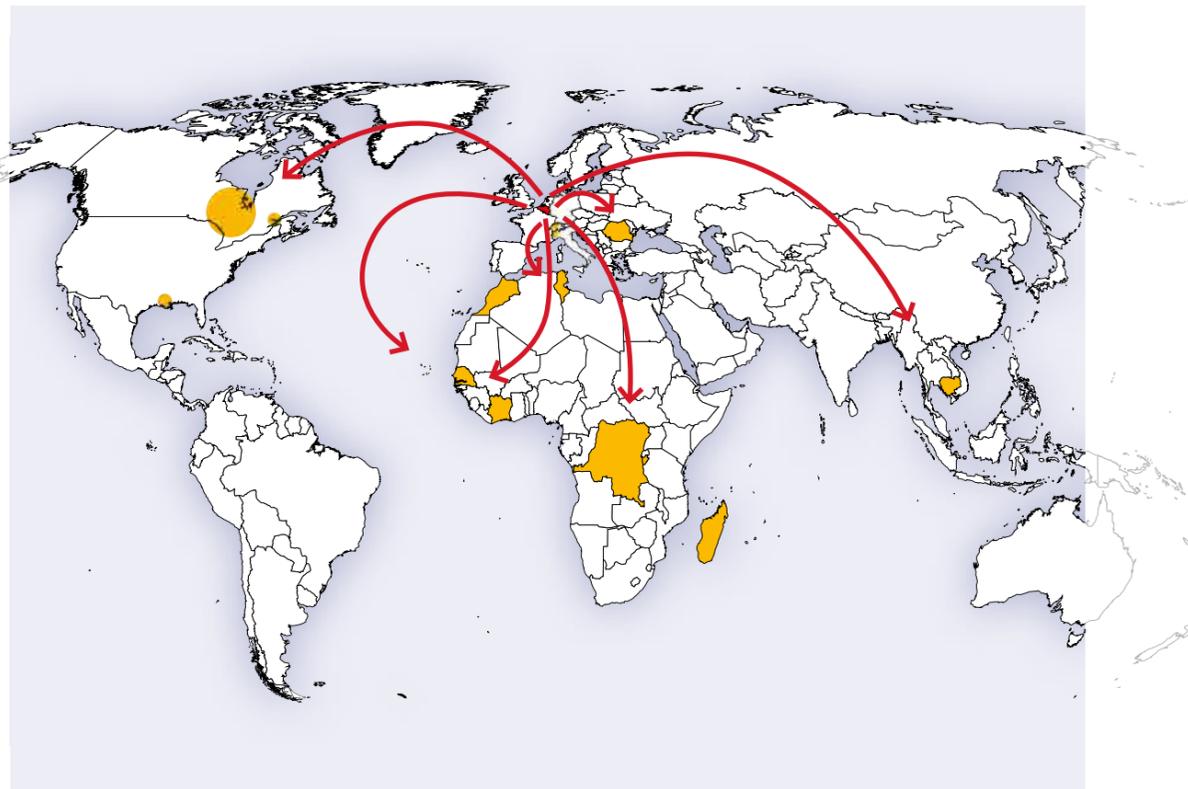
Le Parlement, acteur sur la scène internationale

Les relations bilatérales	59
Les relations multilatérales	60
L'accueil de personnalités et de délégations étrangères	71

La diplomatie parlementaire

Complémentaire à leurs missions traditionnelles de législateur et de contrôle de l'exécutif, les élus ont le devoir d'exercer un rôle international utile aux sociétés interdépendantes et en pleine mutation. Ce rôle s'est affirmé au cours des années au travers de structures diverses de type bilatéral ou multilatéral. La connaissance du député sur les problématiques internationales et son appartenance à des réseaux internationaux renforcent sa capacité d'acteur de paix, de coopération et de développement durable. Cette mission donne aussi une dimension éthique aux relations internationales : convaincre des valeurs universelles à respecter pour le bien-être des populations.

La crise liée au Covid-19 a également eu un impact sur les activités du Parlement au niveau des relations internationales. Une série d'initiatives a malheureusement dû être annulée ou reportée.



Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a conclu de nombreux partenariats avec des assemblées du monde francophone.

Les relations bilatérales

Les comités mixtes et les groupes d'amitié

1. Le Comité mixte triangulaire Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles/Jura/Val d'Aoste

La 19^e session qui devait se tenir à Delémont du 23 au 25 février 2020 a été reportée en raison de la crise politique valdôtaine.

2. Le groupe d'amitié avec l'Assemblée législative de l'Ontario

La 2^e session qui devait se tenir à Bruxelles du 15 au 18 mars 2020 a été annulée en raison de l'épidémie du Covid-19.

3. Le Comité mixte avec l'Assemblée nationale du Québec

La 29^e session s'est tenue à Québec du 18 au 21 octobre 2019.

Les échanges ont porté sur les moments significatifs de l'actualité politique et parlementaire des deux délégations ainsi que sur l'élection générale au Québec d'octobre 2018 et les élections en Belgique de mai 2019.

Le premier thème généraliste portait sur la liberté de la presse et la protection des sources journalistiques.

Le second thème concernait les enjeux liés à l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).

Par ailleurs, les membres du Comité se sont rendus dans les bureaux des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) afin d'être informés sur les programmes d'échanges internationaux. Ils y ont rencontré le président-directeur général et la directrice « partenariats et développement ».

La politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement au travail de l'Assemblée québécoise fut en outre présentée à notre délégation qui, en échange, a transmis la brochure sur le TDAH de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'attention de la Commission de la santé et des services sociaux (CSSS).

La 30^e session prévue à Bruxelles au premier semestre 2020 a été reportée en raison de la crise sanitaire internationale.

4. Réunion préparatoire en vue de la constitution d'un groupe d'amitié avec le Congrès de Nouvelle-Calédonie

Après avoir participé aux travaux de la 32^e session de l'Assemblée régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) en application de la lettre d'intention signée par les présidents Rudy Demotte et Roch Wamytan le 2 octobre 2019, la délégation calédonienne conduite par le président du Congrès s'est rendue, du 17 au 19 novembre 2019, à Bruxelles pour assister à une réunion de travail en vue de la constitution d'un groupe d'amitié entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Congrès de Nouvelle-Calédonie.

5. Le groupe d'amitié avec l'Assemblée nationale de la République du Cap-Vert

La 2^e session de ce groupe d'amitié, prévue à Praia du 28 mai au 3 juin, a été reportée en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19.

Les relations multilatérales

L'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF)

L'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) est à la fois l'assemblée consultative de la Francophonie institutionnelle et le relais entre les instances de la Francophonie et les populations francophones. Elle se compose de 88 parlements et groupes parlementaires constitués en sections, regroupées en quatre régions : Afrique, Asie-Pacifique, Amérique et Europe. L'APF partage les valeurs de la Francophonie définies dans la Charte de la Francophonie, les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.



1. La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF

Le Parlement est présent sur la scène internationale francophone depuis 1984 en tant que moteur et siège de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF qui assure l'exclusivité de la représentation parlementaire francophone belge. Composée à la fois d'élus régionaux de Wallonie et de Bruxelles ainsi que d'élus fédéraux, la section est porteuse d'une dimension à la fois fédérale et régionale dans l'espace francophone. Grâce au soutien du Parlement, la section est active au sein des instances de la Francophonie parlementaire où elle exerce des fonctions stratégiques pour faire entendre sa voix.

À la suite des législatives fédérales, régionales et communautaires du 26 mai 2019, la section a été renouvelée pour la législature 2019-2024. Présidée par M. Matthieu Daele, elle est composée de 13 membres effectifs :

- M. Matthieu Daele, président ;
- M. Malik Ben Achour, coordonnateur du Réseau de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;
- Mme Alice Bernard, membre effective ;
- M. Philippe Courard, rapporteur de la Commission politique ;

- M. René Collin, vice-président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles - CECAC ;
- Mme Margaux De Re, rapporteuse du Réseau des jeunes parlementaires ;
- Mme Nadia El Yousfi, rapporteuse de la Commission des affaires parlementaires ;
- M. André Frédéric, membre effectif ;
- M. Jean-Charles Luperto, chargé de mission Europe ;
- M. Benoît Piedboeuf, membre effectif ;
- Mme Françoise Schepmans, première vice-présidente du Réseau des femmes ;
- M. Gaëtan Van Goidsenhoven, membre de la Commission de coopération au développement ;
- M. Jean-Paul Wahl, vice-président international. Les suppléants désignés sont Mmes Caroline Cassart-Mailleux et Latifa Gahouchi ainsi que MM. John Beugnies et Olivier Bierin.

2. L'APF et la pandémie du Covid-19

L'espace francophone n'a pas été épargné par les effets de la crise sanitaire mondiale liée au coronavirus. De nombreux États d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique ont payé un lourd tribut à ce virus particulièrement contagieux. L'APF a perdu également deux membres, Mme Rose-Marie Campaoré, seconde vice-présidente de l'Assemblée nationale burkinabè et M. Belco Bah, vice-président de la Commission politique et deuxième questeur de l'Assemblée nationale malienne.

Face à cette situation exceptionnelle, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a adapté ses méthodes de travail. Ainsi, **dès le 27 mars** et suite aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le télétravail était généralisé au sein du secrétariat général.

Début avril, l'APF adoptait le **plan de crise face à la pandémie de Covid-19** reprenant dix actions clés :

1. installation d'un comité de crise chargé de déterminer les principales mesures d'organisation urgentes ;
2. adoption d'un plan de crise recouvrant les mesures retenues ;

3. généralisation du télétravail au sein des instances de l'APF pendant la période de pandémie ;
4. incitation des sections des pays touchés à assurer les activités permanentes des parlementaires, et ce, dans les meilleures conditions sanitaires et à recourir au télétravail ;
5. informations régulières aux sections de l'évolution de la pandémie par une lettre périodique ;
6. information aux sections des mesures prises par les assemblées pour protéger leurs membres et personnel ;
7. partage des bonnes pratiques ;
8. mise en évidence des recommandations de l'OMS et des autorités publiques de santé ;
9. poursuite du travail des instances APF par toutes les voies dématérialisées possibles ;
10. information régulière des médias et partenaires des positions et avis de l'APF sur la scène internationale.

Fin avril et fin mai, les chargés de mission régionaux se réunissaient en visioconférence pour dresser un bref diagnostic de la situation sanitaire dans leur région ainsi que les difficultés rencontrées. Le chargé de mission Europe, M. Jean-Charles Luperto a regretté le manque de solidarité entre les États européens au début de la crise et a souligné la nécessité de repenser la relocalisation des entreprises produisant les biens nécessaires à la lutte contre la propagation de l'épidémie (masque, gel hydroalcoolique, etc.). Il s'est montré inquiet de la situation des maisons de repos et de soins pour les seniors. Sur sa proposition, l'accent a été porté sur la nécessité de focaliser les actions de l'APF dans le champ de ses compétences et sur son rôle de plaidoyer.

Comme prévu dans le cadre de son Plan de crise, l'APF a diffusé, à intervalles réguliers et durant toute la période de pandémie une « **Lettre d'information** » à l'ensemble de ses membres. Par ce média, elle les invitait à y publier une contribution écrite reprenant les initiatives et mesures prises par leurs assemblées à l'occasion de la crise du Covid-19.

Dans un témoignage vidéo dont le lien a été publié dans la lettre n° 4, le président de la section, M. Matthieu Daele a insisté pour que le débat démocratique et le contrôle du gouvernement se poursuivent malgré la pandémie. Il a pris en exemple le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

qui a adapté son règlement pour permettre à ses membres de se réunir en visioconférence. M. Daele a évoqué ensuite le traçage des malades qui doit nécessairement respecter la vie privée des citoyens ainsi que le confinement qui touche leurs libertés individuelles.

Dans ce même numéro de la lettre d'information, le tweet de notre Parlement sur le débat thématique relatif à l'épidémie du coronavirus qui a eu lieu en séance plénière du 27 avril dernier est également épinglé.



Le 18 mai, M. Jean-Paul Wahl, vice-président international a participé à une réunion en visioconférence du Comité de crise. Durant cette réunion, le plan

de crise de l'APF face à la pandémie de Covid-19 a été adopté. À l'instar de ses collègues, M. Wahl a souhaité que le vaccin contre le Covid-19 soit équitable et universel et qu'il ne fasse pas l'objet d'une appropriation nationale en vertu du principe de solidarité. Il a plaidé pour que l'APF soutienne les efforts de l'UNICEF, des Nations-Unies, de l'OMS et de l'UNESCO pour que le vaccin soit considéré comme un élément du patrimoine de la communauté internationale en matière de lutte contre la pandémie.

3. Les activités internationales de l'APF

a) Le Bureau international



Les **28 et 29 janvier 2020**, le Bureau de l'APF s'est réuni à Dakar (Sénégal) à l'invitation de la section sénégalaise.

Cet événement s'est déroulé sous la présidence de M. Amadou Soumahoro, président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire. Après avoir échangé avec l'administratrice de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF),



© APF

Les relations multilatérales



Bureau international de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, 28 et 29 janvier 2019 à Dakar (Sénégal).

Mme Cano, les membres du Bureau ont poursuivi leurs réflexions en faveur d'un fonctionnement plus collégial de l'institution.

Son Excellence, M. Macky Sall, président de la République du Sénégal, qui a rendu visite au Bureau, a tenu à rappeler notamment qu'il accordait une attention toute particulière aux questions de sécurité au Sahel. Le Bureau qui a adopté un nouveau plan de communication et de modernisation des statuts a demandé à la Commission politique de lui proposer une révision des mécanismes de vigilance démocratique en vue d'accompagner davantage les pays en difficulté.

Une motion sur le rayonnement et la promotion du français dans les slogans de l'espace francophone et lors des prochains Jeux olympiques a également été adoptée.

Compte tenu des restrictions liées à la crise sanitaire, le Bureau de l'APF s'est réuni le 6 juillet par visioconférence pour la première fois de son histoire. Cette réunion, qui a rassemblé une trentaine de parlementaires francophones issus de quatre continents, dont les membres du Bureau international de notre section, s'est déroulée sous la présidence de M. Amadou Soumahoro, président de l'APF.

Les échanges sur la situation sanitaire dans les différents pays et ses conséquences ont permis de révéler la fragilité de l'économie mondiale et les inégalités existant dans les diverses sociétés, que

la fracture numérique a exacerbées, de même que la mise en cause des institutions internationales jugées trop bureaucratiques.

Le secrétaire général parlementaire a insisté pour remettre le politique au cœur de l'APF et porter un message axé sur l'universalité de l'égalité des droits des humains, des vivants et de la planète, socle d'un nouvel ordre mondial. Pour gagner en agilité et en fluidité, les instances de l'APF devront également évoluer en travaillant en transversalité tout en changeant de paradigmes et de méthodologie de travail.

b) L'Assemblée générale et le Parlement francophone des jeunes

En raison de la pandémie, la 46^e session et la 9^e édition du Parlement francophone des jeunes (PFJ) de l'APF prévues début juillet à Rabat (Maroc) ont été reportées au début de l'année 2021.

c) La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC)

La réunion de la CECAC qui devait se tenir à Québec les 25 et 26 mai 2020 ayant été annulée en raison de la pandémie, les membres du Bureau de la commission se sont rencontrés par visioconférence le 20 mai 2020 afin de fixer le format et l'ordre du jour de la réunion virtuelle de la commission du 8 juillet.



Les travaux de la CECAC de l'APF du **8 juillet 2020** se sont focalisés sur la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19 sous forme d'échange général. Trois points ont été abordés :

- L'éducation et l'enseignement à distance. C'était l'occasion de faire un état des lieux en évaluant les risques et opportunités. Plusieurs intervenants, dont M. René Collin, se sont inquiétés de l'égalité de l'apprentissage en cette période et des premiers enseignements qui pouvaient déjà en être tirés. Cette réflexion a été facilitée par une comparaison des bonnes pratiques en réponse au questionnaire adressé aux membres par la section suisse. Les membres de la commission ont pu également entendre les réflexions du président de la Conférence ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), M. Baba-Moussa, sur cette question délicate.

- Les stratégies de communication des gouvernements francophones avec une réflexion sur la désinformation en matière de santé. Les membres de la CECAC ont pu entendre l'intervention de M. Arnaud Mercier, professeur en sciences de l'information et de la communication de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas.

- Le soutien au milieu culturel. Une discussion libre a été organisée sur ce qui se fait dans les différents pays, notamment en matière de statut des artistes et des fonds de soutien.

d) La Commission politique & le groupe de travail chargés de la révision des statuts de l'APF

La réunion de la Commission politique qui devait se tenir à Bucarest les 5 et 6 mars 2020 conjointement avec la Commission de coopération au développement a été reportée.

La première réunion du groupe de travail chargé de la révision des statuts de l'APF qui devait également se réunir à Bucarest début mars s'est finalement concrétisée par une consultation en ligne.

M. Courard, rapporteur de la Commission politique, désigné par le chargé de mission Europe en tant que représentant de la Région Europe, a communiqué à toutes les sections membres et associées ses observations en vue de leur permettre d'émettre leur avis. Le Bureau de la commission

s'est réuni virtuellement le 29 mai avec l'objectif d'organiser les travaux de la commission.

Lors de la réunion du Bureau de la Commission politique du 29 mai 2020, de nombreux points étaient inscrits à l'ordre du jour. Parmi ceux-ci figurait l'important « chantier » consacré à la réforme des statuts de l'APF.



Le **29 juin** s'est tenue en visioconférence la réunion de la Commission politique.

Après avoir adopté l'ordre du jour de la réunion, les membres de la commission ont ensuite validé le compte rendu et le relevé de décisions de la réunion de la commission du 7 juillet 2019 (Abidjan). Parmi les sujets abordés, le président a souhaité donner la parole aux membres de la commission en vue de permettre à chaque représentant de faire le point sur l'actualité de sa section en temps de pandémie.

C'est dans ce cadre que M. Courard est intervenu pour présenter la situation de la Belgique ainsi que celle des entités fédérées. Il a notamment détaillé les mesures qui ont été prises par les différents niveaux de pouvoir pour lutter contre le coronavirus. La commission a ensuite entendu la présentation de la Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique de l'OIF sur le thème suivant : « La Francophonie face au Covid-19 – Échange en matière de gouvernance et de démocratie en période de pandémie et contributions de l'OIF ».

e) La Commission de coopération au développement

La Commission qui devait se tenir à Bucarest les 5 et 6 mars 2020 conjointement avec la Commission politique a été reportée.



Le **25 juin**, une quarantaine de parlementaires issus de sections d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Amérique et d'Europe se sont réunis en réunion extraordinaire par visioconférence sous la présidence d'Angélique Ngoma, députée de l'Assemblée nationale du Gabon.

Les parlementaires ont entendu plusieurs communications et auditions de représentants d'institutions internationales (ONU, FAO, OMS et OIF) sur le thème des parlements face au Covid-19.

Les relations multilatérales

Deux projets de résolution portant sur les pertes et le gaspillage alimentaire et sur le transport et le tourisme et son impact économique comme source de développement ont également été adoptés. Les projets de rapport sur « les avenues de coopération internationale en matière de changements climatiques » et sur « l'occupation et la vitalité des territoires ruraux » ont également été présentés. Les prochains travaux de la Commission porteront sur la zone de libre-échange continentale africaine en raison de la pandémie Covid-19, la question de la dette dans les pays de l'espace francophone et l'industrialisation de la filière textile ainsi que sur l'autonomisation de l'espace francophone en matière de masque contre le Covid-19.

La prochaine réunion de la commission se tiendra dans le cadre de la 46^e session de l'APF à Rabat en janvier prochain.

f) La Commission des affaires parlementaires (CAP)

La réunion de la Commission des affaires parlementaires (CAP) ayant été reportée en raison de la pandémie, le Bureau de la commission s'est réuni par visioconférence le 19 mai pour préparer la réunion virtuelle du 26 juin.

 Le **26 juin** s'est tenue une réunion de la CAP en visioconférence.

La commission a procédé à l'audition d'acteurs des assemblées parlementaires qui ont expliqué les mesures sanitaires adoptées dans le cadre de la pandémie du Covid-19 dont le secrétaire général du Sénat français et de l'Assemblée nationale du Québec.

Ensuite, après avoir adopté également le projet de rapport de la section canadienne sur « L'organisation des parlements en période de pandémie », ont été passés en revue les divers rapports en cours, dont celui portant sur « l'ouverture des parlements : pour un rapprochement des institutions et des populations ». La section française a pour sa part marqué son accord pour établir un projet de rapport portant sur « l'utilisation de la géolocalisation en temps de pandémie ».

g) Le Réseau des femmes parlementaires (RFP)

En raison de l'épidémie mondiale du coronavirus, Mme Françoise Schepmans, première vice-prési-

dente du Réseau des femmes parlementaires (RFP), n'a pas participé aux travaux de la 64^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations-Unies qui devaient se tenir à l'ONU (États-Unis/New York) du 9 au 13 mars 2020, étant donné que ces travaux ont été écourtés et que le débat général qui donne la parole aux États membres annulé. Pour la même raison, la réunion intersessionnelle du Réseau qui devait se tenir en Polynésie française du 30 et 31 mars 2020 a été annulée.

Les membres du Comité directeur se sont réunis en visioconférence le 2 juin pour fixer la tenue d'une réunion en 2020 et entendre une représentante de l'OIF traiter de la situation des droits des femmes pendant la pandémie. Mme Schepmans a insisté sur l'impact de la pandémie du Covid-19 sur les femmes. Ces dernières occupent, en effet, de nombreux emplois de première ligne, comme infirmières ou caissières dans les magasins. Ces emplois étant d'ailleurs souvent précaires, de nombreuses femmes ont subi de plein fouet les effets de la crise. La première vice-présidente a également mentionné les violences domestiques qui ont augmenté avec le confinement et dont les femmes sont les premières victimes. La présidente du RFP a rejoint ces propos en insistant sur la contribution importante des femmes dans la crise actuelle. Celles-ci sont en effet plus susceptibles d'être le seul soutien d'une famille monoparentale, d'être victime de violences intrafamiliales, ou d'être privée du droit d'aller à l'école, même à distance. Pour toutes ces raisons, la section canadienne a proposé de rédiger un rapport sur la contribution des femmes dans la lutte contre le Covid-19. Cette proposition a été acceptée par le comité directeur.

La prochaine réunion intersessionnelle du RFP devrait se tenir, conjointement avec la Commission politique et le Réseau des jeunes parlementaires, au cours du deuxième trimestre de 2021.

h) Le Réseau des jeunes parlementaires (RJP)

Le Réseau des jeunes parlementaires (RJP), créé en 2018, réunit les parlementaires de la Francophonie âgés de maximum 40 ans. Il a pour objectif de renforcer l'apport des jeunes parlementaires au sein de l'APF en intégrant leur point de vue dans l'agenda et le travail de l'organisation et en contribuant à fournir des outils à l'APF sur les enjeux de la jeunesse francophone.

La réunion intersessionnelle du RJP qui devait se dérouler les 17 et 18 avril 2020 en Vallée d'Aoste a été reportée en raison de la dissolution du Conseil régional et de la convocation des électeurs valdôtains pour le 19 avril.

 Mme Margaux De Re a participé le **27 mai 2020** à la réunion en visioconférence du Bureau au cours de laquelle ont été évoqués la situation sanitaire préoccupante liée à la pandémie, l'enseignement à distance et la participation des jeunes à la vie politique.

 Le **24 juin**, Mme De Re est intervenue dans le débat en visioconférence qui était organisé dans le cadre du cinquantième anniversaire de la Francophonie, plus spécifiquement dans le contexte du lancement d'une grande consultation des jeunes sur l'avenir de la Francophonie. Consacré au sentiment d'appartenance à la Francophonie et à la langue française par le biais de l'innovation et du numérique, le débat a permis de donner la parole à des jeunes parlementaires issus de la Belgique, de la République démocratique du Congo (RDC), de la Nouvelle-Calédonie et du Canada.

i) Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

 Les **18 et 19 novembre 2019** s'est tenue à Kinshasa (République démocratique du Congo - RDC), la 17^e réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. M. Malik Ben Achour, coordinateur pour la section, a fait état de la situation épidémiologique du VIH/sida et de la tuberculose en Belgique.

Organisée au lendemain de la Sixième Conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial (Lyon, 10 octobre 2019), cette réunion a permis à la soixantaine de participants d'échanger avec des responsables d'ONUSIDA, du Fonds mondial et du ministère de la Santé publique de la RDC sur l'état des investissements internationaux et nationaux en santé publique ainsi que sur le rôle que les parlementaires peuvent jouer en faveur de leur augmentation.

Les discussions ont également porté sur les impacts des violences sexuelles à l'égard des femmes dans la transmission des trois maladies ainsi que sur les enjeux de droits humains liés au VIH/sida.

Les parlementaires ont pu constater sur le terrain le travail réalisé par le personnel médical et soignant en visitant plusieurs centres hospitaliers et médicaux (Boyambi, Bwanya et Kabinda). De plus, ils ont eu l'occasion d'être confrontés concrètement à la problématique de l'acheminement des produits pharmaceutiques sur l'ensemble du territoire de la RDC lors de leur visite à l'entrepôt Bolloré Transport et Logistics RDC.

j) Le Prix Geoffrey Dieudonné

 Souhaitant rendre hommage à Geoffrey Dieudonné, agent du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles assassiné le 20 novembre 2015 au cours d'une mission pour l'APF à Bamako (Mali), le Bureau international, réuni à Antananarivo en juillet 2016, a créé un prix destiné à récompenser un fonctionnaire parlementaire de l'espace francophone particulièrement investi dans la promotion de la Francophonie parlementaire. Ce prix, remis chaque année à la date anniversaire du décès de Geoffrey, consiste en un stage sur mesure d'une semaine dans une assemblée de la Francophonie. Le **20 novembre 2019**, le jury présidé par M. Amadou Soumahoro, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et président de l'APF a décerné le prix à **M. Jean Edgard Aïs**, coordonnateur chargé de la Coopération interparlementaire et des relations internationales du Sénat de la République d'Haïti.

3. Les activités régionales de l'APF

a) L'Assemblée régionale Europe (ARE)

 La 32^e session de l'Assemblée régionale Europe s'est tenue du **13 au 16 novembre 2019** à Delémont, dans la République et Canton du Jura, à l'invitation du président de la section jurassienne. Cette date était symbolique pour ce canton puisqu'il célébrait à cette période le 40^e anniversaire de son indépendance.

Les relations multilatérales

Les thèmes retenus par la Conférence des présidents étaient d'actualité et relativement sensibles : « le droit à l'autodétermination des peuples comme principe juridique : état de la situation en Europe » et « la démocratie directe et l'initiative citoyenne dans le processus législatif ».

Deux experts des universités de Lausanne et Louvain-La-Neuve ont permis à plusieurs sections de présenter la situation de leur pays, leur expérience et leur point de vue. Ce fut le cas notamment pour la section hôte. Une délégation du Congrès de Nouvelle-Calédonie conduite par son président Roch Wamytan avait été invitée à prendre la parole sur cette thématique qui est au cœur du débat calédonien et qui a déjà fait l'objet de plusieurs référendums successifs. Le président Wamytan a évoqué le droit de l'autodétermination dans le processus de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie. Ce témoignage faisait face à la vision non indépendantiste du droit à l'autodétermination défendue par Mme Virginie Ruffenach, membre du Congrès de Nouvelle-Calédonie.

Un riche et passionnant débat d'échanges d'expériences a suivi avec pour cadre le second thème et l'adoption d'une résolution. Les membres ont entendu M. Christoph Niessen sur les expériences et enjeux d'une initiative citoyenne plus systémique, et Mme Sophie Weerts, professeure associée de droit public à l'Université de Lausanne, sur les succès et faiblesses des instruments de démocratie directe en droit constitutionnel suisse, de nombreux intervenants se sont succédé à la tribune pour faire part des expériences de leur pays. M. Bruno Fuchs, président de la section française, a présenté un rapport sur l'usage du français dans les institutions européennes et la revalorisation du multilinguisme à la suite du Brexit. Ce rapport est le fruit d'auditions menées par MM. Fuchs, Fassi-Fihri (président de la section durant la législature précédente) et Campeanu (membre de la section roumaine), tant à Paris qu'à Bruxelles. À la suite de ce rapport, des recommandations ont été adressées aux différentes sections membres pour qu'elles puissent relayer auprès de leurs plus hautes instances.

Enfin, au terme de ces travaux fut évoquée la passation de mandat entre M. Wahl, chargé de mission sortant qui a présidé la Région Europe pendant dix années, et M. Luperto, chargé de mission entrant.

b) La Conférence des présidents de la Région Europe (CPRE)

En raison de la pandémie, la Conférence des présidents de la Région Europe organisée à Monaco du 5 au 7 avril 2020 n'a pas eu lieu.

c) L'Assemblée régionale Asie-Pacifique (ARAP)

12-14/12 2019
Du **12 au 14 décembre 2019**, M. Jean-Charles Luperto, chargé de mission Europe a participé à la 9^e session de l'Assemblée régionale Asie-Pacifique (ARAP) organisée à Luang Prabang, en République démocratique populaire du Laos. Aux côtés du Laos, Cambodge et Vietnam, cette assemblée régionale accueillait pour la première fois, les sections de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. À noter qu'y participaient également en qualité d'invitées les îles Wallis-et-Futuna.

À l'instar des cinq sections de la région Asie-Pacifique présentes à cette régionale, le chargé de mission Europe a présenté son rapport d'activités 2019 et a participé aux deux tables rondes dont les thématiques étaient relatives, d'une part, à l'éducation au développement durable et, d'autre part, à la stratégie de la Francophonie à l'ère du numérique. L'exposé sur les bonnes pratiques du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière du numérique fit l'objet de nombreux échanges sur le système de gestion des données, le portail des parlementaires, la plateforme d'échanges sécurisés (PES) et la gestion électronique des documents (GED).

L'expansion de la Région Asie-Pacifique a induit à tout le moins le questionnement sur son organisation.

La Région Asie-Pacifique a également été invitée par le secrétaire général administratif de l'APF à faire choix de ses priorités, parmi les axes du nouveau cadre stratégique de l'APF.

L'Assemblée de Polynésie française sollicitée par l'APF pour participer à la rédaction de la Déclaration des droits de la planète et du vivant suite à l'adoption du Pacte pour l'économie bleue durable a suggéré que la protection de l'environnement, ainsi que celle de l'océan contre les effets du changement climatique et les pollutions constituent les priorités de cette Région. En effet, trois articles de cette déclaration ont été rédigés par des élèves de Bora-Bora qui, par ailleurs, ont composé l'hymne de la déclaration

présentée au Parlement européen à Strasbourg le 27 novembre 2019.

d) L'Assemblée régionale Amérique (ARAM)

En raison de la crise sanitaire mondiale, la réunion de l'Assemblée régionale Amérique (ARAM) qui devait se tenir à Halifax (Canada) du 20 au 24 juillet 2020 a été annulée.

4. La participation aux actions menées par l'APF et par l'OIF

09-15/10 2019
Du **9 au 15 octobre 2019**, le président de la section, M. Matthieu Daele a été chargé de représenter l'APF au sein de la mission d'information et de contacts de la Francophonie (MIC) qui a eu lieu à Tunis (Tunisie) à l'occasion du second tour de l'élection présidentielle tunisienne.

23-24/10 2019
Les **23 et 24 octobre 2019**, le chargé de mission Europe, M. Jean-Charles Luperto s'est rendu à Rabat (Maroc) pour participer à la conférence commune organisée par l'Association des ombudsmans de la francophonie (AOMF) et l'APF sur le thème « Les droits de l'enfant, priorité pour les parlementaires et les médiateurs de la Francophonie ». Soutenu par l'OIF à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, cet événement a réuni des médiateurs et des parlementaires de 21 pays d'Afrique, d'Amérique et d'Europe.

14-15/11 2019
Les **14 et 15 novembre 2019**, le rapporteur de la Commission politique, M. Philippe Courard a participé à la 2^e conférence parlementaire sur le Sahel, au siège des Nations unies à New York. Organisée par l'APF, en partenariat avec la Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies (RPNY), la Conférence a réuni une quarantaine de parlementaires issus de quinze sections d'Afrique, d'Europe et d'Amérique. Après de nombreuses auditions dont celles des experts des Nations unies, des représentants des états et d'organisations internationales, la conférence a appelé l'APF à aller plus loin dans son engagement pour le Sahel. Les parlementaires ont souhaité que les partenaires engagés conjuguent leurs efforts dans la re-

cherche de solution à la crise au Sahel et de lutte contre le terrorisme. Ils ont également appelé au respect du multilinguisme dans les organisations internationales, à travers notamment la traduction en français de l'ensemble des documents de travail. À la clôture des travaux, un projet d'accord de partenariat entre l'APF et le Comité interparlementaire (CIP) du G5 Sahel a été présenté.

18-19/11 2019
Les **18 et 19 novembre 2019**, le chargé de mission Europe, M. Jean-Charles Luperto a participé à la mission de renforcement de la francophonie institutionnelle en République d'Albanie, du Kosovo et de Macédoine du Nord.

En Albanie, des entretiens ont eu lieu avec différentes autorités en vue de réactiver la section albanaise de l'APF et d'encourager celle-ci à prendre des mesures pour dynamiser la promotion de la langue française et du multilinguisme dans le pays.

Au Kosovo, la délégation a rencontré plusieurs personnalités, dont des membres des deux partis vainqueurs des élections législatives. Les discussions ont porté sur le statut de la section kosovare qui souhaite passer du statut d'observateur à celui de section associée de l'APF.

En Macédoine du Nord, la délégation APF a plaidé auprès des autorités pour un renforcement du français dans le pays, en réactivant notamment la Commission nationale macédonienne pour la francophonie.

03-04/02 2020
Du **3 au 4 février 2020**, le chargé de mission Europe a participé à une mission d'observation et de contact (MIC) à Cotonou (Bénin). Suite au constaté des dernières élections législatives qui se sont déroulées sans participation de l'opposition politique, l'APF avait placé le parlement béninois sous alerte depuis juillet 2019.

À Cotonou et Porto-Novo, les membres de la MIC ont rencontré toutes les parties prenantes en vue de rétablir un dialogue inclusif entre les acteurs politiques béninois.

Les relations multilatérales

Le Conseil parlementaire interrégional (CPI)

Depuis 2007, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles participe aux travaux du Conseil parlementaire interrégional (CPI) de la Grande Région. Le CPI compte 50 membres, issus des parlements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Communauté germanophone, du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat, de la Sarre ainsi que de la Région Grand Est en France. Créé en 1986, le CPI est l'assemblée parlementaire de la Grande Région, composée de 7 régions et communautés situées en Belgique, France, Allemagne et Luxembourg et concernant une population de 11.6 millions d'habitants.

Durant la présente législature, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est représenté au CPI par trois membres effectifs : le président Rudy Demotte, M. Philippe Courard et Mme Anne Laffut. Les membres suppléants sont : Mme Fatima Ahallouch et M. Charles Gardier.

06/12 2019 Le 6 décembre 2019, M. Rudy Demotte, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a participé à la 63^e séance plénière du Conseil parlementaire interrégional (CPI) à

Saarbrücken, en Allemagne. L'ordre du jour portait notamment sur le mécanisme européen transfrontalier (ECBM), visant la disparition des obstacles juridiques et administratifs dans les régions frontalières afin de faciliter la vie quotidienne des 230.000 travailleurs transfrontaliers, ainsi que sur la pérennisation du travail de mémoire auprès des jeunes générations.

15/05 2020 Le Comité permanent s'est réuni le 15 mai par vidéoconférence.

05/06 2020 La 64^e séance plénière s'est tenue à Saarbrücken (Allemagne), le 5 juin 2020. La session qui s'est tenue avec un nombre limité de participants, parmi lesquels Mme Laffut, constituait un signal important de la poursuite du travail parlementaire ainsi que de la coopération transfrontalière en cette période de pandémie.

Dans une résolution adoptée à l'unanimité, le CPI a notamment appelé l'Union européenne à réviser le Pacte de stabilité et de croissance afin qu'il réponde aux nouveaux besoins d'investissements sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux.



63^e séance plénière du Conseil parlementaire interrégional à Saarbrücken, le 6 décembre 2019.

La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)

1. Introduction

La Conférence des assemblées législatives régionales (CALRE) réunit les présidents des assemblées parlementaires régionales qui ont en commun de disposer de pouvoirs législatifs et d'appartenir à des États membres de l'Union européenne. Son président actuel est Gustavo A. Matos Expósito, Président du Parlement des Îles Canaries.

En font partie les parlements :

- des communautés autonomes d'Espagne ;
- des régions d'Italie ;
- des régions et communautés de Belgique ;
- des *länder* autrichiens ;
- des *länder* allemands ;
- des îles Aland de Finlande (minorité suédo-phonie) ;
- des îles Açores et Madère (Portugal) ;
- d'Écosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord (Royaume-Uni).

Soit 74 parlements régionaux de 8 États membres.

Ses objectifs sont :

- promouvoir le rôle des parlements régionaux à pouvoir législatif au sein de l'Union européenne, en veillant à l'application du principe de subsidiarité ;
- défendre les valeurs et principes de la démocratie régionale ;
- promouvoir la coopération et l'échange d'expériences entre ses membres, ainsi qu'avec d'autres organisations et institutions d'Europe.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est membre des groupes de travail suivants :

- égalité des genres ;
- subsidiarité ;
- mouvements migratoires et droits humains – mineurs non accompagnés ;
- diversité culturelle et linguistique ;
- démocratie interactive.

2. Groupes de travail

20/09 2019 Le 20 septembre 2019, à Rome, se sont réunis deux groupes de travail de la CALRE à l'invitation du Conseil régional du Latium.

M. Matthieu Daele représentait le Parlement dans le premier groupe consacré à la migration, aux politiques sociales et aux droits de l'homme. La réunion portait plus spécifiquement sur la question de l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MENA), leur mise en autonomie, leur intégration au sein du public scolaire ainsi que les différentes alternatives existantes au test osseux dans la procédure d'identification.

Mme Alexia Bertrand a participé au groupe de travail consacré à l'évaluation des politiques publiques. La rédaction d'une charte européenne a été évoquée, afin de prendre en compte les critiques émises au sujet de la Charte de Matera qui est considérée comme trop technique et n'impliquant pas assez le citoyen dans l'évaluation des politiques publiques. Le groupe de travail a également insisté sur la nécessité de partager les bonnes pratiques liées à cette évaluation.

3. Assemblée générale de la CALRE

07/10 2019 Le 7 octobre 2019, la CALRE s'est réunie en assemblée générale à la Représentation permanente de la Région d'Ombrie à Bruxelles pour évoquer la présidence ainsi que la détermination des groupes de travail en 2020.

Les relations multilatérales

L'Assemblée interparlementaire Benelux/ Parlement Benelux

06-07/12
2019

Les **6 et 7 décembre 2019**, la session d'hiver du Parlement Benelux s'est tenue à la Chambre des députés du Luxembourg. Le président a salué les nouveaux membres dont Mme Amandine Pavet et M. Yves Evrard désignés, à la suite des élections législatives de mai 2019, membres titulaires de l'assemblée beneluxienne, M. Julien Liradelfo et Mme Caroline Cassart-Mailleux étant leurs suppléants. Le député Yves Evrard a été en outre désigné en qualité de président de la Commission finance et mobilité.

Le débat thématique portait sur le thème du « Benelux en tant que précurseur numérique en Europe ». Les membres ont entendu plusieurs intervenants, dont la directrice du pôle juridique du site « Booking.com » et le représentant de Proximus Luxembourg.

M. Karl-Heinz Lambertz, ancien ministre-président de la Communauté germanophone et président du Comité européen des régions (CdR), a introduit le débat politique en soulignant que le monde entame sa quatrième révolution industrielle et que le rythme de la transformation numérique doit s'accélérer pour que l'Union européenne reste compétitive au niveau mondial.

Les membres ont adopté une proposition de recommandation relative au Benelux en tant que précurseur numérique dans l'Union européenne.

19/06
2020

La session de printemps ayant été annulée en raison de la pandémie, M. Yves Evrard a participé à la session d'été qui a eu lieu à Luxembourg le **19 juin**. Des intervenants des trois pays se sont succédé. Pour la Belgique, M. Paul Beloy, auteur du livre « *Vuile zwart, Racisme in het Belgisch voetbal* », M. Frederik Van Damme de la Cellule football du SPF Intérieur et M. Guy Theyskens de la Police fédérale ont pris la parole.

Les échanges ont porté sur la prévention par la formation des enfants, des jeunes, des parents et des entraîneurs, un meilleur partage d'informations, l'accès à une base de données centrale, le recours à des règlements uniformes, la ratification du traité de police Benelux. Les membres ont exprimé leur inquiétude face aux conséquences de la pandémie pour le football. Ils craignent que celles-ci ne soient pas traitées de manière équitable au sein de l'Union européenne.

À la fin de la session, un état des lieux a été dressé sur les travaux du Parlement Benelux concernant la coopération Benelux dans la lutte contre le Covid-19. Les membres ont convenu que celle-ci n'avait pas bien fonctionné et qu'à l'avenir, une approche coordonnée entre les trois pays devrait être adoptée.



Les membres ont adopté
une proposition de
recommandation relative
au Benelux en tant que
précurseur numérique
dans l'Union européenne.

L'accueil de personnalités et de délégations étrangères

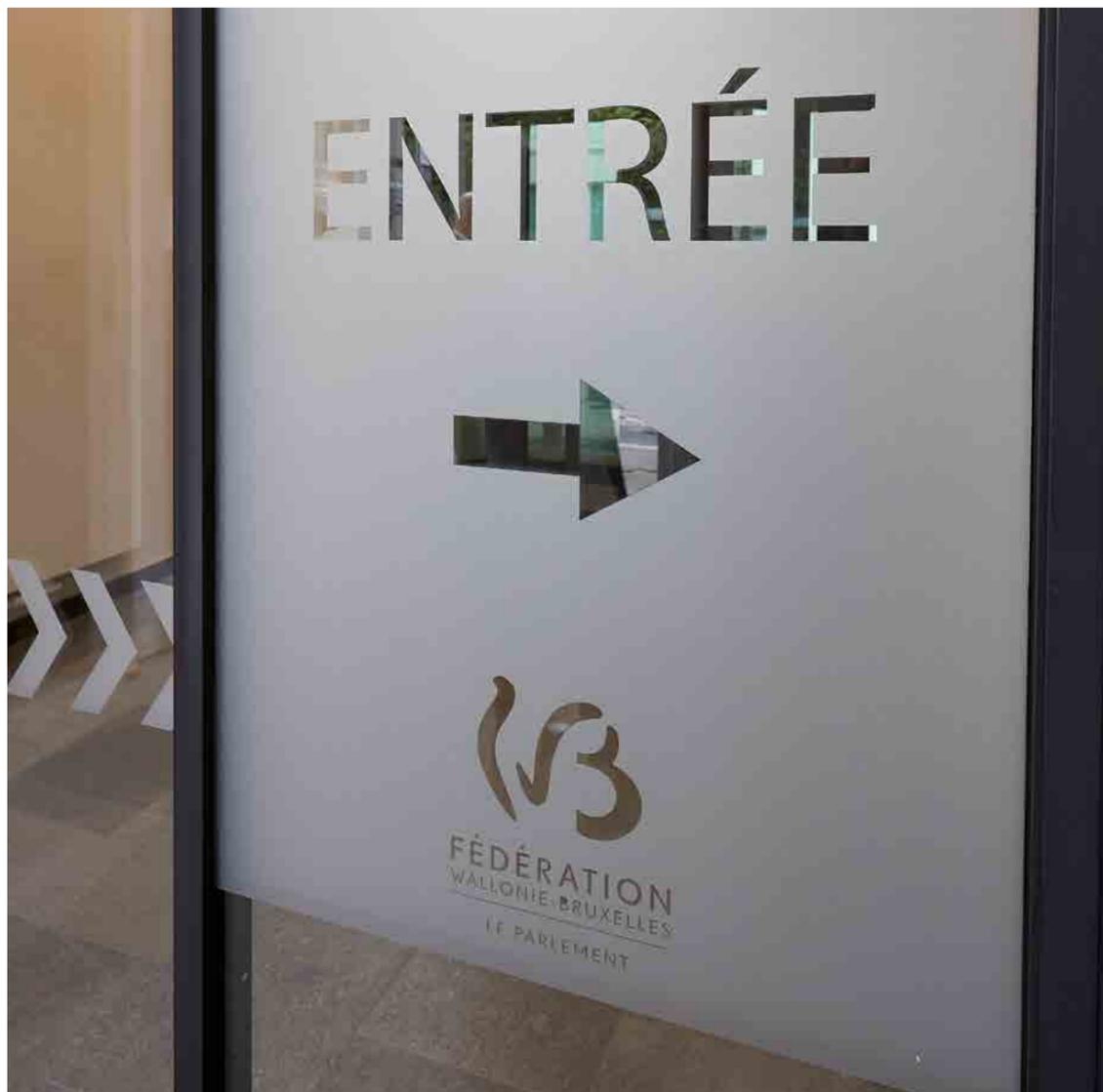
02/10
2019

Le **2 octobre 2019**, dans le cadre de la mise en œuvre du prochain mémorandum d'entente entre le Congrès de la Nouvelle-Calédonie et le Parlement de la Communauté française de Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles, le président Rudy Demotte a reçu en audience au sein du Parlement, son homologue du Congrès de Nouvelle-Calédonie, le président Roch Wamytan.

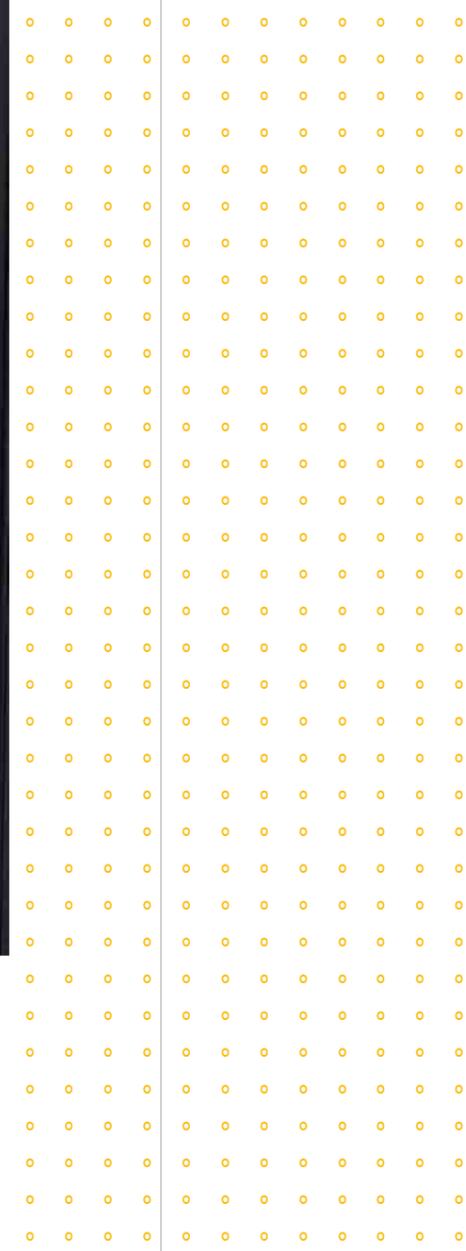
Au cours de cet entretien, S.E.M. Wamytan et le Président ont signé une lettre d'intention dans laquelle ils ont exprimé leur volonté mutuelle d'instituer, entre les deux assemblées, une coopération bilatérale durable en convenant d'organiser, à tour de rôle, des réunions portant sur des thématiques concertées et visant un échange d'expériences notamment en matière de grandes législations ou encore d'actions d'éducation à la citoyenneté.



Signature d'une lettre d'intention exprimant la volonté d'instituer une coopération entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Congrès de Nouvelle-Calédonie.
De gauche à droite : Roch Wamytan, président du Congrès de Nouvelle-Calédonie et Rudy Demotte, président du Parlement.




Un Parlement tourné vers l'extérieur



Le Parlement organise	74
Le Parlement accueille	83
Le Parlement soutient	85
Le Parlement communique	89



Le Parlement organise



Des prix

1. Le prix « Jeunes artistes »

Chaque année, le prix « Jeunes artistes » récompense un(e) jeune artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine des arts plastiques. Ce prix, régi par le décret du 25 janvier 2007, est consacré successivement suivant une rotation de quatre années aux disciplines suivantes : « design », « sculpture et installation », « peinture et dessin », « photographie, image imprimée et art numérique ».



© Matthieu Litt

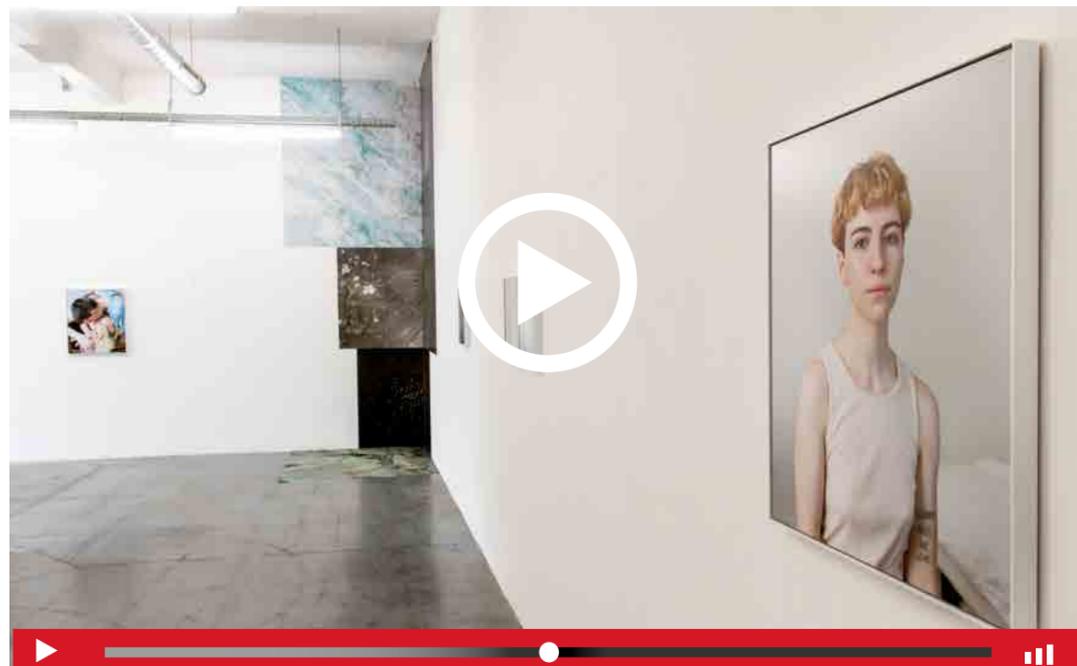
Matthieu Litt, Horizon 1

L'édition 2019 a vu récompenser l'artiste **Matthieu Litt** dans le domaine de la photographie, l'image imprimée et l'art numérique. Outre le lauréat, le travail de trois autres artistes, Camille Dufour, Anne-Sophie Guillet et Stéphanie Roland, était de nature à justifier l'organisation d'une exposition. Afin de rencontrer un public plus nombreux, il a été décidé d'organiser cette exposition dans un lieu plus propice aux expositions et permettant une ouverture en dehors des heures de bureau.



Cette **exposition, intitulée « Réinitialisé »**, a eu lieu au **WIELS, Centre d'art contemporain de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du 18 octobre au 3 novembre 2019. Elle a attiré plus de 2.400 visiteurs**, qui ont ainsi pu découvrir des talents de notre Fédération retenus par le jury du prix Jeunes artistes 2019 du Parlement.

Le prix 2020 sera, quant à lui, consacré au design.



© Reporters

Exposition « Réinitialisé »



Les lauréats des prix du journalisme, avec le président du Parlement.

2. Les prix du journalisme



Les prix du journalisme 2019, qui récompensent les catégories « **presse écrite** » et « **presse internet** » ont été attribués, en séance plénière, le **mercredi 15 janvier 2020**. Pour la catégorie « **presse écrite** », **Dominique Vellande et Yves Raisière** ont été élus à l'unanimité lauréats 2019, avec « Comment Stéphane Moreau et Pol Heyse ont sabordé "L'Avenir" ».

Le jury a retenu que « l'article assume la particularité d'avoir été écrit de l'intérieur. Il présente les faits avec honnêteté et la volonté de faire bouger les choses. Les auteurs défendent certes une position déterminée, mais sous un angle journalistique. L'article fut à lui seul une épreuve de force et de courage ».

Pour la catégorie « **presse internet** », **Frédéric Loore, Ronald Dersin, Maxime Daix, Mohammed El Abbani, et Raphaël Batista** sont les lauréats 2019 avec leur dossier « Migrants : l'autoroute du trafic ».

Le jury a salué « la réelle démarche web collaborative, créatrice et interactive et la diversité des angles abordés (la police, les migrants...). Les lauréats ont parfaitement collaboré entre eux et leur article préfigure ce qui sera le journalisme de demain ».

3. Le prix pour la promotion du sport féminin



Dans le cadre du plan d'actions « **HeforShe, EuxPourElles** », le Parlement a adopté le décret du 22 mars 2018 instaurant le prix du Parlement de la Communauté française pour la promotion du sport féminin. Ce prix consacre une initiative, une réalisation ou un projet visant à promouvoir le sport féminin en Belgique francophone.

Le **29 janvier 2020**, le Parlement a décerné son **prix pour la promotion du sport fé-**



La lauréate du prix pour la promotion du sport féminin, Sanae Jah, entourée par mesdames Schepmans, Cassart-Mailleux (à gauche) et Glatigny et Désir (à droite).

minin à la « Jah Boxing Academy » représentée par Sanae Jah.

Sanae Jah qui est d'origine belgo-marocaine est une multiple championne de boxe thaïe, française et anglaise. Son palmarès est impressionnant : 14 titres mondiaux, championne de Belgique de boxe thaïe, championne d'Europe de boxe thaïe (2014) et championne de Belgique de boxe anglaise (2012). Elle a aussi entamé sa préparation en vue de se qualifier pour les prochains Jeux olympiques de Tokyo (initialement programmés à l'été 2020 et reportés à l'été 2021).

Au-delà de son palmarès, Mme Jah est animée par la volonté de transmettre son expérience aux jeunes générations. Elle est à la tête de la « Jah Boxing Academy » située à Bruxelles-ville qui accueille une centaine de membres féminins. **L'académie veut ainsi briser les préjugés, lutter contre les discriminations, transmettre des valeurs de respect, de persévérance et contribuer à l'émancipation des filles.**

4. Le prix littéraire



Le **12 février 2020**, Rudy Demotte, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Valérie Delporte, présidente du Jury, ont remis le **prix littéraire 2019 à Jean-Michel Chaumont pour son essai intitulé « Survivre à tout prix ? Essai sur l'honneur, la résistance et le salut de nos âmes »** paru aux éditions La Découverte. Le jury était composé de membres de l'Académie de langue et littérature françaises, du Pen Club, de l'Association des écrivains belges et du Forum de la Jeunesse.

Cette année, le prix était consacré aux essais et biographies de qualité littéraire et plus de soixante ouvrages ont été présentés. Après quatre tours de lecture, le jury a retenu, outre le lauréat, les finalistes suivants : « Jijé, l'autre père de la BD franco-belge », coécrit par Benoît Glaude et Philippe Delisle et « Libertinage des Lumières et guerre des sexes », écrite par Michel Brix.



Les finalistes du prix littéraire avec Mme Delporte, présidente du jury et M. Demotte, président du Parlement.



De gauche à droite : M. Brotchi, M. Demotte et M. Blondin, président du Musée juif de Belgique.

Ce prix récompense le Musée juif de Belgique pour l'ensemble de son œuvre en faveur du devoir de mémoire et de la promotion des valeurs d'ouverture pour un dialogue interreligieux apaisé et constructif.

Résolument ancré dans le présent, le Musée juif de Belgique est un lieu culturel et artistique vivant, dynamique, pluridisciplinaire. Il est emmené par une équipe qui porte haut les valeurs d'ouverture avec audace et modernité et dont l'objectif est de promouvoir la connaissance et la compréhension de l'histoire, de la religion et des cultures juives. Ce travail se construit autour des trois missions principales du musée qui sont : la conservation du patrimoine juif de Belgique, les expositions temporaires en écho à des sujets d'actualité et les activités éducatives à destination des publics scolaires. Comme l'a souligné Rudy Demotte, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « en cette année symbolique de célébration du 75^e anniversaire de la Libération et de la découverte des camps de concentration et d'extermination, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est particulièrement fier d'avoir remis son prix pour la démocratie et les droits de l'homme au Musée juif de Belgique. »



© Reporters



La Journée internationale des droits de l'enfant 2020.

Les Journées du patrimoine



Le samedi 14 septembre 2019, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ouvert ses portes à l'occasion des Journées du patrimoine 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale. Lors de cette journée sur le thème « Un lieu pour l'art », environ 300 visiteurs ont bénéficié d'une visite guidée du bâtiment, l'ancien Hôtel de Ligne restauré en 2001. Ils ont ainsi pu découvrir les lieux des travaux parlementaires (salles de commissions, hémicycle), mais également les salons historiques où l'on peut admirer d'élégants plafonds stucqués d'origine et des peintures en trompe-l'œil de grande qualité. Les visiteurs ont également pu admirer les œuvres d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, exposées dans nos locaux.



La Journée internationale des droits de l'enfant

Le 20 novembre 2019, le Parlement a célébré le 30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. À cette occasion, les allocutions du délégué général aux droits de l'enfant, du Président du Parlement et du ministre-président du gouvernement furent ponctuées par des chants chorals (« *Vois sur ton chemin* », extrait du film « *Les Choristes* » et « *Chœur de gamins* », extrait de l'opéra « *Carmen* » de Bizet) interprétés par une cinquantaine d'enfants de la chorale des Petits Chanteurs du Collège Saint-Pierre et de Mélopée, chœur de filles. À l'issue de la cérémonie, le délégué général aux droits de l'enfant a remis son rapport annuel au Parlement et au gouvernement.



© Reporters

Salon Béjart, Hôtel de Ligne.



© Reporters

Salon Van Dam, Hôtel de Ligne.

Le 10 juin 2020, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, le Parlement a adopté une proposition de décret modifiant le décret coordonné du 16 juillet 1975 instituant un prix littéraire du Parlement de la Communauté française [Doc. 84 (2019-2020) n°1]. En effet, la situation et les mesures adoptées par les autorités fédérales pourraient entraîner des difficultés de fonctionnement du jury. Dans ces circonstances, le décret amendé vise à permettre au Bureau du Parlement de décider soit de reporter ou d'annuler purement et simplement l'organisation du prix, soit d'ajourner les travaux du jury pour une période qu'il définit ou d'en modifier le calendrier.

À la suite de cette modification décrétales, le Bureau du Parlement a opté pour le report d'une année. Le prix 2020 sera dès lors remis au plus tard en octobre 2021. La catégorie mise à l'honneur reste la même à savoir le roman, le recueil de contes et les nouvelles.

5. Le prix de la démocratie et des droits de l'homme

Depuis 2015, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles décerne chaque année un prix pour la démocratie et les droits de l'homme, dont le principal objectif est de valoriser une réalisation spécifique s'inscrivant dans le cadre de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et des valeurs qu'elle défend en matière de promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme. Cette sixième édition du prix revêtait d'ailleurs un accent particulier, en cette année du cinquantième anniversaire de la Francophonie. Il s'agit également, pour le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'aller plus loin dans son ouverture à la société civile et aux citoyens.

Le prix pour la démocratie et les droits de l'homme du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2020 a été attribué au **Musée juif de Belgique** en séance plénière du Parlement, le 10 juin 2020.





Les membres du Bureau du Parlement rappellent l'engagement de notre institution dans le mouvement "HeForShe - Eux pour Elles". De gauche à droite : Mme Schepmans, Mme Bernard, M. Segers, M. Demotte, Mme Greoli, M. Devin.



Colloque – « Des actions d'ici et d'ailleurs contre les violences à l'égard des femmes »

20/11
2019



L'égalité entre les femmes et les hommes est une préoccupation majeure du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour l'institution, l'égalité des genres s'inscrit dans une **tradition** et un **engagement**.

Une tradition en ce que les **compétences** gérées par le Parlement, telles que l'éducation, l'enfance, la jeunesse, la culture, les médias et le sport, sont autant de **leviers d'action** qui lui permettent de promouvoir l'égalité des genres dans des secteurs fondamentaux de la société. De plus, le Parlement a chargé **l'une de ses 5 commissions permanentes** de la compétence **spécifique des droits des femmes**. Un comité d'avis non permanent gère également les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Grâce à ces deux instruments, les membres du Parlement peuvent se saisir de manière efficace de cette problématique.

C'est également par son **engagement** à soutenir et à intégrer le mouvement de solidarité *HeForShe* créé par **ONU Femmes** que le Parlement a fermement marqué sa volonté d'agir dans la durée. *HeForShe* est un mouvement de solidarité en faveur de l'égalité de genres, créé **pour encourager les hommes et les garçons à militer pour les femmes et les filles** et à soutenir le changement en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes.

En juillet 2017, fort d'un plan d'actions concrètes visant à l'inscrire pleinement dans sa démarche de défenseur de l'égalité entre les femmes et les

hommes, ONU Femmes acceptait que notre assemblée intègre ce mouvement et obtienne le label **HeForShe, EuxpourElles**, une assemblée en faveur de l'égalité des genres. **Une première pour un parlement en Europe !**

Le **20 novembre 2019**, le Parlement a organisé un **colloque intitulé « Des actions d'ici et d'ailleurs contre les violences faites aux femmes »**.

Ce colloque, organisé dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes et du mouvement *HeForShe* avait pour objectif de présenter les actions menées tant en Belgique qu'à l'étranger, spécifiquement en Espagne et en France, afin de lutter contre ces violences.

Le nombreux participants ont ainsi pu prendre connaissance :

- du premier bilan du Centre de prise en charge des violences sexuelles du CHU Saint-Pierre à Bruxelles ;
- des politiques menées en Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre les violences à l'égard des femmes ;
- de l'état de la législation espagnole, notamment la loi de 2004 relative aux mesures de protection intégrale contre la violence de genre, ainsi que ses limites ;
- des mesures prises par le procureur de la République de Pontoise et la présidente du tribunal de première instance ;
- de l'état des lieux du traitement judiciaire des violences intrafamiliales et ses perspectives présentés par l'association Fem&Law ;
- de l'exposé libre et concluant de M. Patric Jean, écrivain et réalisateur belge.



Journée pédagogique de prévention et lutte contre le VIH-SIDA.

La Journée pédagogique – Prévention et lutte contre VIH-SIDA

28/11
2019

À l'instar des années précédentes, le Parlement marque son soutien à la Journée mondiale de Lutte contre le VIH-SIDA en organisant, aux alentours du 1^{er} décembre, **une activité de sensibilisation sur la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST)** en collaboration avec la Plateforme Prévention Sida.

Le **28 novembre**, une activité pédagogique s'est déroulée dans l'hémicycle du Parlement au bénéfice d'élèves de l'Institut libre du Condroz Saint-François d'Ouffet et de l'Institut technique de la Communauté française Renée Joffroy d'Irchonwelz. Au cours de celle-ci, les élèves ont eu l'occasion d'échanger avec des éducateurs sur les problématiques du sida et des IST et de répondre à un questionnaire visant à mesurer leur niveau de connaissance.

Cette journée a permis aux élèves de se rendre compte combien la prévention, les diagnostics précoces ainsi que la lutte contre les discriminations et les stigmatisations dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH, sont autant de leviers d'actions efficaces pour enrayer la propagation de ces maladies.



Photo de groupe à l'issue de la signature des contrats ADEPS pour les sportifs de haut niveau.



La signature des contrats ADEPS, sportifs de haut niveau

19/12
2019

Le **19 décembre 2019**, le Parlement a accueilli la cérémonie de signature des contrats ADEPS pour les sportifs de haut niveau.

Après le mot d'accueil du président du Parlement, les représentants de l'administration du sport en Fédération Wallonie -Bruxelles ont rappelé combien il est difficile de combiner sport de haut niveau et emploi à temps plein. Aussi, depuis plus de 20 ans, l'ADEPS octroie un contrat professionnel à des dizaines de sportifs afin qu'ils puissent se préparer aux performances au plus haut niveau. Ces ambassadeurs de la Fédération bénéficient de la sorte d'une rémunération mensuelle et d'autres avantages.

En cette année initialement olympique et paralympique, la signature de ces contrats était particulièrement importante.



Cérémonie de remise des ordres nationaux, 12 février 2020.



© Reporters

La remise des ordres nationaux

Le **12 février 2020**, à l'issue de la séance plénière, le président du Parlement a conduit la **cérémonie de remise des décorations honorifiques des ordres nationaux attribuées par S.M. le Roi aux membres et anciens membres du Parlement et du gouvernement.**

Les trois ordres nationaux belges sont l'Ordre de Léopold, l'Ordre de la Couronne et l'Ordre de Léopold II. Ils sont octroyés au regard de la durée de la carrière du bénéficiaire en reconnaissance des services rendus à la société. Aucun privilège ni avantage n'est attaché aux décorations des Ordres nationaux.

Par arrêté royal du 23 juin 2019 et sur proposition du Parlement, les personnalités suivantes ont été décorées ou promues dans les Ordres nationaux :

- Françoise Bertieaux, Officier de l'Ordre de Léopold ;
- Philippe Courard, Grand Officier de l'Ordre de Léopold ;

- Corinne De Permentier, Commandeur de l'Ordre de Léopold ;
- Isabelle Emmery, Officier de l'Ordre de Léopold ;
- Alda Greoli, Commandeur de l'Ordre de Léopold ;
- Rachid Madrane, Commandeur de l'Ordre de Léopold ;
- Jean-Claude Marcourt, Grand Officier de l'Ordre de Léopold ;
- Marie-Martine Schyns, Commandeur de l'Ordre de Léopold ;
- Marie-Dominique Simonet, Grand Officier de l'Ordre de Léopold ;
- Isabelle Simonis, Commandeur de l'Ordre de Léopold ;
- Barbara Trachte, Chevalier de l'Ordre de Léopold ;
- Christiane Vienne, Grand Officier de l'Ordre de Léopold.



© Reporters



Parlement jeunesse 2020.

Le Parlement Jeunesse

Du **23 au 28 février 2020**, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli la XXIV^e session du Parlement Jeunesse. Cette simulation parlementaire au cours de laquelle **plus de 120 jeunes** âgés de 17 à 26 ans se glissent dans la peau d'un parlementaire, d'un journaliste ou d'un ministre leur propose de suivre, pendant les 5 jours du congé de détente, le processus d'adoption de quatre projets de décret fictifs sur des thèmes aussi variés que la réforme du système punitif, la mise en valeur d'initiatives démocratiques, l'introduction d'un revenu universel ou encore la refonte des conditions de l'adoption et le recours à la procréation médicalement assistée (PMA) ou la maternité de substitution (GPA). Cette simulation parlementaire, créée il y a plus de 20 ans, vise notamment à apporter aux jeunes une meilleure compréhension du système démocratique et de ses principes ainsi qu'à les encourager à participer plus largement au débat public en faisant entendre leur voix.

Les relations privilégiées que le Parlement entretient avec de nombreuses institutions parlementaires de la Francophonie ont été mises à l'honneur par la présence active de jeunes étrangers provenant du Québec, de la Louisiane, de Madagascar, du Cap-Vert, du Cambodge ou encore de la Région autonome de la Vallée d'Aoste.



XXIV^e session du Parlement jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Concours des écoles 2019-2020 sur le thème « Mémoire du passé, architecte de l'avenir ».

Un concours à destination du public scolaire

La 9^e édition du concours des écoles s'adressait aux élèves de l'enseignement secondaire du second degré (troisième et quatrième années), tous réseaux et tous types d'enseignement confondus. Ce concours vise à favoriser la participation collective des élèves autour de la réalisation d'un projet d'éducation citoyenne.

En lien avec les commémorations des 75 ans de la Libération et avec pour thème « Mémoire du passé, architecte de l'avenir », l'objectif du concours 2019-2020 était de conscientiser les élèves quant à l'importance de comprendre les événements passés pour mieux construire le futur.

Les classes devaient de la sorte sélectionner un aspect particulier de la Seconde Guerre mondiale pour ensuite le mettre en relation avec une situation actuelle. Professeur(e)s en herbe, les élèves devaient également établir un programme d'apprentissage en proposant notamment des activités scolaires : jeux de rôles, spectacles ou visionnage de films, visites de musées, participation à un événement ...

En raison de la crise sanitaire et de la suspension des cours en date du 16 mars 2020, ce concours n'a pas pu être mené à son terme, toutes les classes inscrites n'ayant pas eu le temps nécessaire pour déposer leur dossier.



© Reporters

Visite d'élèves de 6e primaire à l'occasion du Parlement des enfants.



Le Parlement des enfants

Le Parlement des enfants est une **activité d'apprentissage à la démocratie** qui vise à permettre à des élèves de sixième primaire d'approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement d'une institution démocratique en mettant en exergue les valeurs essentielles d'une société ouverte.

Son principe est simple : les classes inscrites viennent en visite au Parlement en compagnie de leur parrain/marraine parlementaire. Les élèves rédigent ensuite en classe une proposition de décret sur un thème différent chaque année. Un système de vote en ligne voit 6 classes proclamées (une dans chaque province et à Bruxelles) et chacune d'elles remporte un tableau interactif.

En raison de la crise sanitaire et de la suspension des cours décidée en vue d'éviter la propagation de la pandémie du Covid-19, la 5^e session du Parlement des enfants n'a pu être menée à son terme.

Cependant, entre octobre 2019 et mars 2020, plus de 900 élèves ont visité le Parlement et ont eu l'occasion d'échanger avec leur parrain/marraine parlementaire. De plus, 26 classes sur les 44 classes inscrites ont déposé, en dépit des circonstances, une proposition de décret sur le thème : « À l'école, ma classe se bouge pour le climat ! ». Les 26 propositions de décret déposées ainsi que toutes les informations sur cette initiative et, notamment les supports pédagogiques, sont disponibles sur le site internet du Parlement des enfants <http://www.parlementdesenfants.be>.

Des visites

Les demandes de visite du Parlement sont chaque année très nombreuses. Elles permettent de découvrir le lieu de travail des parlementaires, cœur de la démocratie, de manière interactive.

À partir du 17 mars 2020, les visites ont été interrompues en raison de la crise sanitaire et nombre d'entre elles ont dû être annulées. Toutefois, plus de 2.300 citoyens ont eu l'opportunité de découvrir notre institution, confirmant ainsi l'engouement observé lors des sessions précédentes. Cet intérêt résulte de la volonté de notre assemblée d'offrir la possibilité à tout un chacun de découvrir les arcanes du Parlement. Parmi l'ensemble des visiteurs, une répartition par catégorie peut se faire de la manière suivante :

- 52% de classes participantes au Parlement des enfants ;
- 8% d'autres groupes scolaires issus de l'enseignement primaire ;
- 15% de groupes scolaires issus de l'enseignement secondaire ;
- 5% de groupes issus de l'enseignement supérieur et universitaire ;
- 20% de groupes d'adultes divers.

Outre les visites réalisées dans la cadre du Parlement des enfants, toutes parrainées par un parlementaire, de nombreuses visites guidées ont également bénéficié de la présence de nos députés. Ces visites permettent aux jeunes et moins jeunes de se familiariser avec le travail d'une assemblée législative gérant des compétences qui concernent directement leur quotidien, dont notamment l'enseignement, la culture et le sport.

Le Parlement accueille



Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles met ses locaux à disposition des groupes politiques reconnus, des membres du Bureau, des chefs de groupe, des parlementaires, des membres du gouvernement, mais aussi de tiers. Le Bureau peut décider d'accueillir des organismes et autres associations socioculturelles relevant du champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion d'événements exceptionnels.

Dans tous les cas, la manifestation doit être en lien avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne peut revêtir aucun caractère commercial ou lucratif.

La remise des diplômes du master de spécialisation en études de genre



Le Parlement a accueilli, le 18 octobre 2019, la remise des diplômes de la deuxième promotion du master de spécialisation en études de genre.

Ce master interuniversitaire, le premier regroupant les six universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles (UCLouvain, ULB, ULiège, USL-B, UNamur et UMONS) a pour objectif de former des spécialistes sur les questions liées au genre, à l'égalité des sexes et des sexualités dans tous les secteurs. Ce master participe ainsi à la lutte contre les discriminations.

Cette deuxième promotion était dédiée à la cinéaste belge Chantal Akerman.

La présidente du Comité Femmes et sciences, organe institué en 2016 veillant à l'égalité femmes-hommes dans les domaines académique et scientifique, a pour la première fois remis les deux prix du Comité attribués à des mémoires du master en genre. Le jury était composé de représentants des universités et de personnalités telles que Safia Kessas (RTBF) et Patrick Charlier (UNIA).

Cette remise de diplômes est l'une des nombreuses actions que le Parlement a mises en œuvre depuis qu'il a intégré, en 2017, le mouvement *HeForShe*, *EuxPourElles*, un mouvement de solidarité créé par ONU Femmes en faveur de la promotion de l'égalité des genres.

Le prix belge des droits de l'enfant



Depuis 2014, le Parlement organise à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, une activité de sensibilisation aux droits de l'enfant au bénéfice de jeunes.

Le 19 octobre 2019, notre institution a accueilli au sein de son hémicycle une centaine de jeunes âgés de 10 à 17 ans dans le cadre de la troisième édition du prix belge des droits de l'enfant.

Le prix belge des droits de l'enfant est une initiative commune portée par le délégué général aux



© DR

Journée de sélection des finalistes du prix belge des droits de l'enfant 2020, le 19 octobre 2019.

Le Parlement soutient



Des événements importants

Durant la session 2019-2020, le Bureau du Parlement a accordé son soutien à plusieurs événements phares en Fédération Wallonie-Bruxelles. S'il est une compétence que la Fédération Wallonie-Bruxelles et son Parlement affectionnent particulièrement, c'est bien la culture : elle constitue le ciment entre tous les francophones de ce pays. Que nous soyons Wallons ou Bruxellois, nous vibrons de la même manière au cinéma, au théâtre, au musée, lors d'un concert, en lisant un livre ... La culture ne divise jamais ; elle rassemble, elle fédère.

1. Le Festival international du film francophone de Namur (FIFF)

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a soutenu l'édition 2019 de ce festival, pour un montant de 10.000 euros.

Tout entier dédié à la culture cinématographique francophone, la réputation de ce festival n'est plus à bâtir. Véritable lieu d'expression et de rencontre, il met l'accent sur le respect de la diversité culturelle et des identités de chacun. Il s'est tenu du 27 septembre au 4 octobre 2019.

2. Le Festival international du film de Mons

Le Parlement a soutenu l'édition 2020 de ce festival pour un montant de 10.000 euros.

Ce festival se positionne comme un espace de rencontre entre les générations et les univers artistiques à travers l'exploration d'un cinéma international audacieux. Il a pour objectif de rendre le cinéma accessible à tous. Il s'est tenu du 6 au 13 mars 2020.

3. La dictée du Balfroid

En raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, les organisateurs ont été contraints d'annuler ce concours, convivial et ludique, qui éveille les enfants à la richesse de la langue française et à son orthographe.

La subvention du Parlement a donc été réduite au prorata des montants réellement engagés, soit 1.840 euros. Le Parlement n'a pas pu, comme à l'accoutumée, accueillir le lauréat ou la lauréate ainsi que sa classe pour une découverte de l'institution.

4. Les Francofolies de Spa

Les Francofolies de Spa sont un des festivals incontournables de l'été. Soutenir les « Francos » est dans la droite ligne de notre institution, car ce festival incarne deux de nos fondamentaux, la culture et la francophonie. En faisant la part belle aux artistes francophones, avec un accent tout particulier mis sur ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Francofolies de Spa participent au rayonnement de notre langue et de notre culture. Dans une logique de soutien au secteur et malgré l'annulation de l'édition 2020 des Francofolies de Spa en raison de l'épidémie de Covid-19, le Parlement a décidé de maintenir la subvention accordée au festival, d'un montant de 70.000 euros, sous la condition expresse de l'engagement des organisateurs de payer en priorité les artistes et techniciens issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

5. La Royale Académie internationale d'été de Wallonie (AKDT)

La Royale Académie internationale d'été de Wallonie (AKDT) œuvre pour que chacun puisse se former à une discipline artistique dans l'un des quatre domaines suivants : la musique, les arts plastiques, les danses et musiques du monde et les arts du spectacle.

Les jeunes participants à ces stages proviennent de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Malheureusement, l'édition 2020 des stages d'été de l'AKDT a dû être annulée. La subvention, d'un montant de 7.000 euros, ayant déjà été octroyée aux organisateurs, le Parlement leur a demandé d'allouer ces moyens à l'organisation des stages 2021.



Remise des prix du concours d'arts graphiques de l'ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles.

droits de l'enfant, son pendant néerlandophone, le *Kinderrechtencommissariaat* (KRC), ainsi que par l'ONG Plan International Belgique. Ce concours, doté d'un premier prix de 10.000 euros, donne la possibilité aux organisations et associations francophones de la Fédération actives dans le domaine des droits de l'enfant de valoriser leur travail.

En 2019, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est associé à cette initiative et a accueilli la journée de sélection des finalistes, le 19 octobre.

Lors de l'étape de présélection, animée par la comédienne Cécile Djunga, des jeunes ambassadeurs, deux pour chaque association, sont venus présenter leur projet devant un jury composé de jeunes.

Au terme de cette journée, cinq projets furent retenus par le jury, à savoir, le Foyer des jeunes de Molenbeek, la « J » (maison de jeunes située à Molenbeek), la Maison Source (association accompagnant les jeunes parents située à Barvaux), ToekomstAtelierdelAvenir (école de devoirs située à Bruxelles) et « Yalla en avant » venant en aide aux enfants défavorisés (située à Liège).

Ces cinq projets ont ensuite été départagés lors de la finale qui s'est déroulée le samedi 23 novembre au Parlement fédéral. Le jury, composé de 20 enfants et jeunes, a décerné le prix belge des droits de l'enfant 2019 à l'ASBL La Maison source qui accompagne les jeunes parents moins favorisés dans les gestes du quotidien.

Remise des prix du concours d'arts graphiques de l'ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles



Le 4 mars 2020, l'atrium du Parlement a accueilli la remise des prix de la 14^e édition du concours d'arts graphiques

organisé par l'ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles. Le thème 2019 était « **J'affiche mon fair-play** » ou comment développer une réflexion originale sur la question de pratiquer son sport de manière positive en conservant un esprit fair-play.

Les vainqueurs ont été désignés en présence du président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la ministre des Sports et des membres du jury. Découvrez le palmarès 2019 à l'adresse : <http://www.panathlon.be/concours-darts-graphiques/>.

La remise des prix « Journalistes en herbe »

Depuis 12 ans, le Parlement soutient le concours « Journalistes en herbe » organisé par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce prix récompense le travail journalistique fourni durant une année par des classes de sixième année primaire ainsi que de première, deuxième et sixième années secondaires.

Le concours a pour objectifs de **donner la parole aux élèves, d'éveiller leur esprit critique, de réaliser un projet collectif** mettant notamment à l'épreuve leur créativité, leur capacité de réflexion, de synthèse et d'analyse, ainsi que leur capacité d'écriture. Un jury composé de spécialistes de la presse et de l'enseignement se charge de départager les participants.

Cette année, en raison de la situation sanitaire exceptionnelle liée à la pandémie du Covid-19, le Parlement n'a malheureusement pas pu accueillir la remise des prix. Le Parlement a, cependant, récompensé les lauréats des prix du Parlement en leur offrant des livres d'auteurs belges francophones pour la jeunesse. Retrouvez le palmarès de l'édition 2019-2020 à l'adresse : <http://www.culture-enseignement.cfwb.be>.



Le Parlement soutient

6. Les Festivals de Wallonie

La crise liée à l'épidémie de Covid-19 a contraint les quatre festivals d'été que compte la Fédération des festivals de Wallonie (Festival Musiq3 Bruxelles, Festival musical de Namur, Royal Juillet musical de Saint-Hubert et Festival de Stavelot) à annuler leur programmation 2020.

Cependant les Festivals de Wallonie ont su rebondir et concevoir une programmation 2.0 qui fait la part belle aux musiciens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils se sont déployés du 26 juin au 13 août 2020 sur les écrans de télévision, en radio et sur internet, pour une première édition 100% virtuelle et gratuite.

Au programme, plus de quinze journées et soirées de concerts enregistrés à huis clos, mais aussi des rencontres avec des artistes, de courtes vidéos documentaires sur les lieux patrimoniaux investis... à découvrir en diffusions audio et vidéo. Si les formats sont certes différents, l'esprit et les grandes lignes de la programmation demeurent identiques à celle initialement conçue.

Dans ce cadre, le Parlement a décidé de maintenir la subvention accordée, d'un montant de 8.000 euros, en demandant à l'ASBL Festivals de Wallonie de payer en priorité les artistes et techniciens issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

D'autres initiatives en Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Parlement apporte également son soutien à des initiatives ciblées. Depuis 2012, des critères stricts régissent l'attribution de ces subsides destinés à soutenir des activités en relation directe avec les compétences de la Fédération. Ces critères figurent dans le règlement adopté par le Bureau de l'assemblée et sont accessibles sur le site www.pfwb.be - rubrique infos pratiques - subventions.

Voici la liste complète des associations ayant bénéficié de subsides ou d'une aide matérielle du Parlement au cours de la période de septembre 2019 à août 2020 (49 subventions accordées) :

- Les arts entrelacés (culture) : 500 € ;
- Comédiens du Petit Ry (culture) : 1.000 € ;
- Winter lights (culture) : 500 ;



- Rectangle (culture) : 500 € ;
- Comité cult. G. Bernard (culture) : 1.000 € ;
- Judo Club Uchi Mata (sport) : 500 € ;
- Carnaval de Barvaux (culture) : 500 € ;
- Centre culturel de Pont-à-Celle (culture) : 1.000 € ;
- Adolphe Sax (culture) : 1.500 € ;
- Scripta Linea (culture) : 500 € ;
- A little step of dance (culture) : 500 € ;
- Agenda politique (culture) : 500 € ;
- Atelier musical Manage-Seneffe (culture) : 500 € ;
- Printemps musical de Silly (culture) : 1.500 € ;
- Compagnie enchantée (culture) : 500 € ;
- Centre culturel Wolubilis (culture) : 2.000 € ;
- Durbuy rock Fest. (culture) : 1.500 € ;
- Les Aralunaires (culture) : 1.000 € ;
- ELOWAPIC (jeunesse) : 1.000 € ;
- Marathon des Athénées (sport) : 500 € ;
- Club de la presse de Mons-Hainaut (culture) : 750 € ;
- Goosefest (culture) : 1.000 € ;
- Maison culturelle d'Ath (culture) : 1.000 € ;
- Foyer culturel de Beloeil (culture) : 1.000 € ;
- Association musicale Concerto (culture) : 750 € ;
- Enola et ses amis (sport) : 500 € ;
- Football is my dream (sport) : 1.500 € ;
- Assoc. Biélorusse enfants Tchernobyl (enfance) : 750 € ;
- Maison de la Francité (culture) : 750 € ;
- Fête des artistes de Chassepierre (culture) : 3.000 € ;
- Verviers music festival (culture) : 1.500 € ;
- Accordéons-nous (culture) : 1.000 € ;

- Musique dans la Vallée (Attert) (culture) : 1.000 € ;
- Juillet musical d'Aulne (culture) : 1.250 € ;
- Les Ardentes (culture) : 2.500 € ;
- Un soir à Binche (culture) : 1.500 € ;
- Confrérie de la Tania (culture) : 500 € ;
- Théâtre au Vert (culture) : 750 € ;
- Scène s/Sambre (culture) : 1.250 € ;
- Bucolic Brussels (culture) : 1.000 € ;
- NB Dottignies (culture) : 1.000 € ;
- PAC Verviers (culture) : 500 € ;
- Les amis du Square Armand Steurs (culture) : 500 € ;
- Francofaune (culture) : 1.000 € ;
- La Batuqueria (culture) : 1.000 € ;
- Tera Brasil (culture) : 1.000 € ;
- Ligue Fr. de badminton (sport) : 500 € ;
- Le palais du rire (culture) : 500 € ;
- Orbitale - Le Vecteur (culture) : 500 € ;
- Musique baroque en Famenne (culture) : 1.000 € ;
- Artonov (culture) : 1.500 € ;
- Agenda politique (culture) : 500 € ;
- Amis de l'académie d'Evere (culture) : 500 €.

La semaine de la mobilité



Dans le cadre de la semaine de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2019, le Parlement a organisé différentes actions de sensibilisation à l'attention

des agents. L'objectif de cette semaine était de démontrer les avantages des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle comme la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun.

Dans ce cadre, le Parlement a obtenu 30 pass Villo!, permettant l'utilisation de vélos partagés, et la gratuité de minutes de déplacement en trottinettes électriques, permettant aux agents de tester ces moyens de déplacement présents sur Bruxelles.

Afin d'assurer la sécurité des usagers, le Parlement a acquis des casques ainsi que des cartes des pistes cyclables de Bruxelles, disponibles aux accueils des Hôtels de Ligne et du Greffe.

Une visite guidée permettant de découvrir Bruxelles en vélo a également été organisée. Cette ballade a permis d'initier une trentaine d'agents à l'utilisation du vélo en ville.



Le Parlement soutient

De plus, les agents qui, grâce à une photo, démontraient qu'ils avaient délaissé leur véhicule personnel au cours de la semaine étaient invités à partager un petit déjeuner pour clôturer l'événement. L'ensemble des agents a été ravi par ces initiatives qui s'inscrivent parfaitement dans la volonté du Parlement d'agir en faveur d'une mobilité plus efficace et plus respectueuse de notre cadre de vie. Dans cette optique et afin d'encourager les agents à poursuivre l'utilisation de ces modes de déplacement, un abri vélo ainsi qu'une station de réparation ont été installés dans la cour de l'Hôtel du Greffe ; une station de réparation est également accessible dans le parking de l'Hôtel de Ligne. Des casques restent à disposition des agents désireux de se déplacer en vélo ou en trottinette, et ce, tout au long de l'année.

L'activité « Bike for life »

19/12 2019
Le jeudi 19 décembre 2019, la Chambre des Représentants a organisé l'activité « Bike for Life », un mara-

thon intérieur de 12 heures de vélo spinning, au profit des campagnes de solidarité « De warmste week » et « Viva for Life ». Cette dernière œuvre spécifiquement pour l'enfance défavorisée en Fédération Wallonie-Bruxelles. À cette occasion, les différentes assemblées parlementaires, dont le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont été cordialement invitées à y participer.

Cette activité rencontrant largement le souhait émis par les agents de l'administration de réorganiser des activités sportives, ludiques et caritatives, le Bureau a décidé de louer deux vélos, aux couleurs du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, permettant ainsi de concrétiser son soutien à l'événement.

Cette première édition, proposée aux agents, aux parlementaires, aux collaborateurs de groupes politiques de notre Assemblée ainsi qu'à la police militaire a rencontré un vif succès, mobilisant des équipes de cyclistes hétéroclites et des spectateurs enthousiastes.

Cette activité a permis de réunir la somme totale de 25.000 euros intégralement versée au profit de l'enfance défavorisée.



© DR

Le Parlement communique



Durant la session 2019-2020, le Parlement a poursuivi sa politique de communication. Elle répond ainsi à l'axe IV de son plan stratégique, soit « l'ouverture du Parlement sur la société et sa visibilité ».

1. Les réseaux sociaux

La page Facebook du Parlement (@parlement.federation), datant de juin 2015, continue à bien se développer et est l'un des canaux de communication de l'institution vers le grand public. Elle compte désormais près de 6.900 abonnés. Elle est donc en constante progression.

Notre audience sur Twitter (@parlementf) a également continué à croître, pour comptabiliser en juillet 2020 plus de 7833 abonnés.

Notre page **Facebook** et notre compte **Twitter** nous permettent de partager les actualités et événements de l'institution. Cela met également en visibilité le travail parlementaire. D'autant que suite à la crise liée au Covid-19 il a été décidé de diffuser en direct vidéo et/ou audio l'ensemble des commissions en plus de la séance plénière.

Les vidéos sont accessibles via notre page Facebook et notre chaîne **YouTube**. Cela a largement participé à la publicité des débats et confirme la volonté du Parlement de rendre ses travaux accessibles au plus grand nombre.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est également présent sur **Instagram** (@parlementf), avec 1.110 abonnés.

2. Les vidéos de l'institution

Toujours plus soucieux de rendre l'activité parlementaire accessible à tous, le Parlement développe également sa communication via la vidéo. Le Parlement réalise régulièrement des vidéos, notamment à l'occasion des événements organisés par l'institution. Ces dernières sont accessibles via nos réseaux sociaux, notre chaîne YouTube ou bien encore le site du Parlement (www.pfwb.be).

Depuis 2014, l'intégralité des débats parlementaires en séance plénière est diffusée en direct sur internet. Ces vidéos sont désormais accessibles en direct et en différé via notre **page Facebook** (<https://www.facebook.com/parlement.federation>) et notre **chaîne YouTube** (<http://www.youtube.com/c/ParlementFédérationWallonie-Bruxelles>).

À la suite des mesures prises en raison de l'épidémie de Covid-19, les **travaux des commissions** sont également accessibles en vidéo ou en audio (en fonction de l'équipement de la salle).

Afin d'informer le plus grand nombre, **les directs vidéo et audio sont annoncés et accessibles sur nos réseaux sociaux**.

Par ailleurs, au cours de la session 2019-2020 le Parlement a également développé des **vidéos didactiques** expliquant de manière dynamique les termes spécifiques utilisés dans notre assemblée : « **Les mots du Parlement** ».



Destinées au grand public, ces capsules expliquent dans un vocabulaire compris de tous ce qu'est, par exemple, une séance plénière, une commission ou bien encore un débat thématique, et ce, afin d'élargir l'accès au travail parlementaire du plus grand nombre.

Véritables outils au service de la communication institutionnelle du Parlement, ces courtes capsules, d'une durée moyenne de deux minutes, sont accessibles sur notre chaîne YouTube (<http://www.youtube.com/c/ParlementFédérationWallonie-Bruxelles>) et notre site internet et elles sont diffusées via nos réseaux sociaux.

Elles sont également diffusées juste avant la retransmission en direct de la séance plénière sur les télévisions locales, qui peuvent les réutiliser à l'envi.

Le Parlement communique

3. La diffusion en direct sur les télévisions locales

Cela fait maintenant trois sessions que **les questions d'actualité aux ministres en séance plénière sont diffusées en direct sur l'ensemble des douze télévisions locales** de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela participe à la volonté d'ouvrir le Parlement aux citoyens et de rendre les débats de l'assemblée le plus accessibles possible.

La diffusion est commentée en direct par un journaliste des télévisions locales.

Ces dernières étant un média de proximité très actif en Fédération Wallonie-Bruxelles, il était important pour le Parlement de mettre en place cette diffusion. Par ailleurs certains débats thématiques et autres débats extraordinaires peuvent également être diffusés en direct sur les médias de proximité, comme cela a été le cas pour le débat thématique « **le défi culturel en période de déconfinement** », le 10 juin 2020.



illustré par le dessinateur et humoriste Fred Jannin qui s'adresse au public scolaire. Il est diffusé chaque année en début d'année scolaire dans toutes les écoles primaires et secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette brochure est mise également à disposition gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : relationsexterieur@pfbw.be. Durant la session 2019-2020, 15.593 brochures ont été diffusées.

7. Le rapport d'activités

Afin de mieux faire connaître ses activités, le Parlement publie un rapport d'activités depuis la session 2012-2013. Véritable mine d'informations sur notre institution, ce rapport participe à une véritable dynamique dont le but consiste à rapprocher les Wallons et les Bruxellois francophones de leurs institutions en général et de leur Parlement en particulier. Ce rapport souligne les différents axes de travail de notre institution et diffuse un éclairage spécifique sur l'administration parlementaire.

Les rapports d'activités sont disponibles en ligne, sur le site internet et les réseaux sociaux de l'institution.



4. Le film « Un Parlement pour les francophones »

Réalisé en 2015, le film institutionnel du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été actualisé pour prendre en compte le changement de législature. Ce film est un bon outil pour présenter notre institution. Il est notamment diffusé lors des visites scolaires. Il est également accessible via notre site internet.

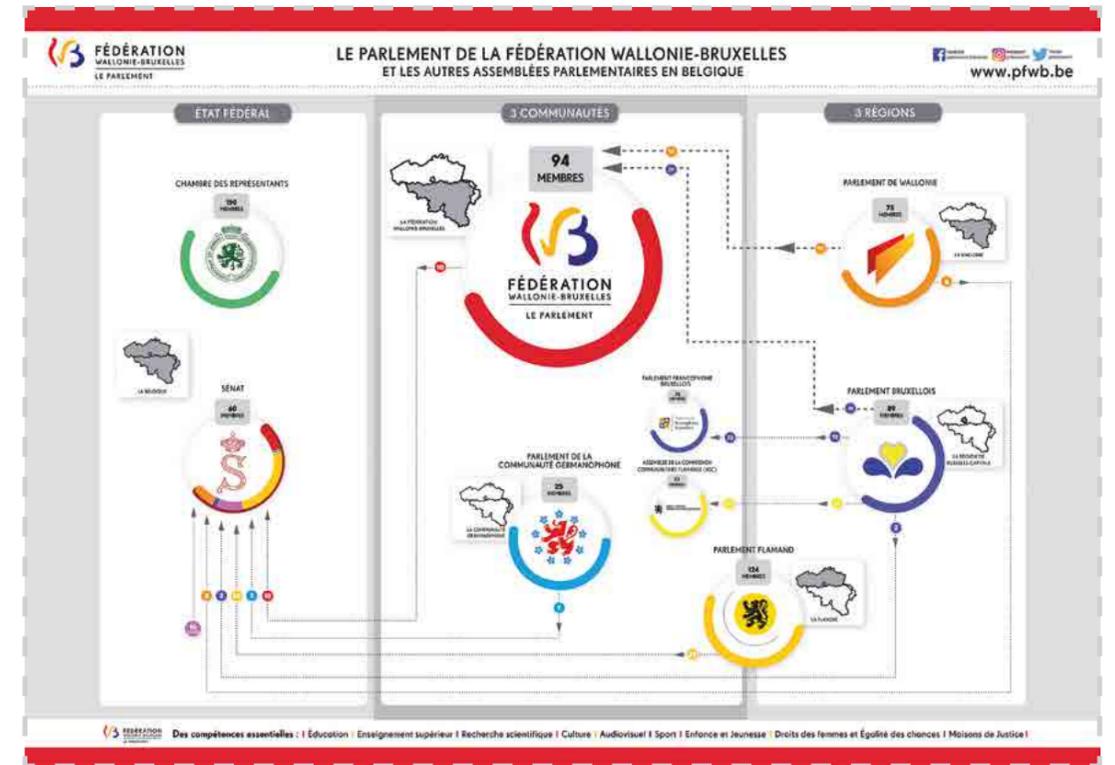
La version courte de 40 secondes est aussi diffusée lors d'événements soutenus par le Parlement.

5. Le site www.pfbw.be

Le site du Parlement permet de rendre accessibles le travail parlementaire et les activités de notre institution. Il participe à la démocratisation de nos travaux en permettant l'accès aux textes parlementaires, mais aussi à toutes les informations utiles sur notre institution et ses actualités. L'agenda des travaux parlementaires est également mis à jour après chaque Conférence des présidents.

6. La brochure pédagogique « Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 10 questions »

« *Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 10 questions* » est un fascicule pédagogique,



8. Le schéma institutionnel

Le Parlement édite également une plaquette re-situant l'assemblée dans le paysage institutionnel belge. Il a été entièrement revu en début de session et propose désormais un graphisme plus moderne et épuré.

Cet outil didactique permet de montrer, sous la forme d'un schéma, les différents niveaux de pouvoir en Belgique, réexplique le fonctionnement de notre état fédéral, ainsi que le rôle des parlementaires.

Ce document est utilisé lors des visites et autres activités grand public du Parlement, il est aussi diffusé sur demande.

9. La présence au Salon des mandataires 2020

Fidèle à l'axe IV de son plan stratégique, visant l'ouverture du Parlement sur la société et sa visibilité, notre institution développe de nombreux activités pour attirer les citoyens dans ses murs. Cependant, pour rencontrer cet objectif, il est également important d'aller à la rencontre du public. La mise en visibilité de l'institution lors des événements qu'elle soutient participe à cela.

Le Parlement était ainsi présent au **Salon des mandataires, les 13 et 14 février 2020**. Ce salon s'adresse aux mandataires locaux de Wallonie et

à toutes les personnes qui participent à la gestion quotidienne des pouvoirs locaux.

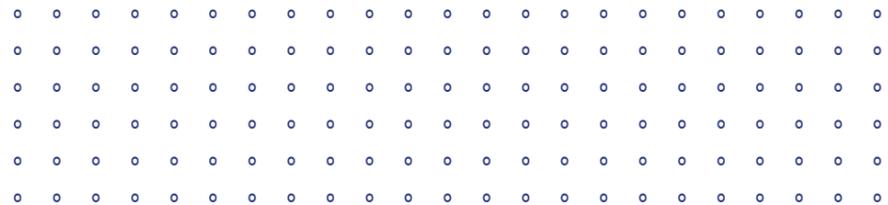
La participation à ce salon a également donné lieu à une belle collaboration avec l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles puisque nous avons fait stand commun avec la cellule « Architecture » de la direction générale des infrastructures de la Fédération.

Les visiteurs du stand pouvaient ainsi à la fois découvrir les réalisations de la cellule « Architecture », prendre des conseils auprès des experts présents et en savoir plus sur le Parlement.

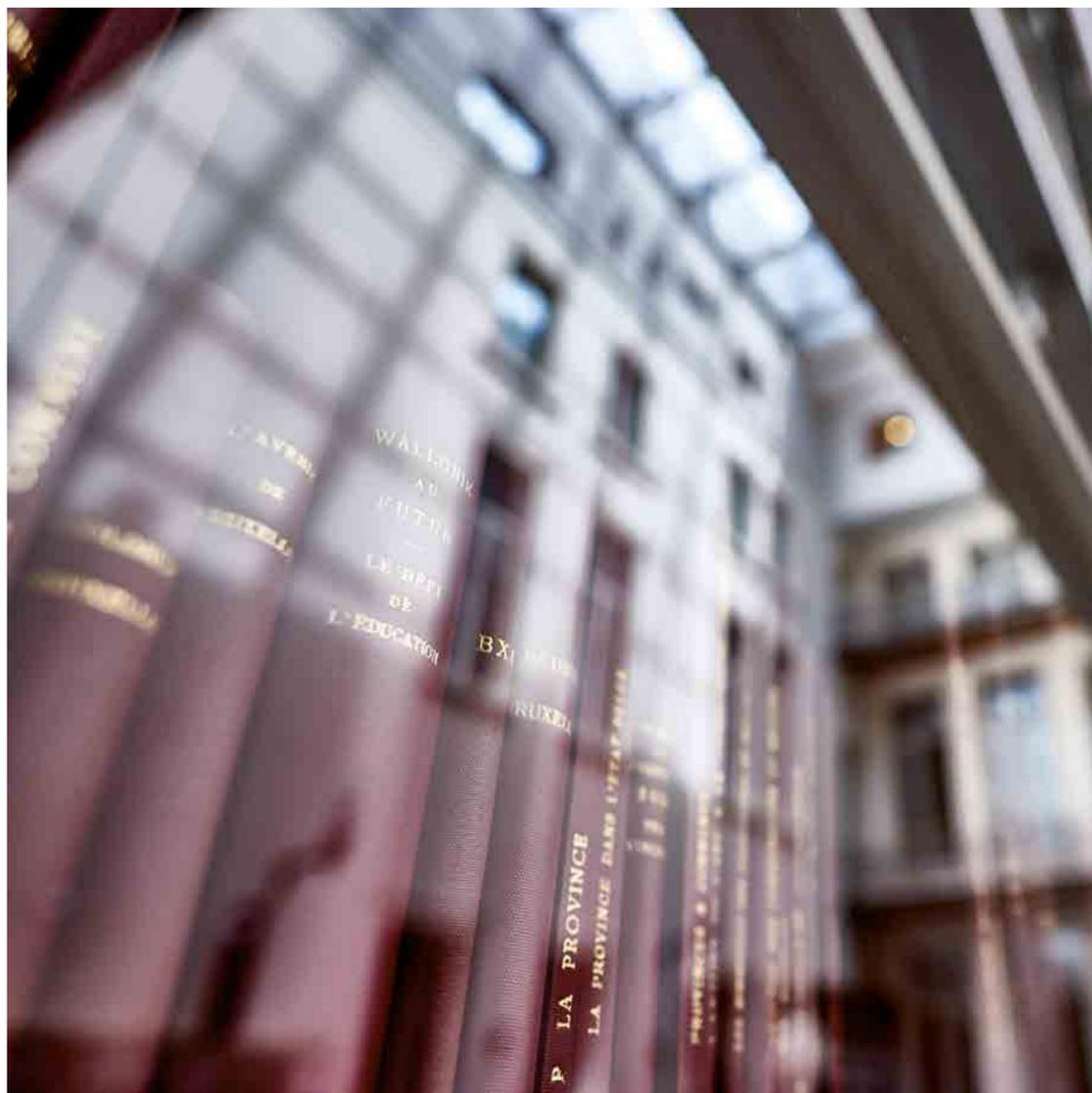
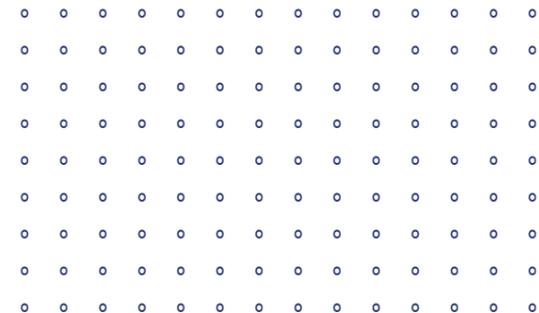
Notre présence a été l'occasion de faire la promotion des différentes initiatives mises en œuvre par le Parlement (concours des écoles, action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes via notre engagement dans le mouvement *HeForShe* (EuxPourElles), Parlement des enfants, mise à disposition gratuite de la brochure « *Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 10 questions* »...). En 2020, le Salon des mandataires a accueilli plus de 12.000 visiteurs sur deux jours.

10. Et aussi...

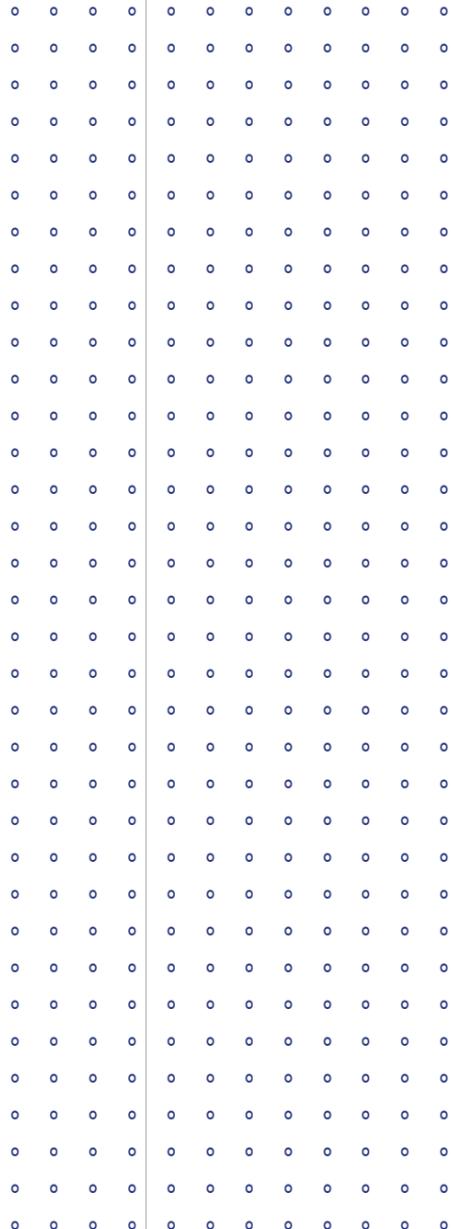
À travers les différents événements organisés tout au long de la session et détaillés dans le présent rapport d'activités, le Parlement a favorisé la rencontre avec le public et contribué à une plus grande visibilité et à une meilleure connaissance de notre institution.



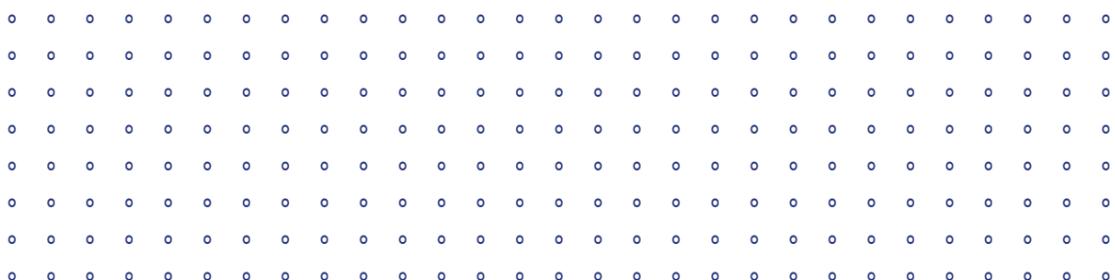
VI



La gestion du Parlement



- Les marchés publics 94
- Les bâtiments 95
- Le budget et la bonne gouvernance 97
- L'informatique 100
- Les ressources humaines 102
- Les comptes rendus des travaux 112
- Les études et la documentation 113



Les marchés publics

Le Bureau et les services du Parlement veillent au respect des règles applicables en matière de marchés publics dans le cadre des marchés de travaux, de services, d'achat de fournitures et de matériel. La même vigilance est appliquée pour les événements qu'il organise ou accueille (repas, réceptions, réunions, colloques ou autres manifestations).

Citons, parmi les marchés publics mis en œuvre durant cette session, les marchés relatifs au renouvellement de l'infrastructure wifi, au renouvellement de la signalétique des deux bâtiments ou encore les procédures relatives à différents audits (amélioration des installations techniques et des performances énergétique et environnementale de l'Hôtel de Ligne et de l'Hôtel du Greffe, aménagement de salles de commission, de salles de réunion et de l'hémicycle du Parlement...). La mise en œuvre de ces procédures de marchés publics permet de réaliser des économies substantielles, ainsi que d'améliorer la qualité des services et/ou des matériaux fournis.

Ainsi, les matériaux et produits utilisés doivent correspondre aux standards écologiques européens. En outre, les soumissionnaires sont tenus de procéder au recyclage et/ou à la valorisation des déchets issus des travaux de rénovation.

Enfin, il est systématiquement veillé, lors du remplacement de luminaires, à prévoir des luminaires LED et, lorsque cela s'avère opportun, à l'installation de détecteurs de présence, ces deux mesures permettant de diminuer significativement la consommation électrique du Parlement.

L'aspect social du développement durable n'est pas oublié, via, notamment, la mise en exergue de l'interdiction du travail des enfants ou du recours à des ressortissants de pays tiers en séjour illégal, mais également le rappel du respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). En outre, une attention spécifique est portée aux produits issus du commerce équitable (jus de fruits, thé, café...).

Conclusion

Dans le cadre de l'application de la législation sur les marchés publics, les services du Parlement veillent au respect des principes de transparence des procédures et de bonne administration, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de développement durable dans le respect des limites budgétaires.

Le développement durable

Une attention particulière est apportée aux clauses « environnementales » dans la rédaction des cahiers spéciaux des charges des marchés relatifs à la mise en peinture de locaux ou à la réalisation de travaux de rénovation.



Les bâtiments

Propriétaire de l'Hôtel de Ligne depuis août 2019, le Parlement s'est vu transférer l'entière responsabilité des droits et obligations liés à la pleine propriété de l'Hôtel du Greffe au 1^{er} janvier 2020. Bien que nouveau propriétaire, le Parlement occupe ces deux bâtiments – situés autour du parc de Bruxelles, plus communément appelé « Parc Royal » – depuis de nombreuses années déjà. Le premier est situé au 72 rue Royale et héberge principalement l'hémicycle, les salles de commission et les bureaux des députés. Le second, l'Hôtel Torrington, situé aux 4-6 rue de la Loi, a été rebaptisé Hôtel du Greffe et accueille les bureaux de la présidence, du secrétariat général et une très large partie des services de l'administration du Parlement.

Plan pluriannuel global d'investissements

Désormais propriétaire, le Parlement a lancé différents audits en vue d'élaborer un plan pluriannuel global d'investissements priorisant les différents travaux et aménagements à effectuer au cours des prochaines années dans les deux bâtiments.

Ces audits portent notamment sur :

- **L'amélioration des installations techniques et des performances énergétique et environnementale de l'Hôtel de Ligne et de l'Hôtel du Greffe.** Cette étude permettra d'appréhender les nombreux travaux à venir de manière structurée et globale dans le cadre de la rénovation/amélioration énergétique et environnementale des deux bâtiments (priorités, budget, impacts environnementaux...).
- **L'équipement audiovisuel, de gestion, de conférence et de captation vidéo des salles de commission, de deux salles de réunion et de l'hémicycle du Parlement.** Cet audit a notamment pour but d'étudier la possibilité de procéder à la diffusion en vidéo des travaux en commission.
- **La vérification des installations électriques et de protection et lutte contre l'incendie,** relevant de notre responsabilité en tant que nouveau propriétaire.

Nouvelle dénomination des salles

Le Bureau a décidé d'attribuer une nouvelle dénomination aux salles et salons historiques du Parlement, rendant ainsi hommage à des personnalités qui participent ou ont participé au rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le choix du Bureau s'est porté sur les appellations suivantes :

- Pour les salles :
 - **salle Pierre Alechinsky** pour la salle du Bureau (Hôtel du Greffe) ;
 - **salle Maurice Grevisse** pour la salle Bleue (Hôtel du Greffe) ;
 - **salle Philippe Geluck** pour la salle du Parc (Hôtel de Ligne) ;
 - **salle Maurane** pour la salle audiovisuelle (Hôtel de Ligne) ;
 - **salle Eddy Merckx** pour la salle Ovale (Hôtel de Ligne) ;
 - **salle Amélie Nothomb** pour la salle Blanche (Hôtel de Ligne).

- Pour les salons :
 - **salon José Van Dam** pour le salon doré (Hôtel de Ligne) ;
 - **salon Maurice Béjart** pour le salon aux roses (Hôtel de Ligne) ;
 - **salon François Englert** pour le salon vert (Hôtel de Ligne) ;
 - **salon Yolande Moreau** pour le salon rouge (Hôtel de Ligne).



Salle Maurane, située dans l'Hôtel de Ligne.

Les bâtiments

Renouvellement de la signalétique intérieure

Afin d'assurer aux visiteurs et occupants des bâtiments une orientation aisée, fluide, tout en privilégiant un environnement professionnel agréable et dynamique, la signalétique intérieure des deux bâtiments a été intégralement revue avec l'aide d'un bureau externe spécialisé. Outre une uniformisation graphique des différents médiums de signalétique et un meilleur accompagnement des utilisateurs au sein des bâtiments, cette révision complète de la signalétique a permis d'intégrer et de valoriser les nouvelles dénominations des salles.

Travaux divers

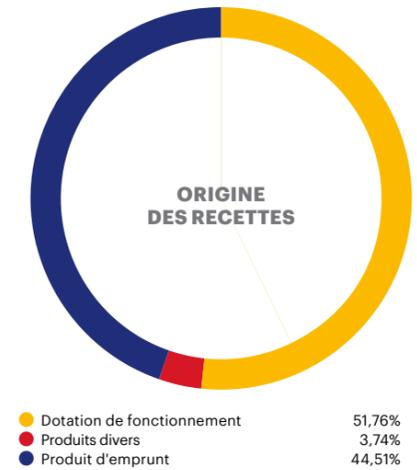
Parallèlement, d'autres chantiers ou interventions ont été menés dans les deux bâtiments parmi lesquels :

- le **renouvellement et l'extension de l'infrastructure wifi** afin d'offrir un meilleur confort aux utilisateurs et de tenir compte des évolutions technologiques dans ce domaine ;
- dans le cadre du plan d'action relatif au **renforcement de la sécurité**, travaux de sécurisation de la permanence de la police militaire ;
- l'**installation de prises USB encastrables** dans les différentes tables des salles de commission ;
- la **démolition de la rampe d'accès dans la cour du côté 4 de la rue de la Loi** a été réalisée en vue d'une rénovation globale et d'un assainissement complet du lieu ;
- dans le cadre de la **politique de mobilité** du Parlement et en vue d'encourager la mobilité douce des agents, construction d'un **abri à vélos** dans la cour côté 6 de l'Hôtel du Greffe avec installation d'une station de réparation et de gonflage de pneus.



Le budget et la bonne gouvernance

Notre Parlement dispose, en vertu de la Constitution, d'une autonomie organisationnelle et financière. Ce sont donc les instances dirigeantes de notre assemblée qui déterminent les procédures en matière d'établissement du budget de fonctionnement, de contrôle budgétaire et d'apurement des comptes. Ces modalités sont inscrites dans le règlement des travaux législatifs en vigueur au sein de notre assemblée dont un chapitre est entièrement consacré à la comptabilité. La dotation de fonctionnement du Parlement est inscrite à la charge du budget général des dépenses du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les budgets de fonctionnement approuvés par l'assemblée sont rendus publics, ce qui témoigne de la volonté de la transparence dans la gestion financière de notre institution.



Le budget 2020

Les dépenses totales prévisionnelles en crédits d'engagement et en crédits de liquidation s'élèvent respectivement à 37.391.000 euros et 35.891.000 euros, soit une augmentation de 3.022.500 euros en crédits d'engagement (+8,79%) et 1.522.500 euros en crédits de liquidation (+4,43%) par rapport au budget initial 2019.

Le budget 2019

En ce qui concerne la clôture des comptes, ce sont nos députés, dans le cadre de la commission ayant le budget et la comptabilité dans ses attributions, qui sont chargés de l'examen des comptes du Parlement. Au terme de leur mission de contrôle, les vérificateurs présentent un rapport de vérification et leurs conclusions aux membres de la commission qui décident ou non de l'approuver et d'apurer les comptes de l'exercice budgétaire dont il est question. Les comptes de l'exercice 2019 ont été apurés, après vérification, par le Bureau et par la commission ayant le budget et la comptabilité dans ses attributions, au cours du premier semestre 2020.

1. Les recettes

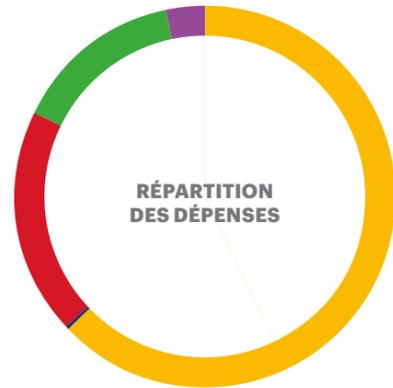
Au 31 décembre 2019, les recettes totales imputées, hors opération sur fonds propres, s'élèvent à 56.767.380,14 euros, soit un taux de réalisation de 100,15%. Le détail des principales recettes est présenté dans le graphique ci-dessus.

Comme précisé dans le rapport de la Cour des comptes sur le budget initial 2019 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les prévisions de produits d'emprunt émis à plus d'un an doivent être inscrites au budget en recettes. Par conséquent, les prévisions de recettes inscrites au projet de deuxième ajustement du budget 2019 incluent les recettes d'emprunt dans le cadre de l'opération d'acquisition de l'Hôtel de Ligne.

2. Les dépenses

Les crédits inscrits au deuxième ajustement du budget 2019 s'élevaient à 66.973.500 euros en engagement et en liquidation. Les engagements de dépenses à charge des crédits budgétaires se sont élevés à 62.120.909,72 euros soit 92,80% des crédits autorisés. Les dépenses liquidées s'élèvent, quant à elles, à 62.066.641,75 euros soit 92,70% des crédits autorisés.

Le budget et la bonne gouvernance



Catégorie	Pourcentage
Frais de fonctionnement	62,83%
Autres agents du Parlement	0,24%
Agents du Parlement	19,34%
Groupes politiques et Membres du Parlement	14,45%
Dépenses pour compte d'autrui	3,14%

La répartition des dépenses du Parlement restera atypique au cours cette année budgétaire puisque l'opération d'acquisition du bâtiment de l'Hôtel de Ligne réalisée en août 2019 représente, à elle seule, plus de la moitié des dépenses annuelles.

3. Le solde budgétaire

L'exécution du budget de l'année 2019 se solde par un déficit budgétaire brut de 5.299.261,61 euros. Ce résultat correspond à la différence entre

les recettes imputées et les dépenses liquidées au cours de l'année. En excluant les produits d'emprunts des recettes, le solde budgétaire net s'établit à - 30.084.261,61 euros.

Un budget genré

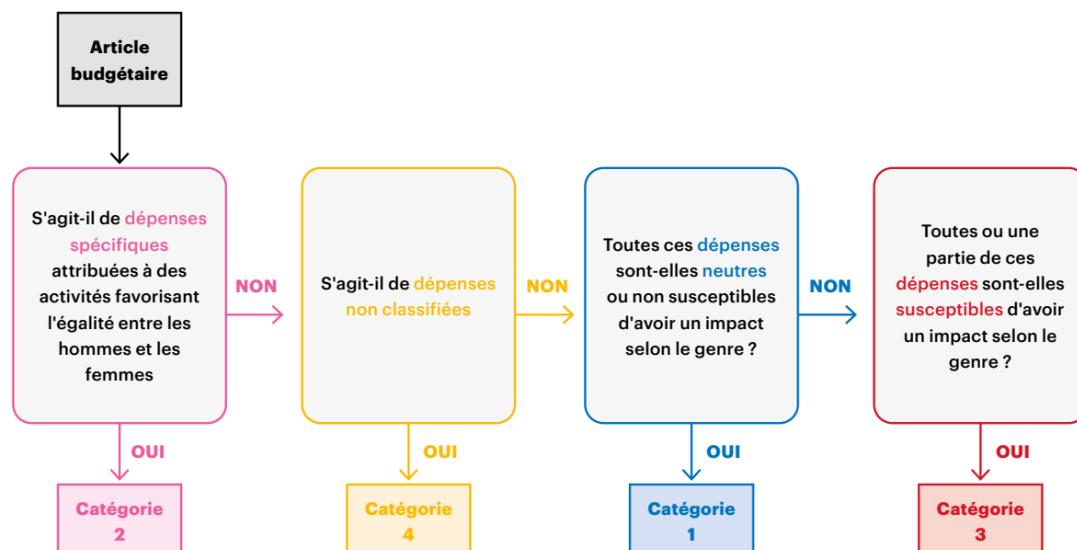
Depuis l'exercice budgétaire 2017, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est inscrit dans le « *genderbudgeting* », soit l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire.



En application de l'article 7 du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, notre Fédération veille ainsi à la mise en œuvre des objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en septembre 1995 en intégrant :

- la dimension de genre dans l'ensemble des politiques, mesures ou actions qu'il prend, en vue d'éviter ou de corriger d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes ;
- et la dimension de genre dans les budgets de la Communauté française.

MÉTHODE D'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LE BUDGET DU PARLEMENT :



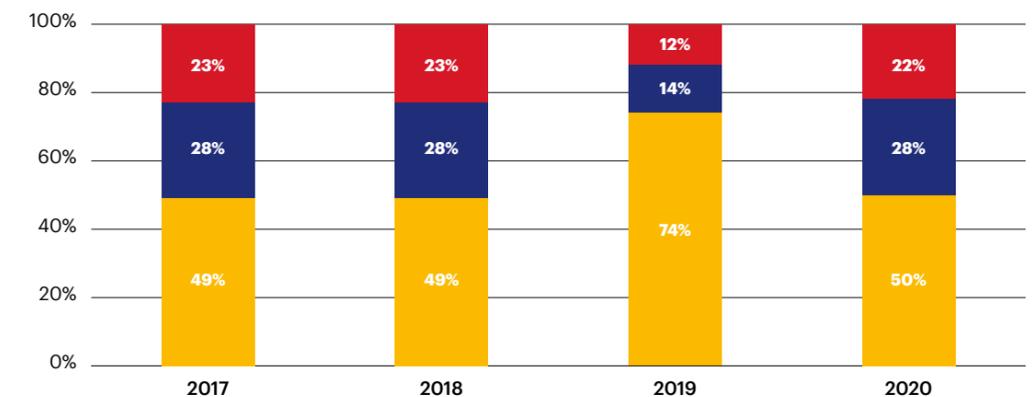
- Dépenses neutres ou dépenses qui ne sont pas susceptibles d'avoir un impact différent pour les femmes et les hommes **50%**
- Dépenses à « genrer », susceptibles d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes **28%**
- Dépenses non classifiées car hors compétence de la Communauté française **22%**

Le graphique ci-contre démontre que près de 30% du budget de fonctionnement du Parlement représente des dépenses qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'égalité des femmes et des hommes. Cette catégorisation ne signifie pas d'office qu'une inégalité existe, mais elle permet de réfléchir, sur base des analyses et statistiques réalisées, d'envisager des politiques d'action plus équitables, si cela s'avérait nécessaire.

Il est à noter que lorsqu'un crédit comprend plusieurs catégories, il est recommandé de prendre en compte uniquement la catégorie la plus représentative au sein du crédit budgétaire. Par conséquent, toutes les dépenses liées aux actions menées dans le but de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes (catégorie 2) n'apparaissent pas dans les statistiques, car elles sont réparties sur plusieurs articles budgétaires au sein de notre budget.

Ainsi, si on compare la répartition des dépenses selon l'analyse « genre », on remarque une stabilité depuis 2017 avec une seule disparité en 2019, année d'acquisition immobilière qui impacte considérablement les dépenses neutres.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES 2017-2020



Type des dépenses	
1	Dépenses NEUTRES ou NON susceptibles d'avoir un impact selon le genre
2	Dépenses SPÉCIFIQUES attribuées à des activités favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes
3	Dépenses à GENRER, susceptibles d'avoir un éventuel impact sur les femmes et les hommes
4	Dépenses non classifiées

L'informatique

Les technologies de l'information et de la communication

Le Parlement dispose d'une infrastructure informatique conséquente :

En termes de matériel :

- plus de 160 stations de travail ;
- plus de 60 ordinateurs portables et tablettes ;
- plus de 80 serveurs (la plupart « virtualisés ») ;
- plus de 20 copieurs, scanneurs et imprimantes multifonctions.

En termes de logiciels :

- une infrastructure en évolution progressive (tant du côté des serveurs que des postes de travail) ;
- des logiciels bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, messagerie électronique, répertoires partagés, etc.) ;
- une suite d'applications « métier » spécialisées dans la gestion du travail parlementaire (dénommée « Tabellio ») développées à partir de logiciels libres ;
- un portail des parlementaires rassemblant les applications à destination des députés :
 - un agenda permettant d'accéder à tous les documents utiles pour une réunion, de suivre en direct l'état d'avancement des ordres du jour et d'écouter les débats en ligne ;
 - une plateforme sécurisée d'échange de documents officiels entre le Parlement, les députés et les ministres ;
 - une série de démarches en ligne permettant aux députés d'interagir avec l'administration ;
 - une gestion électronique des documents permettant une dématérialisation de nombreux documents et processus administratifs, réduisant d'autant le volume de papier consommé par le Parlement ;
 - un module vidéo permettant aux députés et aux collaborateurs de groupe de pouvoir consulter les vidéos, les télécharger et les partager sur les réseaux sociaux les plus courants ;
- une plateforme de diffusion des séances plénières en direct (<http://direct.pfwb.be>) et en différé (<http://tv.pfwb.be>) ;
- des applications spécifiques en support des différents services du parlement : finances et

comptabilité, gestion des salaires et du personnel, inventaire, multimédia, sécurisation des accès, etc.

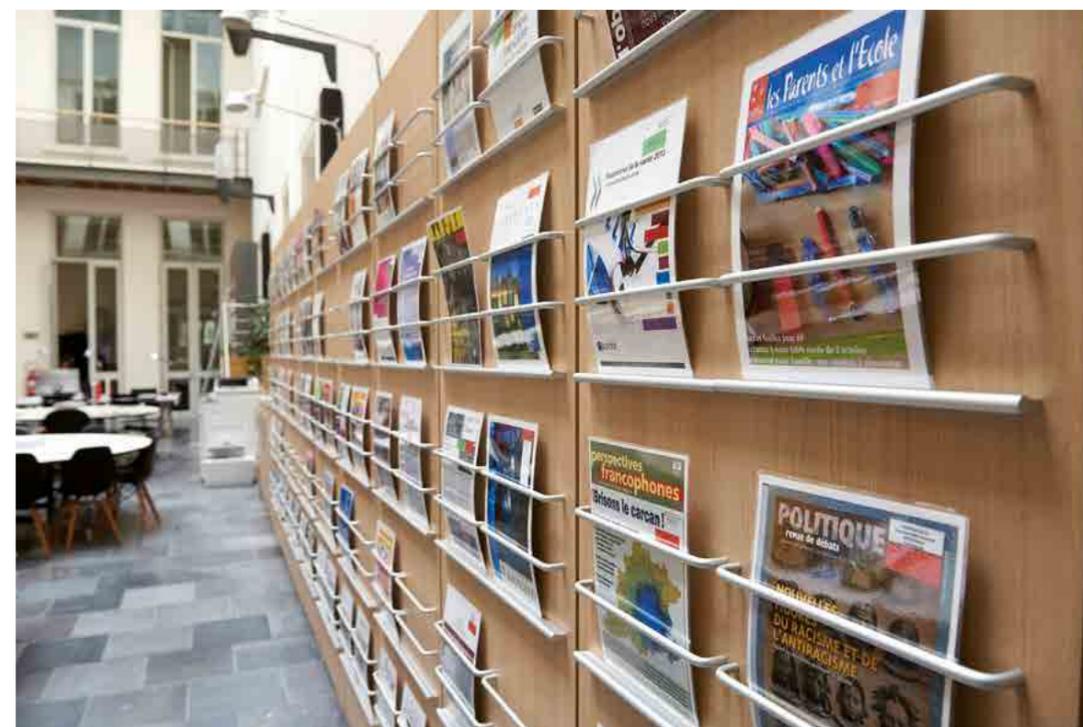
Le portail des parlementaires – espace vidéo

Un nouvel outil a été développé cette année et mis à disposition des députés sur leur portail. Il permet à chaque parlementaire de consulter les séquences vidéo de ses interventions personnelles et de les partager sur les réseaux sociaux. Ce faisant, il facilite grandement leur communication et participe à la publicité des débats qui ont lieu au sein du Parlement.

Diffusion en direct audio et vidéo des travaux parlementaires

Dans le cadre général de l'amélioration de la publicité des débats parlementaires, les réunions de commission peuvent désormais être écoutées en direct sur le site du Parlement www.pfwb.be, les liens vers l'audio étant disponibles sur la page de l'ordre du jour de chaque commission.

Par ailleurs, dans le cadre de la pandémie de Covid-19 et de l'impossibilité temporaire d'accueillir du public au sein du Parlement, une salle supplémentaire a été équipée d'un dispositif de prise de vue par caméra, ce qui permet désormais au Parlement de diffuser deux commissions simultanément en vidéos sur la chaîne YouTube (<http://www.youtube.com/c/ParlementFédérationWallonie-Bruxelles>) et sur la page Facebook (<https://www.facebook.com/parlement.federation>) du Parlement, en direct et en différé.



Le portail documentaire pour la bibliothèque

Un nouveau logiciel de gestion documentaire a été mis en place pour la bibliothèque et le centre de documentation du Parlement. Ses atouts sont les suivants :

- la mise à disposition d'un portail documentaire permettant d'accéder à l'ensemble des informations disponibles ;
- la diffusion efficace et ciblée des revues de presse aux usagers (députés et groupes politiques principalement) selon leurs centres d'intérêt ;
- la gestion efficace des prêts de livres de la bibliothèque.

L'amélioration de la gestion électronique de documents (« GED »)

Le système de gestion électronique de documents (GED), qui contient tous les documents administratifs du Parlement et intègre des outils de gestion de dossier, a été amélioré, principalement de manière à accélérer et simplifier les processus administratifs.

Le renouvellement du wifi

L'infrastructure du réseau sans fil du Parlement a été renouvelée en vue d'améliorer sa performance, sa sécurité, sa simplicité d'utilisation ainsi que le nombre de locaux couverts.

Les ressources humaines

Le cadre statutaire et réglementaire, l'organigramme et une brève présentation des services

1. Le statut administratif et pécuniaire des agents

En date du 20 novembre 2013, l'Assemblée a adopté un statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2014 et est toujours d'application actuellement. En date du 8 juillet 2020, l'Assemblée a amendé le statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Les principales modifications concernent la modification du cadre organique des agents et la modification du régime disciplinaire. Certaines dispositions ont également été adaptées afin d'harmoniser le statut avec le règlement de travail.

2. Le règlement de travail

Durant la session 2019-2020, le règlement de travail a été modifié afin notamment de simplifier sa structure et mettre à jour certaines informations essentielles dont les coordonnées des personnes et institutions en lien avec le bien-être des agents. En outre, un nouvel article consacré à la vie privée des agents sur leur lieu de travail a été inséré.

3. L'organigramme des services

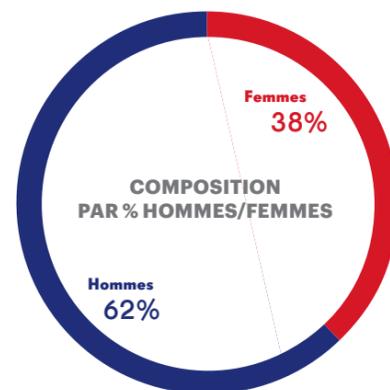
En application des articles 23 et 24 du statut administratif et pécuniaire des agents, le Bureau a arrêté l'organigramme des services du Parlement et les a organisés en directions générales de la manière suivante :

- **Le Secrétariat général** chargé de la coordination générale des services, du secrétariat général, de la sécurité, de la communication institutionnelle, des huissiers et des chauffeurs.
Secrétaire général : Xavier Baeselen
Effectif : 36 agents

- **La Direction générale des travaux législatifs** chargée des travaux de l'Assemblée (séance et commissions), des études et de la documentation.
Directrice générale : Virginie Watrin
Effectif : 29 agents
- **La Direction générale des Relations extérieures** chargée des relations internationales et de la Francophonie, des relations publiques, du protocole et des événements.
Directrice générale : Viviane Gérard
Effectif : 16 agents
- **La Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales** chargée du budget, des finances, des ressources humaines, du statut matériel des membres, de l'informatique, des bâtiments, des infrastructures, de l'économat et de l'expédition.
Directeur général : Philippe Di Nunzio
Effectif : 42 agents

Le Personnel

Au 01.06.2020, le Parlement comptait 116 agents statutaires et 7 agents contractuels.



Les mouvements du personnel

1. Les nominations (à l'essai et à titre définitif) - recrutements sous contrat - recrutements sous contrat occasionnel (CRI) - mobilité interne (pour les porteurs de titres requis) - promotions - mutations volontaires - réaffectations

a. Les nominations à l'essai

(Art. 37 et 44 à 50 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Walter Haas (Huissier-messenger)
Secrétariat général
Nommé à l'essai le 1^{er} septembre 2019

M. Patrick Stevens (Huissier-messenger)
Secrétariat général
Nommé à l'essai le 1^{er} novembre 2019

M. Benoît Berlaimont (Huissier-messenger)
Secrétariat général
Nommé à l'essai le 1^{er} janvier 2020

M. Xavier Hubinon (Attaché)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Nommé à l'essai le 1^{er} février 2020

Mme Stéphanie Ressort (Assistante)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Nommée à l'essai le 1^{er} avril 2020

Mme Cynthia André (Assistante)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Nommée à l'essai le 1^{er} septembre 2020

b. Les nominations à titre définitif

(Art. 68 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Hugues Djietcheu (infographiste)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Nommé le 1^{er} juillet 2020

Conformément à l'article 1^{er} du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement, l'intéressé prête serment devant le président de l'assemblée.

c. Les recrutements sous contrat

(Art. 29 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Mme Isabelle Kempeneers (Attachée)
Direction générale des Relations extérieures
Avec effet au 1^{er} septembre 2019

M. Abdouh El Bidari (Technicien de surface)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Avec effet au 18 septembre 2019

M. Rudy Desmet (Technicien de surface)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Avec effet au 1^{er} décembre 2019

Mme Valérie Debue (Attachée)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Avec effet au 1^{er} avril 2020

Mme Hatice Atmaca (Technicienne de surface)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Avec effet au 1^{er} septembre 2020

d. Les recrutements sous contrat occasionnel (CRI)

Depuis la pleine autonomie de ce service en septembre 2017, l'équipe du compte rendu intégral (CRI) se compose de 28 collaborateurs occasionnels (22 rédacteurs et 6 réviseurs). Durant la session écoulée, le service a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour devenir rédacteur agréé : afin de recevoir l'agrément du Bureau, les personnes intéressées ont dû réussir deux épreuves de retranscription et une épreuve de révision.

Les ressources humaines

e. La mobilité interne pour les agents porteurs des titres requis

(Art. 37, 39 et 42 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Il n'y a pas eu de mobilité interne durant cette période

f. Mutation d'office

(Art. 71 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Mme Jessika Verschuere (Commise)
Direction générale des Relations extérieures
Avec effet au 1^{er} janvier 2020

M. Boris Bolaers (Conseiller adjoint)
Direction générale des Relations extérieures
Avec effet au 1^{er} septembre 2020

Mme Khadika El Hajjaji (Conseillère)
Direction générale des Travaux législatifs
Avec effet au 1^{er} septembre 2020

g. Les promotions par avancement de grade

(Art. 76, 77 et 340 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Avec effet au 1^{er} novembre 2019

Dominique David
au grade de Commise principale
Patrick Fraipont
au grade de Commis principal

Jason Georges
au grade de Premier assistant

Avec effet au 1^{er} décembre 2019

Boris Bolaers
au grade de Conseiller adjoint

Avec effet au 1^{er} mars 2020

Hélène Volont
au grade de Première commise

Avec effet au 1^{er} juin 2020

Julien Bartholomé
au grade de Conseiller adjoint

Avec effet au 1^{er} août 2020

Francis Vanaubel
au grade de Huissier protocole principal

h. Les promotions au grand choix

(Art. 85 à 88 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Marc Collodoro
(Huissier-messager responsable cafétéria)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} janvier 2020

i. Les réaffectations

(Art. 73 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Mme Isabelle Dupont (Conseillère)
Direction générale des Travaux législatifs
Avec effet au 1^{er} juillet 2020

2. Les départs (congrés pour stage, pour mission, démissions, mises en disponibilité volontaire précédant la pension de retraite, admissions à la retraite, décès)

a. Les congés pour stage ou pour mission

(Art. 160 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Fatmir Leci (Conseiller)
Direction générale des Relations extérieures
Renouvellement avec effet au 1^{er} juin 2020

b. Les admissions à la retraite

Mme Françoise Baron
(Huissière-cheffe adjointe)
Avec effet au 1^{er} juin 2020

c. Les mises en disponibilité volontaires précédant la pension de retraite

Mme Rosetta Ierset
(Huissière-messagère principale)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} janvier 2020

Mme Carine Van Ooteghem
(Économe)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Avec effet au 1^{er} février 2020

M. Partick Moës
(Premier huissier-chauffeur)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} août 2020



Le personnel du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

d. La démission – perte de qualité d'agent

M. François Wagner
(Assistant principal)
Direction générale des Relations extérieures
Avec effet au 30 juin 2020

M. Amine Safi
(Assistant)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Avec effet au 31 août 2020

e. Les décès

Durant la session 2019-2020, nous avons regretté la disparition de notre ancien collègue :
M. Fabrice Debecker, Huissier-chauffeur

Les évaluations

L'évaluation de chaque agent nommé définitivement a lieu annuellement. Pour en assurer la cohérence et l'efficacité, les collègues d'évaluateurs ont privilégié l'évaluation à date rapprochée d'agents ayant un même profil de fonction ou affectés à une même filière de métier au sein d'un service.

L'évaluation porte sur différents critères (savoir, savoir-être et savoir-faire) et comporte aussi une synthèse globale.

Les mentions, par critères et globales, qui peuvent être attribuées sont : excellent, très bon, bon, satisfaisant, réservé et insuffisant.

Le cycle d'évaluation de 2019 a été réalisé sur base des dispositions statutaires, telles que modifiées en décembre 2016, et du système objectif de notation approuvé par décision du Bureau du 9 mars 2017.

Le service des Ressources humaines a assuré le suivi administratif du système d'évaluation.

À l'instar des cycles précédents, il est apparu que les évaluateurs ont bien perçu les enjeux de l'évaluation, à savoir qu'elle concourt à l'amélioration du fonctionnement des agents et des services en permettant, notamment, de préciser les niveaux d'exigence, d'éliminer les malentendus ou encore de soutenir le développement des compétences des agents.

Quant aux agents évalués qui, pour la plupart, ont reçu une note globale « très bon » ou « bon », ils ont accueilli positivement le processus, en relevant par exemple qu'il constitue un espace de parole, offre un retour sur le travail fourni et favorise le développement professionnel.

Les ressources humaines

Le plan de formation

Le plan de formation constitue un outil central de gestion des ressources humaines participant au développement des compétences des agents du Parlement. Il interagit tant avec les profils de fonction qu'avec les processus d'évaluation.

1. Le plan de formation 2019

Le plan de formation relatif à l'année civile 2019 a été proposé par le Greffier et approuvé par décision du Bureau 28.02.2019.

Au niveau quantitatif :

Nous observons une augmentation des formations dans la plupart des catégories par rapport à l'année 2018.



Formation au protocole.

Il est à constater que le développement des formations spécifiques « métier », avec une augmentation de près de 10 formations, garde une proportion conséquente sur la masse des formations proposées (73%) ce qui représente près de 52% des membres du personnel.

Les formations liées à des dispositions réglementaires suivies par 20% des agents représentent la seconde catégorie la plus importante des formations.

Au niveau qualitatif :

Le maintien d'un niveau élevé d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation ne constitue cependant pas une fin en soi, une approche qualitative devant toujours être privilégiée à une approche purement quantitative.

En effet, les cycles d'évaluation permettent de dégager les besoins spécifiques de chaque agent en termes de formation. Ainsi, les agents se sont vus proposer des formations plus ciblées et mieux adaptées. Le service des Ressources humaines s'efforce de développer des formations sur mesure afin de répondre aux besoins exprimés par les évalués et les évaluateurs. La qualité des formations suivies par nos agents est relativement similaire à 2018 avec un taux de satisfaction de 83% pour 2019.

Au niveau budgétaire :

En comparaison avec le dernier cycle, l'augmentation du coût global des formations est de près de 60% et le nombre global de formations dispensées a également presque doublé.

Il est à constater une légère augmentation en termes de pourcentage du coût global pour la catégorie du développement d'expertise en lien avec le profil de fonction par rapport aux 3 dernières années.

PLAN DE FORMATION 2020

A. Compétences techniques « métier » - domaine d'expertise de la fonction

A.1. Développement des compétences managériales - formations obligatoires

- A.1.1. Sensibilisation aux divers aspects du management des institutions publiques
- A.1.2. La gestion des ressources humaines
- A.1.3. Les outils favorisant la gestion de projets
- A.1.4. L'évaluation et son accompagnement

A.2. Accompagnement des « coach » dans la gestion de leurs équipes - formations obligatoires

- A.2.1. La gestion d'équipes
- A.2.2. L'évaluation et son accompagnement

A.3. Développement du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction

- A.3.1. Métiers des travaux de l'Assemblée
- A.3.2. Métiers de l'étude et de la documentation
- A.3.3. Métiers des relations extérieures
- A.3.4. Métiers des nouvelles technologies
- A.3.5. Métiers des finances et de la comptabilité
- A.3.6. Métiers juridiques
- A.3.7. Métiers des ressources humaines
- A.3.8. Métiers du bâtiment
- A.3.9. Métiers de secrétariat et de soutien administratif ou logistique
- A.3.10. Métiers d'huissiers (messagers)
- A.3.11. Métiers d'huissiers (chauffeurs)
- A.3.12. Autres métiers

B. Compétences techniques « Support »

B.1. Formations relatives aux technologies de l'informatique

- B.1.1. Développer un cycle de formation permanente MS OFFICE - Word, Excel et Powerpoint
- B.1.2. Poursuivre les formations continues en ce qui concerne les logiciels propres à notre institution

B.2. Formations relatives aux autres compétences techniques «support»

- B.2.1. Développer les techniques d'expression écrite
- B.2.2. Développer les techniques d'expression orale

C. Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales

C.1. Formations liées à la sécurité et au bien-être au travail

- C.1.1. Personnes de confiance
- C.1.2. Equipier de première intervention (EPI) et chef (CEPI)
- C.1.3. Prévention et sécurité
- C.1.4. Secouristes (Premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise)
- C.1.5. Bien-être au travail

C.2. Formations liées à des dispositions réglementaires et légales

D. Compétences institutionnelles

D.1. Formations liées aux compétences institutionnelles

Et enfin, une partie de la gratuité des formations des rubriques B provient notamment du fait que la moitié de ces formations ont été dispensées en interne.

2. Le plan de formation 2019

Le plan de formation qui lui succède englobe la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Il a été proposé par le Greffier et approuvé par décision du Bureau du 20 février 2020.

a. La présentation générale

Par rapport au plan de formation de 2019, il est proposé, et ce pour une plus grande clarté, d'insérer une nouvelle rubrique et trois nouvelles sous-rubriques.

Le plan de formation 2020 est détaillé ci-contre.

b. Les priorités

Comme pour les cycles précédents, afin de déterminer les priorités en termes de formations, il est indispensable de faire le point sur les besoins en compétences individuelles et collectives.

Cet exercice est réalisé à partir des profils de fonction et des besoins et attentes recensés à l'occasion des évaluations.

Ont été considérés comme prioritaires, les thèmes suivants :

- le développement continu des capacités managériales des cadres et responsables de l'administration du Parlement (rubrique A.1 du plan) ;
- le maintien et le développement des compétences des « coachs » en ce qui concerne la gestion d'équipes (rubrique A.2 du plan) ;
- le développement continu du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction (rubrique A.3 du plan) ;
- la poursuite du cycle de formation permanente à la suite Office entamé en 2016, en fonction des besoins et nécessités (rubrique B.1 du plan) et le développement des compétences liées à l'utilisation de logiciels internes ;
- le développement des formations relatives au bien-être au travail, à la personne de confiance, au secourisme et aux équipiers de première intervention, en concertation avec le conseiller en prévention (rubrique C.1 du plan) ;
- le développement des compétences institutionnelles (rubrique D du plan), ...

Le plan de formation 2019 en quelques éléments clés :

Nombre de formations données :

45 formations

Durée moyenne d'une formation :

1 jour

Nombre d'agents ayant reçu au moins une formation :

105 agents

Il s'ensuit que 85% des agents ont reçu au moins une formation en exécution du plan de formation 2019.

Les ressources humaines

c. Satisfaction des agents ayant bénéficié d'une formation

À l'issue de chaque formation, le service des Ressources humaines remet un questionnaire de satisfaction aux agents. Grâce à leur rendu, l'organisation et le contenu des formations peuvent être optimisés.

L'amélioration dans la collecte des données et le suivi administratif des enquêtes de satisfaction, déjà visible à l'occasion du cycle précédent, sera poursuivie en 2020.

La politique de présence

En exécution du projet « Politique de présence » lancé en 2016, le Parlement dispose d'un système de mesurage précis en matière d'absentéisme au travail. Ces données, établies sur base du logiciel traitant des présences et absences, sont transmises trimestriellement aux chefs de service. Un récapitulatif annuel est également établi afin de permettre de suivre au plus près l'évolution du phénomène.

Les consignes, à destination des agents, prévues par le projet, semblent être bien suivies par l'ensemble du personnel. De leur côté, les responsables hiérarchiques mettent en œuvre les directives visant à maintenir le contact durant l'absence ou à faciliter le retour de l'agent malade.

Globalement, l'institution poursuit ses efforts afin de favoriser la présence de l'agent, en agissant sur divers ressorts en matière d'organisation et de bien-être au travail (télétravail, formation des agents, mesures favorisant la santé des agents ou améliorant leur cadre de travail...).

Plus particulièrement pour la première partie de 2020 et en raison des événements particuliers dus à la pandémie de COVID 19, le système de télétravail s'est vu prendre une place importante dans la vie des agents du Parlement.

Les stages

Des étudiants stagiaires, issus du niveau secondaire ou supérieur sont régulièrement accueillis par l'institution.

Cependant, au cours de la session 2019-2020, notre Parlement n'a pu accueillir d'étudiants

stagiaires notamment en raison de la crise du Covid-19.

Le plan stratégique de l'administration

Depuis 2014, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est doté d'un Plan stratégique, qui fixe les grands objectifs de l'institution. La nouvelle législature a été l'occasion de faire évoluer ce plan, dont les objectifs sont présentés sous forme d'axes stratégiques, véritables lignes de conduite de l'administration.

Un nouveau **plan stratégique 2019-2014** a donc été édité lors de cette session, s'articulant autour de quatre axes stratégiques :

- le « service » aux parlementaires ;
- le cadre de travail et la logistique ;
- le professionnalisme ;
- l'ouverture du Parlement sur la société et sa visibilité.

Il présente également la vision managériale et les valeurs qui fondent la fonction d'agent de l'administration parlementaire.

Les ateliers d'intelligence collective

Dans le cadre du plan stratégique 2019-2024 de l'administration du Parlement, le Conseil de direction a souhaité faire appel à l'intelligence collective des agents mettant ainsi les compétences, connaissances et aptitudes de chacun au service du groupe.

À l'écoute des besoins de ses agents, le Parlement a choisi une nouvelle expérience en optant pour une méthodologie moderne et innovante dans la mesure où chacun, à son niveau et à sa manière, est peut apporter sa pierre à l'édifice, sans aucune hiérarchie.

Pour être menée à bien, cette mission a été confiée à des professionnels de l'intelligence collective.

Dans ce contexte, deux thématiques ont été abordées :

- **la responsabilité sociétale et environnementale du Parlement** : les agents avaient marqué leur envie de s'impliquer dans ce domaine. Le



Atelier d'intelligence collective mené avec des agents du Parlement.

Parlement est une administration soucieuse de sa responsabilité sociale et environnementale et souhaite s'inscrire pleinement dans cet axe.

- **les 50 ans du Parlement** : cet anniversaire, par la portée symbolique qu'il revêt, est l'occasion de marquer l'ambition du Parlement d'être une institution ouverte au cœur de la démocratie, en relation directe avec les citoyens qu'elle représente et des agents qui la font fonctionner.

En pratique, deux ateliers ont été organisés sur la base d'une participation volontaire. Les participants ont donc eu le loisir de s'inscrire librement à l'un et/ou l'autre atelier en fonction de leurs affinités respectives.

Pour ce qui est du module « Responsabilité sociétale et environnementale », le groupe a pu dégager cinq axes d'action thématique, pour lesquels des objectifs ont été formulés.

En ce qui concerne le 50^e anniversaire du Parlement, les agents, par petits groupes, ont formulé pas moins de vingt-quatre propositions d'activités.

Les organisatrices de ces ateliers ont mis en avant l'intérêt de la mutualisation des compétences, des expériences et de la créativité des agents afin de

mettre en œuvre ces propositions, qu'ils ont ainsi pu s'approprier tout en renforçant leurs liens de solidarité et leur sentiment d'appartenance à l'institution. Il revient maintenant aux différents organes de gestion de l'administration de statuer sur la mise en œuvre - ou pas - des différentes recommandations, à court, moyen et long terme, et des investissements à consentir en parallèle.

Le Conseil de direction

(Art. 30 du statut administratif et pécuniaire)

Il est institué un Conseil de direction composé du greffier et des directeurs généraux responsables des directions générales reprises dans l'organigramme des services.

Outre les attributions qui lui sont reconnues par le statut, le Conseil de direction peut connaître de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il traite également des questions en matière de personnel.

Quand il le juge nécessaire, le greffier organise des réunions du Conseil de direction élargies aux premiers conseillers de direction et à la conseillère au secrétariat général.

Les ressources humaines

Le Conseil du personnel

(Art. 31 du statut administratif et pécuniaire)

La composition et le fonctionnement du Conseil du personnel sont déterminés en application d'un règlement adopté par le Bureau le 26 mars 2015. Ce règlement a été récemment modifié par deux décisions de Bureau en date du 5 septembre 2019 et du 18 juin 2020.

Suite aux élections sociales du 14 octobre 2019, ont été désignés pour y siéger :

- au titre de représentant de niveau A, MM. Bolaers et Hazette ;
- au titre de représentant de niveau B, MM. Abidat, Peers et Georges ;
- au titre de représentants de niveau C, Mme Paquot, MM. Rodrigue et Tanghe.

Entre octobre 2019 et juin 2020, le Conseil du personnel a été sollicité afin de donner des avis sur des questions intéressant l'ensemble du personnel de l'institution (modifications du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement, du règlement de travail ...).

Le bien-être au travail

(Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail)

1. Des personnes de confiance

Deux agents sont désignés « personnes de confiance » et ont pour rôle de traiter tous les problèmes de harcèlement :

- Mme Marie-Paule de Villenfagne (Première assistante) ;
- M. Luc Schumacher (Premier conseiller de direction).

2. Un conseiller en prévention

- M. Jean-Sébastien Dor (chef technicien).

3. Le Comité de prévention et de protection au travail (CPPT)

Le nouveau Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) pour la législature 2019-2024 a été mis en place lors de sa réunion du 5

décembre 2019 au cours de laquelle une politique de prévention a été proposée aux représentants :

- de l'employeur ;
- du personnel ;
- des groupes politiques reconnus ;
- du bureau du Parlement.

Lors de cette réunion, le nouveau conseiller en prévention « consultant » a été présenté. Ce dernier exerce une mission de consultance en vue d'assister le conseiller en prévention interne dans l'exercice de ses différentes fonctions.

À l'aube de la crise sanitaire Covid-19, une réunion du CPPT a été organisée le 3 mars 2020 afin de répondre aux multiples questions légitimes posées par les membres des groupes politiques ainsi que par les agents. Cette réunion a permis de lever toutes les inquiétudes et craintes engendrées par cette période d'insécurité naissante.

À la suite des mesures de confinement, une réunion du CPPT a été organisée en vidéoconférence le 30 avril afin de préparer une reprise au travail en toute sécurité. Lors de cette réunion du CPPT, l'ensemble des mesures prises en vue d'assurer aux agents un travail en toute sécurité ont été exposées.

Le 6 mai 2020, une nouvelle réunion du CPPT s'est tenue, ayant pour objet l'information des mesures prises jusqu'à présent face à la crise sanitaire.

Afin d'établir ce vade-mecum, le Parlement a fait réaliser diverses analyses de risque en vue de couvrir les différents domaines en matière de prévention dont notamment une analyse de risque « bâtiment » effectuée par le conseiller en prévention interne.

Une analyse de risque couvrant d'autres aspects a également été réalisée par le conseiller en prévention consultant, assisté du conseiller en prévention interne.

Une troisième analyse de risque a été opérée par un conseiller en prévention hygiéniste dépendant du service externe de prévention et protection au travail du Parlement, COHEZIO.

De ces différentes analyses, une série de mesures a été prise afin de protéger au mieux les agents lors de l'exécution de leur travail et un vade-mecum a été rédigé permettant ainsi aux agents d'appréhender au mieux le sens des mesures collectives mises en place.

Lors de la réunion du CPPT du jeudi 14 mai, le vade-mecum a été examiné, discuté et concerté

Afin de faire face à la crise liée au Covid-19, différentes mesures ont été prises en vue de garantir une sécurité maximale à tous (membres de l'assemblée, collaborateurs, agents...).



sous la présidence de M. Demotte et il a été distribué à l'ensemble du personnel afin de prouver aux agents que leur sécurité sanitaire au travail reste et demeure la principale préoccupation de l'administration du Parlement.

4. Les Équippers de première intervention (EPI) et les personnes ayant suivi une formation de secouriste (BEPS)

En sa réunion du 19.11.2015, le Bureau a décidé de former, conformément à la législation dans le domaine :

- sur base de volontariat, pour les secouristes : 1 secouriste par groupe politique reconnu (désigné par celui-ci), 3 secouristes à l'Hôtel de Ligne ainsi que 3 à l'Hôtel du Greffe, la police militaire avec recyclage tous les deux ans ;
- sur base de volontariat pour les équipiers de première intervention à l'Hôtel de Ligne, 1 équipier de première intervention (EPI) par groupe politique reconnu (désigné par celui-ci) ainsi que 8 agents, avec recyclage1x/an ;
- sur base de volontariat pour les équipiers de première intervention à l'Hôtel du Greffe, 1 EPI par étage ainsi que la police militaire, avec recyclage1x/an.

Mesures prises dans le cadre de la crise du Covid-19

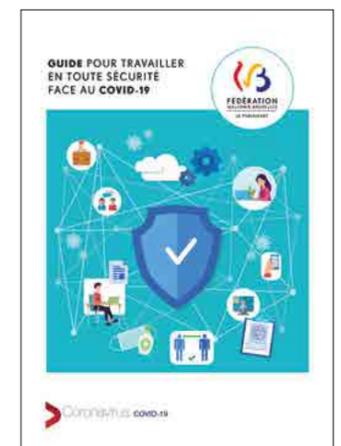
Afin de faire face à la crise liée au Covid-19, différentes mesures ont été prises en vue de garantir une sécurité maximale à tous (membres de l'assemblée, collaborateurs, agents ...). À cet effet, une méthodologie spécifique a été adoptée par le Bureau sur base d'une analyse de risques élaborée par le Service externe pour la prévention et la protection au travail (COHEZIO), en collaboration avec le Conseil de direction, le conseiller en prévention interne et le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT). Un « guide pour travailler en toute sécurité face au Covid-19 » a également été rédigé et distribué largement à l'ensemble des personnes amenées à évoluer au sein des bâtiments.

Dans le cadre de cette pandémie, des achats et investissements spécifiques ont dû être réalisés,

tel que :

- achat de produits et équipement d'hygiène (stations de distribution de gel, gels hydroalcooliques, produits nettoyants et désinfectants, gants, masques, lunettes de protection, poubelles fermées...);
- sécurisation de bureaux et de postes de travail (parois en plexiglas ou en verre et éléments de mobilier permettant d'assurer la distanciation physique) ;
- achat de matériel informatique (essentiellement des ordinateurs portables) permettant d'assurer le travail à distance des équipes durant la période de confinement. Ce poste ne constitue pas un réel investissement spécifique, mais un achat anticipé dans le cadre du renouvellement du parc informatique du Parlement d'ores et déjà programmé à court terme ;
- aménagement d'une salle de commission, la salle Maurane, afin de permettre la diffusion sur YouTube et Facebook des commissions et partant, la tenue des réunions, pour partie, à distance. Cet investissement s'inscrit quant à lui dans le cadre plus général de l'audit relatif à l'aménagement audiovisuel des salles de réunion et de commission ainsi que de l'hémicycle commandé par le Bureau du Parlement. Ce matériel pourra ainsi être affecté ultérieurement, selon les besoins, dans les salles qui ne disposent pas d'un équipement « filaire ».

L'ensemble des mesures a permis d'assurer la continuité du travail parlementaire ainsi que celui de l'ensemble de l'administration.



Les comptes rendus des travaux

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Parlement est doté d'un service lui permettant de maîtriser en toute autonomie et de façon pérenne les processus de réalisation des comptes rendus des travaux. Il s'agit du service interne du compte rendu, attaché à la Direction générale des travaux législatifs. Il est composé pour partie d'agents statutaires et pour partie d'un personnel temporaire contractuel, engagé en fonction des nécessités de service.

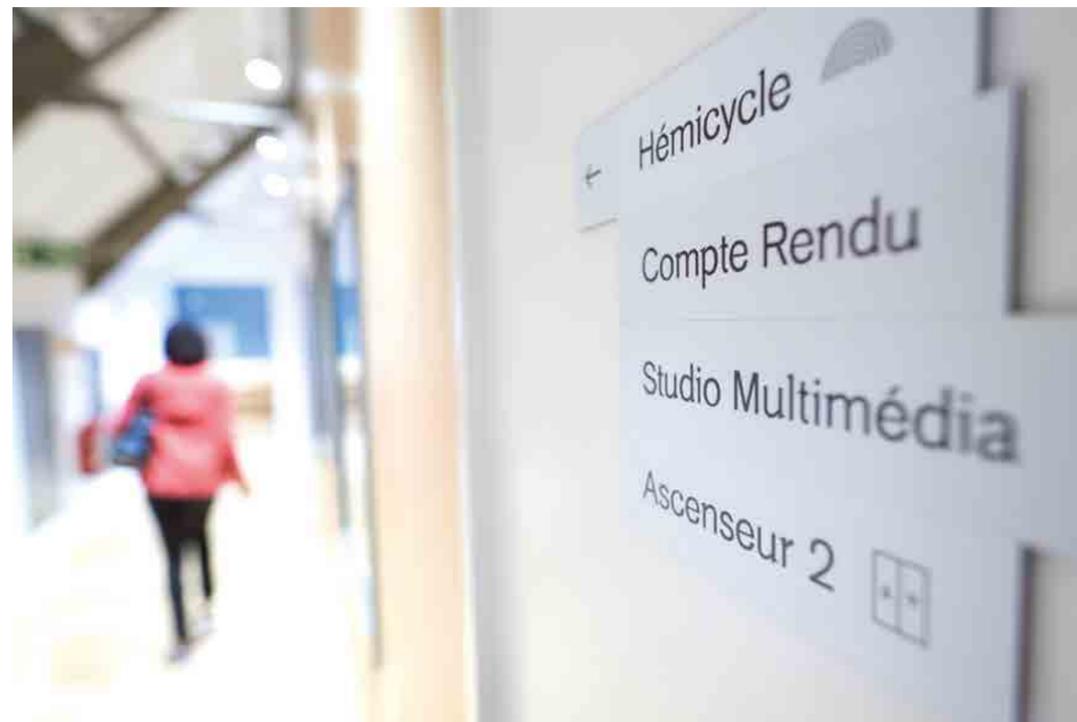
Le service est chargé d'établir les comptes rendus de l'intégralité des débats en séance plénière et des interpellations et questions orales posées en commission. La publication de ces documents est régie par les dispositions du règlement du Parlement : les comptes rendus provisoires sont publiés le jour même de la séance plénière ou de la réunion de commission ; les retranscriptions des différentes prises de parole sont envoyées aux orateurs respectifs ; les comptes rendus définitifs sont publiés au moins 84 heures avant la séance ou réunion suivante.

Les agents permanents constituent les équipes de rédaction et de révision en fonction de l'ordre des travaux. Ils font également appel à des agents d'autres services du Parlement pour le séquençage des enregistrements sonores des séances plénières et des réunions de commission.

Le service du compte rendu effectue ses travaux dans les locaux du Parlement qui ont été aménagés afin d'accueillir les rédacteurs et les réviseurs. Durant la session 2019-2020, il a établi 22 comptes rendus de séance plénière et 79 comptes rendus de commissions thématiques.

Il a également assuré la retranscription du colloque intitulé « Des actions d'ici et d'ailleurs contre les violences à l'égard des femmes » qui s'est tenu le 20 novembre 2019. En outre, il a élaboré le procès-verbal des réunions du 9 et 10 septembre 2019 de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF)

Durant cette session, il a produit 3 232 pages de comptes rendus.



© Reporters

Les études et la documentation

La bibliothèque

La bibliothèque est réservée aux usagers internes (les parlementaires, leurs collaborateurs et les agents). Ils peuvent y travailler au calme, lire les journaux ou effectuer leurs recherches sur les ordinateurs mis à leur disposition. Différentes bases de données parlementaires et juridiques sont également accessibles.

Le fonds courant

Au 15 juillet 2020, le fonds global comptait :

- 6.353 monographies ;
- 8.603 articles de revues soumis aux droits d'auteurs ;
- 38.417 articles de presse soumis aux droits d'auteurs.

La collection de périodiques de la bibliothèque couvre les domaines intéressant l'activité parlementaire, en particulier les compétences communautaires. Outre les publications dites « classiques » couvrant les thèmes comme le droit, la

politique et les sciences administratives, il est à souligner la volonté toute particulière de « couvrir » les publications du secteur non marchand que l'on ne trouve pas au travers des canaux classiques de distribution. Par ailleurs, le support électronique est fortement favorisé pour des raisons de conservation, mais aussi de facilité d'accès.

Les revues de presse

1. La revue de presse matinale

Les députées et les députés reçoivent tous les jours une revue de presse matinale, sur leurs tablettes et smartphones, aux alentours de 8h00. Celle-ci est constituée des principaux articles liés à l'actualité politique fédérale et des entités fédérées.

2. La revue de presse quotidienne

Une revue de presse plus exhaustive est également fournie tous les jours en milieu de matinée aux parlementaires, ainsi qu'à leurs collaborateurs, aux groupes politiques et aux agents du



© Reporters

Les études et la documentation

Parlement. Les articles sélectionnés portent essentiellement sur les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi sur l'actualité des autres entités fédérées, de l'État fédéral et de l'Union européenne. Sont également retenus les articles relatifs aux pays avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles entretient des accords de coopération ou avec lesquels le Parlement est lié dans le cadre de la francophonie internationale. Les articles sélectionnés pour la revue de presse sont ensuite indexés à l'aide du thésaurus et intégrés dans la base de données Tabellio (lire infra).

3. La revue de presse « Francophonie »

La cellule « Documentation », en étroite collaboration avec la Direction générale des relations extérieures, publie également une revue de presse bimensuelle consacrée spécifiquement à la Francophonie, à destination des députés membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces derniers sont également membres de la section Belgique de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) et des députés membres de la commission des Relations internationales du Parlement.

Le fonds historique

En 2006, la bibliothèque a créé le fonds historique qui – comme son nom l'indique – a pour vocation de conserver des ouvrages pour leur témoignage historique, sociopolitique et culturel. Ces ouvrages ne sont pas en accès libre, mais sont consultables en salle de lecture. Ils peuvent être consultés par des personnes externes au Parlement comme des doctorants ou des chercheurs, et ce, sur rendez-vous.

Les recherches

Une des missions principales de la cellule « Documentation » est la recherche documentaire au profit :

1. Des agents du Parlement

Les demandes émanent principalement des juristes, des administrateurs de commission et de la Direction générale des Relations extérieures. Les

recherches portent le plus souvent sur des textes juridiques, des extraits de la Constitution, des réalisations de dossiers de presse pour les missions à l'étranger et les travaux des commissions.

2. Des parlementaires, collaborateurs, groupes politiques

Les demandes de recherches sont très variées et vont du dossier thématique à la demande d'une liste des dernières questions posées en séance plénière ou en commission sur un thème donné, mais également des demandes de documents parlementaires de l'assemblée ou d'autres institutions belges et étrangères : textes de loi, statistiques de l'enseignement, articles de presse, ... Ces recherches représentent la grande majorité des demandes reçues. Le solde est constitué de demandes extérieures.

3. Des demandes extérieures

Ces dernières arrivent via divers canaux : le site du Parlement, par téléphone ou par courriel. Le service est sollicité par d'autres institutions ou assemblées (le Parlement de Wallonie, l'Union des villes et communes ...), par des enseignants, des étudiants, le secteur associatif et par tout citoyen qui souhaite obtenir des informations sur le travail parlementaire. Le type de demande est très diversifié : décrets, rapports de commission, rapports annuels, dossiers sur un sujet précis, demandes d'explications sur le fonctionnement du site du Parlement, articles de presse, etc.

La base de données du Parlement : Tabellio

Plusieurs directions générales du Parlement alimentent cette base de données, dont certaines alimentent le site internet (www.pfwb.be). Spécifiquement, les documentalistes indexent, à l'aide d'un thésaurus, tous les projets de décret, toutes les propositions de décret ou de résolution ainsi que les questions parlementaires pour les retrouver aisément. Le même travail est effectué à l'occasion du dépouillement des comptes rendus intégraux de séance. Pour les discussions de projets ou de propositions de décret ou de résolution, les documentalistes ajoutent les intervenants et précisent les pages de manière à retrouver ces in-



© Reporters

terventions. Les documentalistes encodent aussi des mentions qui complètent l'information documentaire sur la « vie » d'un document, alimentant ainsi les tables cumulatives.

Le thésaurus

Le thésaurus est un outil linguistique. Il met en relation le langage naturel des utilisateurs et celui contenu dans un ensemble de documents répertoriés. Cette technique pallie les limites du langage naturel, très riche, mais aussi souvent ambigu. Un des défis à relever consiste à rendre l'outil de recherche par matières accessible à tous, y compris ceux qui n'auraient pas une connaissance détaillée de la répartition des compétences entre les Régions, les Communautés et l'autorité fédérale. Le thésaurus doit guider l'utilisateur dans cet écheveau. C'est le thésaurus qui définit les critères de recherches proposés sur le site internet www.pfwb.be.

Le portail documentaire Ad Hoc

Au cours de cette session 2019-2020, la cellule documentation a travaillé à la mise en place d'un portail documentaire à destination des parlementaires, de leurs collaborateurs, des groupes politiques, des agents du Parlement, des chercheurs, professeurs, étudiants sur demande. Ce portail appelé Ad Hoc a pour objectif de fournir un maximum d'informations utiles au travail parlementaire. Cet outil permet une recherche documentaire simplifiée ou plus avancée, met à la disposition des utilisateurs les productions de la cellule documentation (dossiers divers, recherches générales, revues de presse...) et les publications du Parlement ou bien encore donne accès à l'actualité du Parlement et à des informations liées à la vie de l'institution.

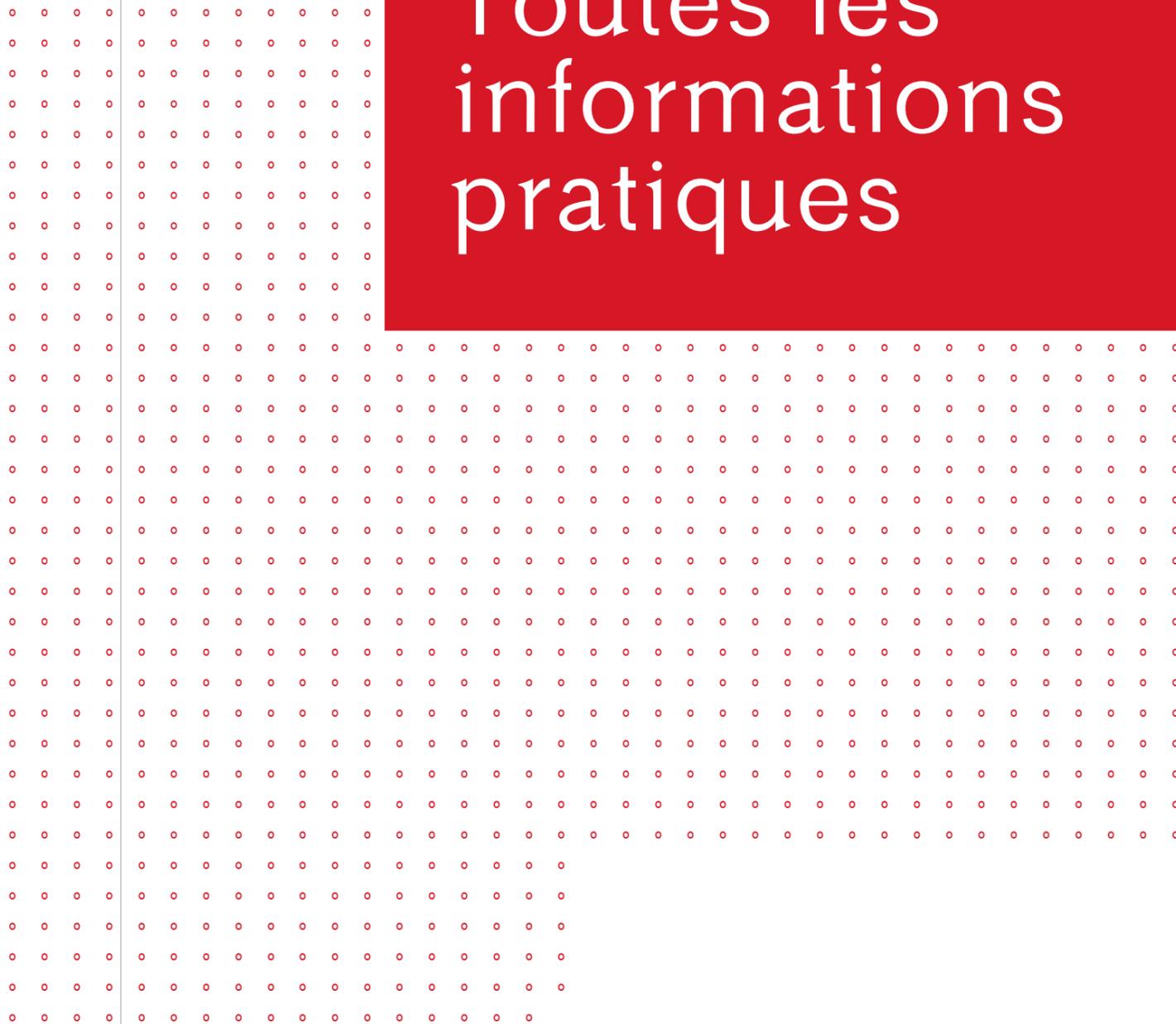
On y trouve également toute une série de ressources complémentaires (ressources web, foire aux questions, renseignements divers).



VII



Toutes les informations pratiques





Vous souhaitez visiter le Parlement ?

Pour **visiter le Parlement et ses coulisses** (groupes uniquement) : il suffit d'introduire une demande au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction générale des relations extérieures, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles, ou par courriel : visites@pfbw.be.



Vous souhaitez suivre les débats parlementaires ?

Les travaux du Parlement sont publics.

Pour assister à une réunion de commission ou une séance plénière (agenda : sur www.pfbw.be) et vivre l'exercice démocratique en direct, présentez-vous un jour de séance, avec votre carte d'identité, au 72 rue Royale à 1000 Bruxelles.



Vous pouvez également suivre l'intégralité des séances plénières

(en direct et différé) via :

- notre page Facebook : <https://www.facebook.com/parlement.federation>
- notre chaîne YouTube : <http://www.youtube.com/c/ParlementFederationWallonieBruxelles>



Les travaux en commission sont également accessibles :

- en audio (en direct ou différé) via la page reprenant l'ordre du jour de la réunion sur notre site internet ;
- en vidéo (en fonction des locaux disponibles) via la page Facebook et la chaîne YouTube du Parlement.



Le Parlement vous donne aussi rendez-vous sur votre télévision locale

pour les questions d'actualité en séance plénière, un mercredi sur deux à partir de 14h00.



Vous avez une question, recherchez des informations sur le Parlement ou souhaitez obtenir plus d'exemplaires de ce rapport ?

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : relationsexterieur@pfbw.be.



Vous souhaitez entrer en contact avec l'administration ?

Contactez le secrétaire général du Parlement
M. Xavier Baeselen
6 rue de la Loi - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/506.38.59
Courriel : secretariatgeneral@pfbw.be

Restons en contact, suivez-nous sur

@parlement.federation

@parlementf

@parlementf

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

www.pfbw.be





Éditeur responsable :

Xavier Baeselen, Secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Conception et réalisation graphiques :

polygraph.be

Crédits photographiques :

Reporters, Isopix, DR, Olivier Polet, CALRE, Chris Marchal, Jacky Delorme, Web - FWB, P. Schyns - Sofam

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, rue de la Loi, 6 - 1000 Bruxelles.
Achevé d'imprimer à 500 exemplaires sur les presses de l'imprimerie Excelle Print, en septembre 2020.
Tous les droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous les pays.



